

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

SEANCE DU 21 JUILLET 2020 A 18 HEURES 30

DEL2020_057 Syndicat Mixte du Dadou : approbation du projet de modification des statuts

Pilote : Direction Générale des Services

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Dadou (SIAHD) a pour objet la construction et l'exploitation des ouvrages nécessaires à l'alimentation ou à l'amélioration de l'alimentation en eau potable de ses membres.

Il exerce la compétence en matière de production, d'adduction et de distribution de l'eau potable.

Le Comité Syndical du SIAH du DADOU a approuvé par la délibération N° 2019CS112 en date du 30 Novembre 2019 le projet de modification des statuts dudit syndicat.

Cette modification des statuts a pour objet d'une part de moderniser les statuts actuellement régis par l'arrêté du Préfet du Tarn en date du 13 août 1952 modifié par l'arrêté du Préfet du Tarn en date du 23 janvier 1960 et d'autre part de tenir compte du transfert de la compétence en matière d'eau potable exercée par le Syndicat pour le compte des communes et notamment pour notre territoire des communes de Cunac, Cambon, Fréjairolles, Dénat, Puygouzon, Saliès, Carlus, Rouffiac, Le Séquestre et Terssac à la communauté d'agglomération de l'Albigeois au 1er janvier 2020, en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Le SIAH prend le nom de Syndicat Mixte du Dadou – il est formé de 28 membres :

- la communauté d'agglomération de l'Albigeois en représentation substitution de dix communes ;
- la communauté de Gaillac-Graulhet en représentation substitution de six communes ;
- la communauté de communes Centre-Tarn en représentation substitution de dix communes ;
- 25 communes.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois désormais compétente en matière d'eau potable doit se prononcer sur le projet de modification des statuts délibéré par le comité syndical du Syndicat Mixte du Dadou.

Elle sera représentée au sein du comité syndical par 20 délégués soit deux délégués

par communes (dont Puygouzon commune nouvelle) pour le territoire desquelles elle adhère au Syndicat. Il convient de préciser que le comité syndical compte 102 membres, l'agglomération dispose donc de 19 % des voix. Ces modalités de calcul ne prennent pas en compte la proportion du nombre d'usagers eau potable par membres adhérents (l'Albigeois représente 30 % des usagers du syndicat).

Je vous propose d'approuver les statuts du Syndicat Mixte du Dadou dont le projet est annexé à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de statuts annexé ;

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 44 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Mixte du Dadou suivant le projet de statuts ci-annexé

Intervention de madame la présidente :

...au syndicat mixte du Dadou pour lequel nous devons approuver un projet de modification de statut, sachant que cette modification a pour objet d'une part de moderniser les statuts tels que nous les connaissions jusqu'à présent, et également de tenir compte du transfert de la compétence des communes aux intercommunalités depuis le 1^{er} janvier 2020, et donc de pouvoir intégrer dans le syndicat la communauté d'agglomération, qui finalement a pris la compétence à la place des communes pour notre territoire de Cunac, Cambon, Fréjairolles, Dénat, Puygouzon, Saliès, Carlus, Rouffiac, Le Séquestre, et Terssac.

J'ai oublié d'élire le secrétaire de séance. Donc, le secrétaire de séance, je vous proposerais que ce soit Yves Chapron. Tu es le premier sur la liste que l'on m'a donnée. Donc tu es secrétaire de séance. Mais que les autres ne s'amusent pas trop vite, le second ce sera Saliès au prochain conseil ; le suivant sera Saint-Juéry au troisième conseil ; et on partira en ordre inverse alphabétique des communes.

Donc Yves Chapron, secrétaire de séance.

On en revient au syndicat mixte du Dadou, qui est donc formé de 28 membres, pour lequel nous devons élire un certain nombre de délégués. On vous proposera pour les 20 délégués qui représenteront la communauté d'agglomération au sein du syndicat,

de désigner 2 délégués par commune. Je vous propose un certain nombre de noms. D'abord, les statuts ; est-ce que vous avez des questions sur ce sujet ? Est-ce que vous avez des questions sur la modification des statuts ? Non.

S'agissant des noms que nous allons vous proposer, nous vous proposons comme représentant de la communauté d'agglomération, donc au syndicat mixte du Dadou : Pierre Doat, Nicolas Galliet, Laurent Albérici, Jean-Michel Bouat, Christophe Lacz à Carlus, Claude Pagès, Pascal Combal, Hervé Martin, Olivier Oustric, Jérôme Casimir, Ludovic Marlot, Jean-Pierre Toran, Anne-Marie Rosé, Thierry Dufour, Alfred Krol, Michel Trébosc, David Donnez, Florence Cabrol, Yves Chapron et Pierre Soulié.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques concernant cette modification ?

S'il n'y en n'a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Madame Ferrand-Lefranc, madame Paturey – je ne vois pas qui est à côté de vous madame Paturey ? - monsieur Tonicello et madame Hibert. Et monsieur Pragnère. Vous votez pour monsieur Pragnère madame Hibert ? OK.

J'ai peut-être démarré un peu vite, on a oublié de faire l'appel.

Intervention de monsieur Chapron :

Stéphanie Guiraud-Chaumeil ; Michel Franques ; Marie-Pierre Boucabeille ; Roland Gilles ; Laurence Pujol ; Jean-Michel Bouat ; Marie-Corinne Fortin ; Mathieu Vidal ; Naïma Marengo ; Bruno Lailheugue ; Anne Gillet-Vies ; Gilbert Hangard ; Odile Lacaze ; Achille Tarricone ; Nathalie Borghèse (en retard) ; Patrick Blay ; Fabienne Ménard ; Steve Jackson ; Geneviève Marty ; Nathalie Ferrand-Lefranc ; Pascal Pragnère ;

Intervention de madame la présidente : monsieur Pragnère excusé pouvoir madame Hibert ; monsieur Jackson excusé pouvoir monsieur Bouat ; monsieur Blay excusé pouvoir monsieur Franques ; madame Borghèse excusée pouvoir monsieur Lailheugue.

Intervention de monsieur Donnez : Danièle Paturey ; Jean-Laurent Tonicello ; Nicole Hibert ; Frédéric Cabrol ; Marie-Claire Géromin ; Pierre Doat ; Philippe Granier ; Eric Guillaumin ; Patrice Delheure ; Marc Venzal ; Grégory Averous ; Jérôme Casimir ; Gérard Poujade ; Elizabeth Claverie ; Bernard Delbruel ; Ghislain Pellieux ; Anne-Marie Rosé ; Thierry Mallé ; Thierry Dufour ; Christine Tamborini ; Alfred Krol ; Michel Trébosc ; David Donnez, présent ; Sylvie Fontanilles-Crespo, absente ; Martine Lasserre ; Camille Demazure ; Patrick Marie ; Jean-François Rochedreux ; Yves Chapron ; Cindy Cocquart ; Jacques Roussel ; Marie-Thérèse Lacombe ; Marie-Edith Nespoulous ; Marie Esteveny ; Marie-Christine Cabal ; Agnès Bru ; Christian Lafon ; Jacky Miquel ; Nathalie Lacassagne. L'appel est terminé.

DEL2020_058 Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois : approbation du projet de modification des statuts

Pilote : Direction Générale des Services

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois est un syndicat mixte fermé à la carte régi par les articles L.5711-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Il exerce les compétences à la carte suivantes :

- l'alimentation en eau potable comprenant la production, le stockage, le transport et la distribution ;
- la défense extérieure contre l'incendie.

Il peut également assurer des prestations de services pour ses membres par voie de conventions.

Le Comité Syndical du syndicat d'alimentation en eau potable du Gaillacois a adopté le 4 mars dernier la modification des statuts dudit syndicat. Le Syndicat prend la dénomination de Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois.

Cette modification des statuts a pour objet :

- d'adapter les conditions de représentation à la fusion des trois syndicats historiques (Syndicat de la moyenne vallée du Tarn, Syndicat de la région de Vieux, Syndicat du Gaillacois) ;
- la prise en charge, selon les choix des communes ou EPCI, de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie, partie service public ;
- de tenir compte du transfert de la compétence en matière d'eau potable, exercée par le Syndicat, et notamment pour le compte des communes de Marssac sur Tarn et de Castelnau de Lévis à la communauté d'agglomération de l'Albigeois, au 1er janvier 2020, en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est membre du Syndicat pour la compétence eau potable en représentation substitution des communes de Marssac sur Tarn et de Castelnau de Lévis.

Concernant la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie, partie service public, l'Agglomération est titulaire de la compétence et travaille avec le SMAEP par voie de conventions tripartites pour les deux communes de Marssac et de Castelnau.

Au titre de la compétence Eau potable la communauté d'agglomération de l'Albigeois doit désigner deux délégués titulaires et deux suppléants pour siéger au comité syndical.

Je vous propose d'approuver la modification des statuts du syndicat telle que présentée en annexe jointe à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de statuts annexé ;

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 44 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois suivant le projet de statuts ci-annexé.

Intervention de madame la présidente :

Merci.

Nous poursuivons, les statuts du syndicat du Dadou étant approuvés, nous avons maintenant à approuver le projet de modification des statuts du syndicat mixte d'alimentation en eau potable du Gaillacois, qui vous le savez concerne deux communes de notre communauté d'agglomération, à savoir : Marssac sur Tarn et Castelnau de Lévis.

Là aussi il s'agit de pouvoir mettre en place des représentants au titre de la communauté d'agglomération. Vous avez les statuts qui sont joints. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération.

S'il n'y en n'a pas, nous sommes sur la modification des statuts, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Madame Ferrand-Lefranc, madame Paturey, monsieur Tonicello, madame Hibert, monsieur Pragnère.

Merci.

DEL2020_059 Election des membres de la commission d'appel d'offres

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

L'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres.

La composition de la commission d'appel d'offres est composée, tout comme la commission de délégation de service public, conformément aux dispositions de l'article L 1411-5.

La commission est composée par l'autorité habilitée à signer le marché ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Par délibération du 9 juillet 2020, le conseil communautaire a fixé les modalités de dépôt des listes candidates ainsi qu'il suit :

Les listes doivent comporter :

- les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires (article L1411-5 II du CGCT) ;
- ou moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (article D 1411-4 1er alinéa du CGCT). Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires (article L1411-5 II du CGCT).

La date limite de dépôt des listes candidates a été fixée au jour de la séance d'élection, au plus tard à 12 heures.

2 listes ont été déposées dans les formes réglementaires requises.

Il s'agit de :

Liste A

Titulaires

Éric GUILLAUMIN

Jean-Michel BOUAT Yves CHAPRON

Jean-François ROCHEDREUX Bruno LAILHEUGUE

Marc VENZAL Grégory AVEROUS

Naïma MARENGO Gérard POUJADE

Suppléants

Anne-Marie ROSE

Liste B

Titulaires

Danielle PATUREY

Jean-Laurent TONICELLO

Suppléants

Nathalie FERRAND-LEFRANC

Nicole HIBERT

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers communautaires ont décidé à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public par vote à mains levées.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU les candidatures déposées à la date limite de remise fixée au jour de la séance - 12h,

VU le procès-verbal d'élection ci-annexé,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE des résultats du scrutin :

- 48 suffrages ont été exprimés
- La liste A a obtenu 43 voix sur 48 suffrages exprimés
- La liste B a obtenu 5 voix sur 48 suffrages exprimés

DIT QUE la commission d'appel d'offres de la communauté d'agglomération est composée ainsi qu'il suit :

Titulaires

Éric GUILLAUMIN

Jean-Michel BOUAT

Jean-François ROCHEDREUX

Marc VENZAL

Danielle PATUREY

Suppléants

Anne-Marie ROSE
Yves CHAPRON
Bruno LAILHEUGUE
Grégory AVEROUS
Nathalie FERRAND-LEFRANC

Intervention de madame la présidente :

Nous pouvons donc maintenant poursuivre avec l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, conformément aux dispositions que nous avons votées d'organisation de cette élection lors du dernier conseil.

Nous avons donc fixé un dépôt de liste qui est intervenu, puisque nous avons deux listes candidates. Une liste A et une liste B. Vous en avez d'ailleurs des petits papiers pour procéder au vote, devant vous.

La liste A, je vous lis :

Les titulaires

Éric GUILLAUMIN
Jean-Michel BOUAT
Jean-François ROCHEDREUX
Marc VENZAL
Naïma MARENGO

Les Suppléants

Anne-Marie ROSE
Yves CHAPRON
Bruno LAILHEUGUE
Grégory AVEROUS
Gérard POUJADE

Liste B

Titulaires

Danielle PATUREY
Jean-Laurent TONICELLO

Suppléants

Nathalie FERRAND-LEFRANC
Nicole HIBERT.

Donc nous devons en principe procéder à une élection à bulletin secret, sauf si le Conseil décide à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public. Sachant que nous sommes là sur un scrutin à la proportionnelle au plus fort reste, il n'y a pas de panachage, pas de vote préférentiel.

Est-ce qu'il y a des personnes qui souhaitent le vote à bulletin secret ? Personne ?

Donc nous allons pouvoir procéder à l'élection à main levée.

Pour la liste A, est-ce qu'il y a des votes pour ? La liste A étant, je vous le redis : monsieur Guillaumin, monsieur Bouat, monsieur Rochedreux, monsieur Venzal, madame Marengo, madame Rosé, monsieur Chapron, monsieur Lailheugue, monsieur Averous, monsieur Poujade.

Est-ce qu'il y a des votes pour ?

On va recommencer, votes contre ? Monsieur Cabrolier, madame Ferrand-Lefranc...qui vote contre cette liste-là ? Ce sera plus simple que de compter l'ensemble des conseillers qui ont levé la main.

Alors les votes pour, on les a comptés.

Pour la liste B,

Titulaires

Madame PATUREY
Monsieur TONICELLO

Suppléants

Madame FERRAND-LEFRANC
Madame HIBERT

Qui vote pour ? Madame Ferrand-Lefranc, madame Paturey, monsieur Tonicello, madame Hibert, monsieur Pragnère.

*Donc, monsieur Cabrolier vous n'avez pas pris part au vote, si ? Abstention. C'est vous qui décidez, ce n'est pas moi. Abstention.
Monsieur Cabrolier, j'ai proposé que l'on procède au vote à main levée. Et à l'unanimité, cela semblait avoir été accepté.
D'accord. Donc abstention.
C'est bon pour les chiffres ? Impeccable.*

Merci beaucoup.

DEL2020_060 Election des membres de la commission de délégation de service public

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Les collectivités territoriales, leurs groupements ou leurs établissements publics peuvent confier la gestion d'un service public dont elles ont la responsabilité à un ou plusieurs opérateurs économiques par une convention de délégation de service public.

Les assemblées délibérantes se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics . Elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

La commission analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre. Elle est également chargée de rédiger le rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat.

La commission est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Par délibération du 9 juillet 2020, le conseil communautaire a fixé les modalités de dépôt des listes candidates ainsi qu'il suit:

Les listes doivent comporter :

- les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires (article L1411-5 II du CGCT) ;
- ou moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (article D 1411-4 1er alinéa du CGCT). Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires (article L1411-5 II du CGCT).

La date limite de dépôt des listes candidates a été fixée au jour de la séance

d'élection, au plus tard à 12 heures.

2 listes ont été déposées dans les formes réglementaires requises.

Liste A

Titulaires

Éric GUILLAUMIN

Jean-Michel BOUAT Yves CHAPRON

Jean-François ROCHEDREUX Bruno LAILHEUGUE

Marc VENZAL Grégory AVEROUS

Naïma MARENGO Gérard POUJADE

Suppléants

Anne-Marie ROSE

Liste B

Titulaires

Pascal PRAGNERE

Nathalie FERRAND-LEFRANC

Suppléants

Danielle PATUREY

Jean-Laurent TONICELLO

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers communautaires ont décidé à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public par vote à mains levées.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU les candidatures déposées à la date limite de remise fixée au jour de la séance à 12 h,

VU le procès-verbal d'élection ci-annexé,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE des résultats du scrutin :

- 48 suffrages ont été exprimés
- La liste A a obtenu 43 voix sur 48 suffrages exprimés
- La liste B a obtenu 5 voix sur 48 suffrages exprimés

DIT QUE la commission de délégation de service public de la communauté d'agglomération est composée ainsi qu'il suit :

Titulaires

Éric GUILLAUMIN

Jean-Michel BOUAT

Jean-François ROCHEDREUX

Marc VENZAL
Pascal PRAGNERE

Suppléants

Anne-Marie ROSE
Yves CHAPRON
Bruno LAILHEUGUE
Grégory AVEROUS
Danielle PATUREY

Intervention de madame la présidente :

Nous poursuivons avec la commission de délégation de service public.

Même mode de fonctionnement.

Est-ce que vous souhaitez un vote à bulletin, est-ce que vous acceptez un vote à main levée ? Est-ce qu'il y a des votes contre le vote à main levée ? Qui s'oppose au vote à main levée ? Personne. Donc nous allons pouvoir procéder à un vote à main levée.

Les candidats ne sont pas tout à fait les mêmes.

Pour la liste A, ce sont les mêmes, c'est-à-dire :

Titulaires

Éric GUILLAUMIN
Jean-Michel BOUAT
Jean-François ROCHEDREUX
Marc VENZAL
Naïma MARENGO

Suppléants

Anne-Marie ROSE
Yves CHAPRON
Bruno LAILHEUGUE
Grégory AVEROUS
Gérard POUJADE

Pour la liste B, nous avons :

Titulaires

Pascal PRAGNERE
Nathalie FERRAND-LEFRANC

Suppléants

Danielle PATUREY
Jean-Laurent TONICELLO

Alors nous allons procéder au vote.

Pour liste A, qui vote pour ? Merci.

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Sur la liste B, qui vote pour ? Madame Ferrand-Lefranc, madame Paturey, monsieur Tonicello, madame Hibert, monsieur Pragnère.

Et sur le vote pour la commission de délégation de service public, est-ce qu'il y a des abstentions ? Monsieur Cabrol.

Pareil, nous vous donnerons les résultats, mais on est toujours pareil sur la proportionnelle au plus fort reste.

DEL2020_061 Désignation des représentants de la commission intercommunale des impôts directs

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

L'article 1650-A du code général des impôts (CGI) prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :

- participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

La CIID est composée de 11 membres :

- le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou un vice-président délégué ;
- 10 commissaires.

Les commissaires doivent :

- être français ou ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres ;
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Les 10 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU) sur proposition de ses communes membres.

La liste de propositions établie par l'organe délibérant de l'EPCI doit donc comporter **40 noms** :

- 20 noms pour les commissaires titulaires.
- et 20 noms pour les commissaires suppléants.

La condition prévue au 2ème alinéa du 2. de l'article 1650 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les propositions adressées par les communes,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROPOSE la liste des 20 commissaires titulaires et des 20 suppléants suivants :

TITULAIRES
Roland GILLES (Albi)
Jean-Michel QUINTIN (Albi)
Laurence PLAS (Albi)
Patrick BLEYS (Albi)
Louis BARRET (Albi)
Serge ALBINET (Arthès)
Michèle BIZOUARD (Cambon d'Albi)
Jacques ROUSSEL (Carlus)
Robert GAUTHIER (Castelnau)
Josiane GINESTET (Cunac)
Marie ESTEVENY (Dénat)
Richard FERNANDEZ (Fréjairolles)
Alexis BRU (Le Séquestre)
Françoise CHINCHOLLE (Lescure d'Albigeois)
Christelle CARRIERE (Marssac sur Tarn)
Alfred KROL (Puygouzon)
Michel TREBOSC (Rouffiac)
Sylvie FONTANILLES-CRESPO (Saint-Juéry)
Martine LASSERRE (Saint-juéry)
Bernard CALMETTES (Terssac)

SUPPLÉANTS
Alain REY (Albi)
Zora BENTAIBA (Albi)
Michel TEILLOL (Albi)
Steve JACKSON (Albi)
Betty HECKER (Albi)
Jolan REMCZAK (Albi)
Thérèse ROQUEFEUIL (Arthès)
Jean-Paul RAYSSAC (Cambon d'Albi)

Thierry ROCH (Carlus)
Marie-Claude VABRE (Castelnau de Lévis)
Jean-Luc GILLET (Cunac)
Grégory AVEROUS (Dénat)
Jérôme CASIMIR (Fréjairolles)
Pascale KHAMNOUTHAY (Le Séquestre)
Lydie PICARONIE (Marssac sur Tarn)
Thierry DUFOUR (Puygouzon)
Christian LAFON (Rouffiac)
Franck GALINIÉ (Saint-Juéry)
Didier BUONGIORNO (Saint-Juéry)
Pierre ALBINET (Terssac)

Intervention de madame la présidente :

On poursuit avec l'élection des membres de la commission des impôts directs

Nous avons 40 noms à donner. 20 titulaires, 20 suppléants. Sachant que l'administration fiscale choisira elle-même 10 titulaires et 10 suppléants dans les listes que nous allons lui donner.

La liste « collectif vert Albi » a proposé la candidature de monsieur Remczak et de monsieur Pichoff.

Nous avons proposé en titulaires pour le, je ne sais pas si cela s'appelle le groupe majoritaire, en tout cas, le conseil communautaire, enfin, je vous propose en titulaires :

Roland GILLES (Albi)
Jean-Michel QUINTIN (Albi)
Laurence PLAS (Albi)
Patrick BLEYS (Albi)
Louis BARRET (Albi)
Serge ALBINET (Arthès)
Michèle BIZOUARD (Cambon d'Albi)
Jacques ROUSSEL (Carlus)
Robert GAUTHIER (Castelnau)
Josiane GINESTET (Cunac)
Marie ESTEVENY (Dénat)
Richard FERNANDEZ (Fréjairolles)
Alexis BRU (Le Séquestre)
Françoise CHINCHOLLE (Lescure d'Albigeois)
Christelle CARRIERE (Marssac sur Tarn)

Alfred KROL (Puygouzon)
Michel TREBOSC (Rouffiac)
Sylvie FONTANILLES-CRESPO (Saint-Juéry)
Martine LASSERRE (Saint-juéry)
Bernard CALMETTES (Terssac)

Et en suppléants, je vous propose :

Alain REY (Albi)
Zora BENTAIBA (Albi)
Michel TEILLOL (Albi)
Steve JACKSON (Albi)
Betty HECKER (Albi)
Jolan REMCZAK (Albi)
Thérèse ROQUEFEUIL (Arthès)
Jean-Paul RAYSSAC (Cambon d'Albi)
Thierry ROCH (Carlus)
Marie-Claude VABRE (Castelnau de Lévis)
Jean-Luc GILLET (Cunac)
Grégory AVEROUS (Dénat)
Jérôme CASIMIR (Fréjairolles)
Pascale KHAMNOUTHAY (Le Séquestre)
Lydie PICARONIE (Marssac sur Tarn)
Thierry DUFOUR (Puygouzon)
Christian LAFON (Rouffiac)
Franck GALINIÉ (Saint-Juéry)
Didier BUONGIORNO (Saint-Juéry)
Pierre ALBINET (Terssac)

Et vous aurez bien sûr compté mes titulaires, il en manquait un donc je rajoute Alfred Krol. Et en suppléant, Thierry Dufour.

Nous avons donc une place pour un élu d'opposition. Madame Ferrand-Lefranc, monsieur Remczak, monsieur Pichoff D'accord, donc on rajoute monsieur Remczak dans les élus suppléants, sachant on est bien d'accord que sur les 20 qui ont été désignés, à la fois comme titulaires à la fois comme suppléants, c'est l'administration fiscale qui en choisira, qui retiendra 10 titulaires et 10 suppléants. Parfait.

DEL2020_062 Désignation de représentants - Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Le transfert de la compétence Eau à la communauté d'agglomération de l'Albigeois au 1^{er} janvier 2020 a entraîné la représentation-substitution par la communauté d'agglomération des communes qui adhéraient à des syndicats pour exercer ladite compétence.

Les communes de Castelnau de Lévis et Marssac sur Tarn adhéraient au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois (SMAEPG),

En conséquence, il convient de désigner des représentants qui siégeront aux instances de ce syndicat.

Les statuts du syndicat ont été révisés le 4 mars 2020. Le comité syndical est composé de 58 membres titulaires et 58 membres suppléants dont 55 représentants pour la communauté d'agglomération de Gaillac – Graulhet, 2 représentants pour la communauté d'agglomération de l'Albigeois et 1 représentant pour la communauté de communes du Ségala Carmausin.

Par conséquent, il convient de désigner les 2 représentants titulaires et les 2 représentants suppléants représentant la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Il est précisé que des conseillers municipaux peuvent être désignés en qualité de représentants de la communauté d'agglomération de l'Albigeois alors même qu'ils ne sont pas titulaires d'un mandat communautaire.

L'article 10 de la loi du 22 juin 2020 prévoit que l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes.

Le conseil communautaire s'est prononcé à l'unanimité pour procéder aux nominations au scrutin public.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU les statuts du syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2019 portant représentation-substitution de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en lieu et place des communes de Castelnau de Lévis et Marssac sur Tarn au sein au syndicat mixte d'alimentation en eau potable du Gaillacois,

VU l'article 10 de la loi du 22 juin 2020 qui prévoit que l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 43 voix pour, 0 voix contre 6 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT, Monsieur Frédéric CABROLIER

DÉSIGNE les représentants suivants pour siéger aux instances du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois :

Titulaires

- Patrice DELHEURE (Castelnau de Lévis)
- David DONNEZ (Saint-Juéry)

Suppléants

- Marie-Claude VABRE (Castelnau de Lévis)
- Anne-Marie ROSÉ (Marssac sur Tarn)

Intervention de madame la présidente :

Nous passons maintenant à la désignation des représentants du syndicat mixte eau potable du Gaillacois.

Je vous propose en titulaires Patrice DELHEURE et David DONNEZ.

Et en suppléants Marie-Claude VABRE et Anne-Marie ROSÉ.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

S'il n'y en n'a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ? Monsieur Cabrolier, madame Ferrand-Lefranc, madame Paturey, monsieur Tonicello, madame Hibert, monsieur Pragnère.

Votes pour ? Merci.

DEL2020_063 Désignation de représentants - Syndicat mixte du DADOU

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Le transfert de la compétence Eau à la communauté d'agglomération de l'Albigeois au 1^{er} janvier 2020 a entraîné la représentation-substitution par la communauté d'agglomération des communes qui adhéraient à des syndicats pour exercer ladite compétence.

Aussi depuis cette date, les communes du Séquestre, de Puygouzon, de Cambon d'Albi,

de Saliès, de Rouffiac, de Fréjairolles, de Terssac, de Carlus, de Denat et de Candac ont été substituées par la communauté d'agglomération au sein de l'organe délibérant du Syndicat mixte du Dadou (SIAH).

La communauté d'agglomération dispose de 20 sièges.

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de désigner les représentants qui siégeront aux instances de ce syndicat.

Il est précisé que la désignation peut porter sur tout conseiller municipal d'une commune membre de la communauté d'agglomération.

L'article 10 de la loi du 22 juin 2020 prévoit que l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes.

Le conseil communautaire s'est prononcé à l'unanimité pour procéder aux nominations au scrutin public.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU les statuts du Syndicat mixte du Dadou,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2019 portant représentation - substitution de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au Syndicat mixte du Dadou,

VU l'article 10 de la loi du 22 juin 2020 qui prévoit que l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 43 voix pour, 0 voix contre 6 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT, Monsieur Frédéric CABROLIER

DÉSIGNE les 20 représentants suivants pour siéger aux instances du Syndicat mixte du Dadou :

- Jean-Michel BOUAT (Albi)
- Pierre DOAT (Arthès)
- Nicolas GALLIET (Cambon d'Albi)
- Laurent ALBERICI (Cambon d'Albi)

- Christophe LACZ (Carlus)
- Claude PAGES (Cunac)
- Pascal COMBAL (Cunac)
- Hervé MARTIN (Dénat)
- Olivier OUSTRIC (Dénat)
- Jérôme CASIMIR (Fréjairolles)
- Ludovic MARLOT (Fréjairolles)
- Jean-Pierre TORAN (Le Séquestre)
- Anne-marie ROSÉ (Marssac sur Tarn)
- Thierry DUFOUR (Puygouzon)
- Alfred KROL (Puygouzon)
- Michel TREBOSC (Rouffiac)
- David DONNEZ (Saint-Juéry)
- Florence CABROL (Saliès)
- Yves CHAPRON (Terssac)
- Pierre SOULIÉ (Terssac)

Intervention de madame la présidente :

*Nous poursuivons avec la désignation des représentants au syndicat mixte du Dadou.
Je vous en ai donné la liste tout à l'heure. Nous allons officiellement les élire maintenant.*

- Jean-Michel BOUAT (Albi)
- Pierre DOAT (Arthès)
- Nicolas GALLIET (Cambon d'Albi)
- Laurent ALBERICI (Cambon d'Albi)
- Christophe LACZ (Carlus)
- Claude PAGES (Cunac)
- Pascal COMBAL (Cunac)
- Hervé MARTIN (Dénat)
- Olivier OUSTRIC (Dénat)
- Jérôme CASIMIR (Fréjairolles)
- Ludovic MARLOT (Fréjairolles)
- Jean-Pierre TORAN (Le Séquestre)
- Anne-Marie ROSÉ (Marssac sur Tarn)
- Thierry DUFOUR (Puygouzon)
- Alfred KROL (Puygouzon)
- Michel TREBOSC (Rouffiac)
- David DONNEZ (Saint-Juéry)
- Florence CABROL (Saliès)
- Yves CHAPRON (Terssac)
- Pierre SOULIÉ (Terssac)

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

S'il n'y en n'a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ? Monsieur Cabrol, madame Ferrand-Lefranc, madame Paturey, monsieur Tonicello, madame Hibert, monsieur Pragnère.

Votes pour ? Merci.

DEL2020_064 Désignation de représentants - Syndicat Mixte du Bassin Versant du Tarn Aval

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois dispose, en compétence supplémentaire au titre de l'environnement, de larges missions en matière de protection contre les inondations, adossées à la définition de critères d'intérêt communautaire :

- réalisation de tous investissements tels que travaux, aménagements, acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement des cours d'eau bénéficiant d'une déclaration au titre de travaux d'intérêt général ou d'urgence pour la protection contre les inondations et les pollutions de tous ordres sur le périmètre communautaire ;
- création de tous ouvrages et notamment les bassins de rétention pouvant réguler le débit des cours d'eau ainsi que toutes actions pour la réalisation d'études, l'exécution de travaux, l'exploitation de ces ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence ;
- études d'intérêt général, animation et coordination des actions relatives à la gestion intégrée de la rivière Tarn et de son bassin versant, notamment « le suivi, l'animation et la réalisation du contrat de rivière Tarn 81 » ; cette dernière mission est exercée par le syndicat mixte de rivière Tarn.

Au premier janvier 2017, l'agglomération est également devenue compétente, par anticipation, en matière de GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) suivant les 4 missions décrites aux alinéas 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L211-7 du code de l'environnement. Cette compétence complète de façon cohérente les compétences déjà acquises d'aménagement de l'espace (PLUI...).

Nous avons approuvé lors du conseil communautaire du 9 octobre 2019 la modification des statuts du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn Aval (SMBVTA) exerçant en compétences obligatoires les missions d'animation, d'ingénierie et d'études suivantes :

- L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans le bassin du Tarn aval (item 12° de l'article L211-7 du CGCT) ;
- L'ingénierie des missions de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI, article L211-7 du Code de l'Environnement) visant :
 - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (item 1°) ;
 - L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau (item 2°) ;
 - La protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (item 8°).
- Le renforcement du suivi quantitatif et qualitatif de la ressource en eau et des milieux aquatiques (à l'exclusion des missions de service public eau potable et des missions relevant des sites industriels et miniers) ;
- L'accompagnement de la gestion quantitative de la ressource en eau, à l'échelle du bassin versant du Tarn aval et/ou Tarn Aveyron (à l'exclusion des missions de service public eau potable et des missions assurées par les gestionnaires de barrages existants) ;

Il a également été décidé de déléguer à la carte au syndicat la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations de travaux et de gestion des missions de la compétence GEMAPI. La délégation n'empporte pas l'exclusivité des missions de maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs à la compétence GEMAPI ou hors GEMAPI.

Suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient de désigner les représentants qui siégeront aux instances de ce syndicat qui sont au nombre de 8 délégués titulaires et de 8 délégués suppléants.

Il est précisé que la désignation peut porter sur tout conseiller municipal d'une commune membre de la communauté d'agglomération.

L'article 10 de la loi du 22 juin 2020 prévoit que l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes.

Le conseil communautaire a décidé à l'unanimité de procéder aux nominations au scrutin public.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Tarn Aval,

VU l'article 10 de la loi du 22 juin 2020 qui prévoit que l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 44 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

DÉSIGNE les 8 représentants titulaires et 8 représentants suivants pour siéger au comité syndical du syndicat mixte du bassin versant du Tarn Aval :

Titulaires
Bruno LAILHEUGUE (Albi)
Gérard FABRE (Arthès)
Patrice DELHEURE (Castelnau de Lévis)

Bernard DELBRUEL (Lescure d'Albigeois)

Anne-Marie ROSÉ (Marssac sur tarn)

David DONNEZ (Saint-Juéry)

Camille DEMAZURE (Saint-Juéry)

Yves CHAPRON (Terssac)

Suppléants

Enrico SPATARO (Albi)

Steve JACKSON (Albi)

Jean-Michel BOUAT (Albi)

Philippe GRANIER (Cambon d'Albi)

Daniel DERRAC (Lescure d'Albigeois)

Thierry MALLÉ (Marssac sur Tarn)

Thierry DUFOUR (Puygouzon)

Pierre SOULIÉ (Terssac)

Intervention de madame la présidente :

Nous poursuivons maintenant avec la désignation des représentants de l'agglomération au syndicat mixte du bassin Versant du Tarn Aval.

Vous savez qu'il intervient sur un certain nombre de sujets. Cela avait fait l'objet d'une délibération lors du Conseil communautaire du 9 octobre 2019, puisque l'agglomération ayant en compétence supplémentaire un certain nombre de missions telles que les investissements sur les aménagements, tout ce qui est protection contre les inondations et pollution de tous ordres sur le périmètre communautaire, toute la création des ouvrages et notamment des bassins de rétention, tout ce qui est également études. Nous avons décidé de pouvoir travailler avec le syndicat mixte, et donc vous avez l'ensemble des prérogatives de ce syndicat dans la délibération, je ne vais pas vous les lire intégralement.

Nous avons donc à désigner nos représentants, sachant que l'agglo avait décidé également de déléguer à la carte un certain nombre d'éléments à ce syndicat, notamment certaines opérations de travaux et de gestion des missions qui sont de la compétence GEMAPI, la délégation n'emportant pas l'exclusivité des missions de maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs à la compétence GEMAPI ou hors GEMAPI.

On aura l'occasion d'y revenir régulièrement.

Donc nous avons la possibilité de nommer huit titulaires et huit suppléants.

Je vous proposerais les candidatures de :

Bruno LAILHEUGUE (Albi)

Gérard FABRE (Arthès)

Patrice DELHEURE (Castelnau de Lévis)

Bernard DELBRUEL (Lescure d'Albigeois)

Anne-Marie ROSÉ (Marssac sur tarn)

David DONNEZ (Saint-Juéry)
Camille DEMAZURE (Saint-Juéry)
Yves CHAPRON (Terressac)

En titulaires.

Et en suppléants :

Enrico SPATARO (Albi)
Steve JACKSON (Albi)
Jean-Michel BOUAT (Albi)
Philippe GRANIER (Cambon d'Albi)
Daniel DERRAC (Lescure d'Albigeois)
Thierry MALLÉ (Marssac sur Tarn)
Thierry DUFOUR (Puygouzon)
Pierre SOULIÉ (Terressac)

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

S'il n'y en n'a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ? Madame Ferrand-Lefranc, madame Paturey, monsieur Tonicello, madame Hibert, monsieur Pragnère.

Votes pour ? Merci.

DEL2020_065 Désignation de représentants - Syndicat mixte du SCoT

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Le syndicat mixte du SCoT élabore et gère le schéma de cohérence territoriale, outil de **planification stratégique** de l'aménagement de l'espace à moyen et long terme.

A l'échelle de 3 intercommunalités du Grand Albigeois que sont la communauté de communes des monts d'Alban et du Villefrancois, la communauté de communes du Centre Tarn et la communauté d'agglomération de l'Albigeois, le Schéma de Cohérence Territoriale met **en cohérence** les questions d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements et d'environnement dans le cadre d'une **démarche globale**.

La communauté d'agglomération dispose de 16 représentants titulaires et de 16 représentants suppléants au comité syndical composé de 32 titulaires et 32 suppléants.

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de désigner les représentants qui siégeront aux instances de ce syndicat.

Il est précisé que la désignation peut porter sur tout conseiller municipal d'une commune membre de la communauté d'agglomération.

L'article 10 de la loi du 22 juin 2020 prévoit que l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes.

Le conseil communautaire a décidé à l'unanimité de procéder aux nominations au scrutin public.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU les statuts du Syndicat mixte du SCoT du Grand Albigeois,

VU l'article 10 de la loi du 22 juin 2020 qui prévoit que l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 43 voix pour, 0 voix contre 6 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT, Monsieur Frédéric CABROLIER

DÉSIGNE les 16 représentants titulaires et 16 représentants suppléants suivants pour siéger au comité syndical du syndicat du SCoT du Grand Albigeois :

TITULAIRES
Roland GILLES (Albi)
Bruno LAILHEUGUE (Albi)
Jean-Michel BOUAT (Albi)
Mathieur VIDAL (Albi)
Jean-Marc FARRÉ (Arthès)
Sarah LAURENS (Cambon d'Albi)
Robert GAUTHIER (Castelnau de Lévis)
Marc VENZAL (Cunac)
Grégory AVEROUS (Dénat)
Jérôme CASIMIR (Fréjairolles)
Elisabeth CLAVERIE (Lescure d'Albigeois)
Anne-Marie ROSÉ (Marssac sur Tarn)

Thierry DUFOUR (Puygouzon)
Jean-François ROCHEDREUX (Saliès)
Didier BUONGIORNO (Saint-Juéry)
Yves CHAPRON (Terssac)

SUPPLÉANTS

Jean-Michel QUINTIN (Albi)
Gérard FABRE (Arthès)
Philippe GRANIER (Cambon d'Albi)
Patrice DELHEURE (Castelnau de Lévis)
Jacques ROUSSEL (Carlus)
Claude PAGES (Cunac)
Olivier OUSTRIC (Dénat)
Christian CHAMAYOU(Fréjairolles)
Bernard DELBRUEL (Lescure d'Albigeois)
Jean-Charles BALARDY (Le Séquestre)
Jean LOUP (Marssac sur Tarn)
Alfred KROL (Puygouzon)
Michel TREBOSC (Rouffiac)
Jean-Marc SOULAGES (Saint-Juéry)
Jacky MIQUEL (Saliès)
Claudine MONTELS (Terssac)

Intervention de madame la présidente :

Nous poursuivons avec le syndicat mixte du SCOT, dont vous savez qu'il élabore et gère le schéma de cohérence territoriale qui est vraiment un outil de planification particulièrement important puisqu'il nous donne un certain nombre d'orientations sur l'aménagement de l'espace à moyens et à longs termes.

Nous travaillons dans ce syndicat mixte du SCOT avec trois intercommunalités, à savoir bien sûr le Grand Albigeois mais également la communauté de communes des monts d'Alban et du Villefrancois, et la communauté de communes de Centre Tarn.

Nous avons à désigner pour ce syndicat mixte 16 représentants titulaires et 16 représentants suppléants, sur un total pour le syndicat mixte de 32 titulaires et 32 suppléants.

Nous vous proposons les candidatures, en titulaires, de :

Roland GILLES (Albi)
Bruno LAILHEUGUE (Albi)
Jean-Michel BOUAT (Albi)

<i>Mathieur VIDAL (Albi)</i>
<i>Jean-Marc FARRÉ (Arthès)</i>
<i>Sarah LAURENS (Cambon d'Albi)</i>
<i>Robert GAUTHIER (Castelnau de Lévis)</i>
<i>Marc VENZAL (Cunac)</i>
<i>Grégory AVEROUS (Dénat)</i>
<i>Jérôme CASIMIR (Fréjairolles)</i>
<i>Elisabeth CLAVERIE (Lescure d'Albigeois)</i>
<i>Anne-Marie ROSÉ (Marssac sur Tarn)</i>
<i>Thierry DUFOUR (Puygouzon)</i>
<i>Jean-François ROCHEDREUX (Saliès)</i>
<i>Didier BUONGIORNO (Saint-Juéry)</i>
<i>Yves CHAPRON (Terssac)</i>

En suppléants :

<i>Jean-Michel QUINTIN (Albi)</i>
<i>Gérard FABRE (Arthès)</i>
<i>Philippe GRANIER (Cambon d'Albi)</i>
<i>Patrice DELHEURE (Castelnau de Lévis)</i>
<i>Jacques ROUSSEL (Carlus)</i>
<i>Claude PAGES (Cunac)</i>
<i>Olivier OUSTRIC (Dénat)</i>
<i>Christian CHAMAYOU(Fréjairolles)</i>
<i>Bernard DELBRUEL (Lescure d'Albigeois)</i>
<i>Jean-Charles BALARDY (Le Séquestre)</i>
<i>Jean LOUP (Marssac sur Tarn)</i>
<i>Alfred KROL (Puygouzon)</i>
<i>Michel TREBOSC (Rouffiac)</i>
<i>Jean-Marc SOULAGES (Saint-Juéry)</i>
<i>Jacky MIQUEL (Saliès)</i>
<i>Claudine MONTELS (Terssac)</i>

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

S'il n'y en n'a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ? Monsieur Cabrolier, madame Ferrand-Lefranc, madame Paturey, monsieur Tonicello, madame Hibert, monsieur Pragnère.

Votes pour ? Merci.

DEL2020_066 désignation des représentants - syndicat mixte du CRITT

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Le CRITT Automatisation et Robotique assure des prestations technologiques dans le domaine de la robotique et la productique. Il mène une action de la promotion des moyens régionaux et locaux en matière de soutien à l'innovation et au transfert de technologie, conduit des études relatives à des projets innovants émanant d'entreprises ou de porteurs de projets, apporte son aide au développement de projets innovants, dispense des actions de formation.

Il conduit également des actions vis-à-vis des acteurs économiques albigeois et a par exemple implanté des robots notamment au sein de la VOA, de Chevillot et Savimer.

Le CRITT est installé dans la halle Technologique InnoProd au cœur du Parc scientifique et Technologique Technopolitain. Il emploie 11 personnes, ingénieurs ou techniciens.

Le comité syndical est composé de 12 membres de 6 représentants de l'Agglomération, 4 représentants du Département du Tarn et 2 représentants de la Région Occitanie. Suite au renouvellement de l'assemblée communautaire, il convient de désigner les représentants de l'Agglomération.

L'article 10 de la loi du 22 juin 2020 prévoit que l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes.

Le conseil communautaire a décidé à l'unanimité de procéder aux nominations au scrutin public.

Le Conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du syndicat mixte du CRITT,

VU l'article 10 de la loi du 22 juin 2020 qui prévoit que l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 43 voix pour, 0 voix contre 6 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT, Monsieur Frédéric CABROLIER

DÉSIGNE les 6 représentants suivants pour siéger au sein du syndicat mixte du CRITT :

- Roland GILLES (Albi)
- Jean-Michel BOUAT (Albi)
- Philippe GRANIER (Cambon d'Albi)
- Éric GUILLAUMIN (Carlus)
- Gérard POUJADE (Le Séquestre)
- Thierry MALLÉ (Marssac sur Tarn)

Intervention de madame la présidente :

Nous continuons les désignations avec le CRITT Automatisation.

Le CRITT Automatisation, vous le savez, pardon le syndicat mixte du CRITT c'est cette structure qui gère le bâtiment anciennement maison du développement industriel, je crois qui est le bâtiment qui héberge la pépinière d'entreprises Albisia, qui hébergeait historiquement le CRITT d'où son nom. Le CRITT est maintenant, depuis quelques années, hébergé dans la halle technologique sur la zone technopolitaine d'Albi Innoprod, mais le syndicat mixte a gardé ce nom. On est là vraiment sur une structure qui gère l'ensemble de ces bâtiments, avec des travaux assez régulièrement à faire et notamment pour se mettre en conformité avec les besoins des entreprises. C'est là par exemple que nous avons hébergé l'entreprise AUROCK, qui maintenant est installée sur le parc technopolitain Innoprod, un certain nombre d'entreprises que l'on connaît bien ont démarré dans ces locaux.

Nous avons donc besoin de désigner un certain nombre de membres de ce comité syndical puisque nous avons 6 représentants de l'agglomération, sachant que le Département désignera 4 représentants et la Région 2 représentants.

Je vous propose au titre de ces représentations :

- Roland GILLES (Albi)
- Jean-Michel BOUAT (Albi)
- Philippe GRANIER (Cambon d'Albi)
- Éric GUILLAUMIN (Carlus)
- Gérard POUJADE (Le Séquestre)
- Thierry MALLÉ (Marssac sur Tarn)

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

S'il n'y en n'a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ? Madame Ferrand-Lefranc, madame Paturey, monsieur Tonicello, monsieur Cabrol, madame Hibert, monsieur Pragnère.

Votes pour ? Merci.

DEL2020_067 Désignation des représentants - syndicat mixte Sup'Albi Tarn

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Le syndicat mixte Sup'Albi Tarn a été créé en 1992 avec pour objet de favoriser le développement de l'enseignement supérieur en Albigeois.

A ce titre, il intervient notamment dans le portage des opérations d'investissement de l'INU Champollion.

Il est constitué par la communauté d'agglomération de l'Albigeois et le Département du Tarn qui participent chacun à hauteur de 50 % des charges de fonctionnement et de l'investissement.

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de 4 représentants de chacune des deux collectivités. Des membres suppléants en nombre équivalent doivent également être désignés.

La présidence du syndicat est assurée par un représentant de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Il est précisé que la désignation peut porter sur tout conseiller municipal d'une commune membre de la communauté d'agglomération.

L'article 10 de la loi du 22 juin 2020 prévoit que l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes.

Le conseil communautaire a décidé à l'unanimité de procéder aux nominations au scrutin public.

Le Conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du syndicat mixte Sup'Albi Tarn,

VU l'article 10 de la loi du 22 juin 2020 qui prévoit que l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes,

ENTENDU le présent exposé,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 43 voix pour, 0 voix contre 6 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT, Monsieur Frédéric CABROLIER

DÉSIGNE les représentants suivants pour siéger au sein du syndicat mixte Sup'Albi Tarn :

Titulaires :

- Roland GILLES (Albi)
- Jean-Michel BOUAT (Albi)
- Éric GUILLAUMIN (Carlus)
- Gérard POUJADE (Le Séquestre)

Suppléants :

- Fabienne MÉNARD (Albi)
- Philippe GRANIER (Cambon d'Albi)
- Robert GAUTHIER (Castelnau de Lévis)
- Jérôme CASIMIR (Fréjairolles)

Intervention de madame la présidente :

On poursuit avec le syndicat mixte Sup'Albi Tarn, qui est chargé d'un certain nombre d'opérations d'investissement à l'institut national universitaire de Champollion. Il a été créé en 1992. Il fonctionne avec l'implication à part égale du Département et de l'agglomération à 50 %, chacun à la fois pour l'investissement mais également pour le fonctionnement. La présidence est historiquement assurée par un représentant de la communauté d'agglomération.

Je vous propose donc pour les représentants notre agglomération au sein de ce syndicat mixte Sup'Albi Tarn :

En titulaires :

- Roland GILLES
- Jean-Michel BOUAT
- Éric GUILLAUMIN
- Gérard POUJADE

Et en suppléants :

- Fabienne MÉNARD
- Robert GAUTHIER
- Jérôme CASIMIR
- Philippe GRANIER

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Monsieur Cabrolier, Madame Ferrand-Lefranc, madame Paturey, monsieur Tonicello, madame Hibert, monsieur Pragnère.

Votes pour ? Merci.

DEL2020_068 Désignation de représentants - Association Technopole Albi-Innoprod

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

L'association technopole Albi-Innoprod a pour objet de promouvoir une dynamique d'innovation sur le territoire Albigeois :

- En fédérant les acteurs
- En promouvant le potentiel territorial en la matière
- En l'ancrant dans les stratégies économiques régionales, nationales et supranationales
- En favorisant la création de start up et le développement de projets innovants au sein des entreprises.

Elle est composée de membres titulaires, de membres associés et de membres d'honneur.

Les membres titulaires sont les fondateurs de l'association Albi-Innoprod. Il s'agit d'entités qui représentent le socle de la technopole. Durablement associés aux décisions stratégiques, ils sont représentés au conseil d'administration.

Les membres titulaires sont au nombre de 4 : la communauté d'agglomération de l'Albigeois, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn, l'Ecole des Mines d'Albi-Carmaux, la Chambre des métiers du Tarn.

L'association est administrée par un Conseil d'administration composé de 8 membres dont :

- quatre représentants désignés par la communauté d'agglomération de l'albigeois ;
- deux représentants désignés par la Chambre de commerce et d'industrie du Tarn
- un représentant désigné par l'Ecole des Mines d'Albi Carmaux
- un représentant désigné par la Chambre des métiers du Tarn.

Il convient de désigner les 4 représentants de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU les statuts de l'association technopole Albi-Innoprod,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 43 voix pour, 0 voix contre 6 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT, Monsieur Frédéric CABROLIER

DÉSIGNE les 4 représentants suivants pour siéger au Conseil d'administration de l'association technopole Albi-Innoprod.

- Rolland GILLES (Albi)
- Jean-Michel BOUAT (Albi)
- Gérard POUJADE (Le Séquestre)
- Thierry DUFOUR (Puygouzon)

DEL2020_069 Désignation de représentants - société d'économie mixte EVEER'HY' POLE

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

La société d'économie mixte EVEER'HY'POLE, basée sur l'autodrome-aérodrome d'Albi, a été créée en 2009 dans le but de promouvoir la recherche et le développement des énergies renouvelables dans le domaine des transports et des déplacements, et en particulier sur le secteur de l'hydrogène.

Elle a vocation à proposer des prestations et formations dans son champ de compétence.

La SEM EVEER'HY'PÔLE propose des prestations de services innovants (mutualisation d'équipements, prestations d'essais et opérations de démonstration). L'objectif principal de la SEM EVEER'HY'PÔLE vise donc à structurer une offre spécifique autour de l'électromobilité.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois, la commune d'Albi, la Chambre de Commerce et d'Industrie, les sociétés BRALEY, H2 Impulsion, et SAFRA sont actionnaires.

Cette SEM est administrée par un conseil d'administration. La communauté d'agglomération y est représentée par 3 administrateurs qu'il convient par conséquent de désigner suite au renouvellement des instances communautaires.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU les statuts de la société d'économie mixte EVEER'HY'POLE,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 44 voix pour, 0 voix contre
5 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

DÉSIGNE les 3 représentants suivants pour siéger au Conseil d'administration de la SEM EVEER'HY'POLE.

- Jean-Michel BOUAT (Albi)
- Roland GILLES (Albi)
- Gérard POUJADE (Le Séquestre)

Intervention de madame la présidente :

Nous avons également deux délibérations sur table si vous l'acceptez.

Vous le savez, en principe l'ordre du jour du conseil ne peut pas être modifié après l'envoi de la convocation, sauf si vraiment il n'y a pas de risque, en tout cas s'il n'y a

pas de contre-indication des uns et des autres à prendre un certain nombre de délibérations.

Les deux délibérations qu'on vous propose sur table concernent des représentations à des structures dont on a appris postérieurement à l'envoi du Conseil qu'elles auraient besoin de réunir des assemblées générales. Donc effectivement cela nous arrangerait de pouvoir désigner nos représentants pour que ces structures puissent fonctionner normalement.

Est-ce que certains d'entre vous s'opposent à ce que l'on fasse ces délibérations sur table ? Madame Ferrand-Lefranc vous avez la parole.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Ce n'est pas une opposition, juste une question : nous n'avons pas ces documents sur table ?

Intervention de madame la présidente :

Vous allez les avoir.

Je vous remercie pour ces structures qui vraiment ont besoin de tenir leurs assemblées générales. Pour l'une de mémoire à la fin du mois de juillet ou au moins avant le prochain conseil communautaire début septembre, et l'association technopolitaine Albi Innoprod également avant le prochain Conseil communautaire de septembre.

Vous verrez qu'il s'agit de la désignation de nos représentants à l'association technopolitaine Albi Innoprod pour l'une, et la désignation de nos représentants dans la société d'économie mixte EVEER'HY'POLE.

Donc je vous propose de commencer par la technopole Albi Innoprod, dont vous connaissez les missions, et, qui est composée de 4 membres titulaires, à savoir la communauté d'agglomération, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn, l'Ecole des Mines d'Albi-Carmaux, et la Chambre des métiers du Tarn.

L'association est composée d'un conseil d'administration composé de 8 membres dont quatre représentants la communauté d'agglomération ; deux pour la CCI du Tarn ; un pour l'IMT ; et un pour la Chambre des métiers.

Donc nous avons à désigner quatre personnes. Je vous proposerais :

- Rolland GILLES*
- Jean-Michel BOUAT*
- Gérard POUJADE*
- Thierry DUFOUR*

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

S'il n'y en n'a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ? Monsieur Cabrolhier, madame Ferrand-Lefranc, madame Paturey, monsieur Tonicello, madame Hibert, monsieur Pragnère.

Votes pour ? Merci beaucoup.

Nous poursuivons avec la SEM EVEER'HY'POLE, qui vous le savez est basée sur le site du circuit d'Albi. Elle a été créée en 2009, l'idée était vraiment de promouvoir la recherche et le développement des énergies renouvelables et notamment dans le domaine de l'hydrogène ; on s'adresse aux transports ou aux déplacements de manière plus large. Elle propose un certain nombre de prestations, de formations. La SEM a un certain nombre de contrats effectivement à la fois ingénierie et d'accompagnement de nombreuses sociétés que l'on connaît bien pour celles qui sont les plus proches de chez nous, notamment la société SAFRA, mais pas exclusivement dans la région et pas exclusivement en France d'ailleurs. La SEM a acquis une expertise et une compétence qui lui permet d'avoir des contrats de plus en plus nombreux et de plus en plus importants.

Les actionnaires sont cités dans la délibération qu'en principe vous avez maintenant

tous.

Elle est administrée par un conseil d'administration et nous y avons trois administrateurs. Donc je vous proposerais :

- Gérard **POUJADE**
- Roland **GILLES**
- Jean-Michel **BOUAT**

Est-ce qu'il y a, s'agissant de ces propositions, d'autres candidatures ?

S'il n'y en n'a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Madame Ferrand-Lefranc, madame Paturey, monsieur Tonicello, madame Hibert, monsieur Pragnère.

Votes pour ?

Merci.

DEL2020_070 Présentation du rapport d'activité 2019

Pilote : Communication

Monsieur Thierry DUFOUR, rapporteur,

L'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales dispose que "le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier." Avant de le transmettre à chaque commune de notre agglomération, il convient que le Conseil communautaire reçoive communication du rapport d'activité 2019 et prenne acte de son contenu.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport d'activité 2019 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2019,

DIT QUE le rapport d'activité 2019 sera adressé aux maires des communes membres et que la communication en sera effectuée conformément aux textes en vigueur au sein de chacun des conseils municipaux.

Intervention de madame la présidente :

Nous poursuivons donc par la présentation du rapport d'activité et je laisse la parole à monsieur Dufour.

Intervention de monsieur Dufour :

Je disais, comme chaque année nous avons l'obligation, avant le 30 septembre, de produire un document qui est le rapport d'activité de l'année précédente.

Ce rapport d'activité, c'est pour nous l'occasion de jeter un œil dans le rétroviseur de l'année écoulée, pour faire un point d'étape en 2019, avec la particularité d'être le dernier rapport de la mandature 2019. Cet ultime rapport peut donc être lu pour les six années qui viennent de s'écouler.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Ce jour-là, le président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Avant de le transmettre à chaque commune de notre agglomération, il convient que le Conseil communautaire reçoive communication de ce rapport que vous avez sur table, donc c'est le rapport 2019, et prenne acte de son contenu.

A la page avec les élus, je ne sais plus laquelle, c'était les élus de l'année précédente, donc ce n'est pas cette année encore les élus mis en place il y a 15 jours.

Ce travail est fait par l'ensemble de nos services que je remercie. Il est très complet, et vous donne une idée de toutes les actions de notre communauté d'agglomération. A cela, s'ajoute un petit flyer, sur la situation financière du Grand Albigeois en 2019.

Intervention de madame la présidente :

Merci.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des demandes d'intervention sur ce rapport d'activité que vous avez donc trouvé sur table.

On vous laissera feuilleter après ce Conseil si l'on veut maintenir votre attention entière, même s'il est particulièrement intéressant et captivant à regarder et à consulter.

Merci monsieur Dufour. Nous avons pris acte que la communication du rapport d'activité a eu lieu.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour du coup ?

Intervention de madame Paturey :

Excusez, est-ce qu'on peut reprendre ?

Intervention de madame la présidente :

Madame Paturey vous avez une question ?

On ne vous entend pas madame Paturey.

Intervention de madame Paturey :

La question qui était posée est : est-ce que l'on votait ou est-ce simplement un prend acte ?

Intervention de madame la présidente :

Non c'est un prend acte.

Intervention de madame Paturey :
Merci.

Intervention de madame la présidente :
J'en profite pour vous donner les résultats de l'élection à la commission de délégation de service public.

Nous avons en titulaires :

Titulaires

Éric GUILLAUMIN
Jean-Michel BOUAT
Jean-François ROCHEDREUX
Marc VENZAL
Naïma MARENGO

Suppléants

Anne-Marie ROSE
Yves CHAPRON
Bruno LAILHEUGUE
Grégory AVEROUS
Gérard POUJADE

Idem pour la commission d'appels d'offre ; c'est donc la liste A qui compte-tenu des pourcentages a l'ensemble des sièges :

Les titulaires

Éric GUILLAUMIN
Jean-Michel BOUAT
Jean-François ROCHEDREUX
Marc VENZAL
Naïma MARENGO

Les Suppléants

Anne-Marie ROSE
Yves CHAPRON
Bruno LAILHEUGUE
Grégory AVEROUS
Gérard POUJADE

DEL2020_071 Compte-rendu des décisions prises par la présidente dans le cadre de sa délégation - article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales

Pilote : Secrétariat général

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Conformément à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales, les décisions de l'autorité exécutive font l'objet d'un rapport devant le conseil communautaire lors de sa plus proche séance.

Décision de la présidente N° 0131 du 31 janvier 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Marché 20 005 : Marché de désinsectisation, de démoustication et de dératisation.

Partenaire : S.A.R.L. 3C PROTECTION

Montant : minimum annuel de 30 000 € H.T. et d'un montant maximum annuel de 42 000,00 € H.T.

Durée : Une année renouvelable trois fois par reconduction expresse

Décision de la présidente N° 0132 du 31 janvier 2020

Pilote : Transports urbains

Objet : Convention de mandat pour la vente de titres de transports - Monsieur Pascal MALACARNE.

Partenaire : Tabac presse Le Gambetta

Montant : Commission de 4 % du montant des recettes encaissées

Décision de la présidente N° 0133 du 10 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 11 allée des acacias 81150 Castelnau-de-Lévis et cadastré AC0305, propriété de madame Josiane FLORET.

Décision de la présidente N° 0134 du 10 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 7 impasse du pic 81990 Fréjairrolles et cadastré AV0155, propriété de monsieur François GARCIA.

Décision de la présidente N° 0135 du 10 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 27 rue de la grande feuilleraie 81990 Saliès et cadastré B0789, propriété de LA GRANDE FEUILLERAIE.

Décision de la présidente N° 0136 du 10 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé avenue Lescure 81160 Arthès et cadastré AK0122 AK0123, propriété de monsieur Jean-Paul AZAM.

Décision de la présidente N° 0137 du 10 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé les rives ouest 81160 Arthès et cadastré AH0053, propriété de la commune d'Arthès.

Décision de la présidente N° 0138 du 10 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé avenue Lescure 81160 Arthès et cadastré AK0123 AK0181 AK0182, propriété de monsieur Jean - Paul AZAM.

Décision de la présidente N° 0139 du 10 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé avenue Lescure 81160 Arthès et cadastré AK0122 AK0123, propriété de monsieur Jean-Paul AZAM.

Décision de la présidente N° 0140 du 5 février 2020

Pilote : Équipement aquatique

Objet : Contrat d'installation de distributeurs automatiques de boissons et de denrées alimentaires au sein de l'espace aquatique ATLANTIS.

Prestataire : SAS CASSAGNES

Montant : recette de 25 % du chiffre d'affaires annuel

Décision de la présidente N° 0141 du 5 février 2020

Pilote : Politique de la ville

Objet : Accompagnement de publics en insertion du territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois - Castelnau de Lévis C1 (annule et remplace DEC20200081) - cofinancement de l'opération de «divers travaux de maçonnerie au cœur du village».

Partenaire : Association VERSO

Durée : 2 semaines à partir du 27 janvier 2020

Montant : 1 200 €

Décision de la présidente N° 0142 du 5 février 2020

Pilote : Auto

Objet : Contrat d'entretien des volucompteurs - Société de nettoyage et installation pétrolière.
Partenaire : SARL D.I.P.
Durée : A compter du 20 janvier 2020. Il est ensuite reconductible tacitement d'année en année, pour une durée maximum de quatre ans.
Montant : 2 348,70 € HT, soit 2 818,44 € TTC.

Décision de la présidente N° 0143 du 5 février 2020
Pilote : Transports urbains
Objet : Avenant à la convention de location de fontaines d'eau - prix de la fourniture.
Partenaire : Société CALVEL DISTRIBUTION
Montant : 10,25 euros HT par mois et par fontaine.

Décision de la présidente N° 0144 du 5 février 2020
Pilote : Transports urbains
Objet : Convention de partenariat - Championnat d'Europe de Force Athlétique - Les participants bénéficieront de la gratuité des transports sur les lignes régulières de bus.
Partenaire : Comité d'organisation, représenté par monsieur Sylvain GIROT.

Décision de la présidente N° 0145 du 5 février 2020
Pilote : ANRU
Objet : Convention de cofinancement de la mission de programmation pour la restructuration de la Maison de quartier-médiathèque de Cantepau à Albi.
Montant : 25% de l'étude plafonné à 12 500 euros TTC.

Décision de la présidente N° 0146 du 5 février 2020
Pilote : Politique de la ville
Objet : Accompagnement de publics en insertion du territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois - Mairie d'Albi – C2 – Cofinancement « divers travaux de maçonnerie dans les cimetières de la ville d'Albi».
Partenaire : Ville d'Albi
Prestataire : Association VERSO
Montant : 4 800 €
Durée : 8 semaines

Décision de la présidente N° 0147 du 5 février 2020
Pilote : Politique de la ville
Objet : Accompagnement de publics en insertion du territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois - Mairie d'Albi – C1 - cofinancer l'opération « divers travaux de maçonnerie dans les cimetières de la ville d'Albi».
Partenaire : Ville d'Albi
Prestataire : Association VERSO
Montant : 4 800 €
Durée : 8 semaines

Décision de la présidente N° 0148 du 6 février 2020
Pilote : Développement économique
Objet : Convention servitudes au profit du Syndicat Départemental d'Énergies du TARN Section AM numéro 80 commune de Terssac.
Durée : Applicable pour la durée de vie de l'ouvrage.
Montant : gratuit

Décision de la présidente N° 0149 du 5 février 2020

Pilote : Politique de la ville
Objet : Accompagnement de publics en insertion du territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois - Castelnau de Lévis - opération de «divers travaux de maçonnerie au cœur du village».
Prestataire : Association VERSO
Montant : 2 400 €
Durée : 4 semaines

Décision de la présidente N° 0150 du 11 février 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption sur les 59 parts sociales, propriété de la SCI TENTY.

Décision de la présidente N° 0151 du 11 février 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 118 route d'Arthès 81380 Lescure - d'Albigeois et cadastré AP0147, propriété de monsieur Frédéric LAFON.

Décision de la présidente N° 0152 du 11 février 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 29 rue des chênes verts 81380 Lescure-d'Albigeois et cadastré BD0080, propriété de monsieur Thierry Marcel Laurent DEGOUL.

Décision de la présidente N° 0153 du 11 février 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 50 voie communale n° 18 de la viscosse 81000 Albi et cadastré HN0596 HN0558, propriété de monsieur David HIVERT.

Décision de la présidente N° 0154 du 11 février 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 62 rue sainte carême lots 1 et 2 81000 Albi et cadastré CK0567, propriété des consorts ROUDIL.

Décision de la présidente N° 0155 du 11 février 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 8 B rue Jean Mermoz 81000 Albi et cadastré CE0441, propriété de monsieur et madame Maurice BROGGINI.

Décision de la présidente N° 0156 du 7 février 2020

Pilote : Assainissement
Objet : Contrat d'entretien pompe à chaleur de la STEP de la Madeleine - Réalisation de quatre entretiens à raison d'un entretien par an - La première intervention aura lieu en 2020.
Prestataire : Société SDEEC
Montant : 1 622,50 € HT à chaque intervention

Décision de la présidente N° 0157 du 11 février 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 5 rue de canavières - lot 2 81000 Albi et cadastré CH0413, propriété de madame Aurore DELBES.

Décision de la présidente N° 0158 du 11 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 3 chemin d'Esteville 81000 Albi et cadastré EO0250, propriété de la SCI MR.

Décision de la présidente N° 0159 du 11 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 57 rue du Puech Petit 81000 Albi et cadastré KX0295, propriété des consorts SEVENO.

Décision de la présidente N° 0160 du 11 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 11 rue d'Amsterdam 81000 Albi et cadastré HO0497 HO0499, propriété de monsieur Paul ALBOUZE.

Décision de la présidente N° 0161 du 11 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 76 bis rue de Terssac 81000 Albi et cadastré CH0025, propriété des consorts FABREGUE.

Décision de la présidente N° 0162 du 11 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 11 rue Dominique Ingres 81000 Albi et cadastré HL0138, propriété des consorts SALINI.

Décision de la présidente N° 0163 du 10 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 29 rue Saint Julien - lots 2 et 9 81000 Albi et cadastré AE0190, propriété de la Société civile S.A.B.

Décision de la présidente N° 0164 du 10 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 26 rue Mozart 81000 Albi et cadastré BR0111, propriété des consorts CHABBERT.

Décision de la présidente N° 0165 du 10 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 24 avenue Maréchal Franchet d'Esperey 81000 Albi et cadastré BX0189, propriété de monsieur Pierre BARANSKI.

Décision de la présidente N° 0166 du 10 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 11 rue Négro Danos - lots 1 et 25 81000 Albi et cadastré AO0388 AO0389, propriété de la SARL KRYALIDE.

Décision de la présidente N° 0167 du 10 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 13 rue Condorcet 81000 Albi et cadastré BL0335, propriété des consorts CARDONA.

Décision de la présidente N° 0168 du 10 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 53 rue Porta - lot 12 81000 Albi et cadastré AC0226, propriété des consorts Gérard AUNEAU.

Décision de la présidente N° 0169 du 10 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 44 rue du dix huit août 1944
81000 Albi et cadastré BY0023, propriété de monsieur Jean-Claude REY.

Décision de la présidente N° 0170 du 10 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 44 rue du dix huit août 1944
81000 Albi et cadastré BY0023, propriété de monsieur Jean-Claude REY.

Décision de la présidente N° 0171 du 10 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé allée du commerce 81990 Le
Séquestre et cadastré AC0114 lot 14, propriété de la SCI La Toulousaine.

Décision de la présidente N° 0172 du 14 février 2020

Pilote : Médiathèques du Grand Albigeois

Objet : Convention de prestation de services des médiathèques du Grand
Albigeois – Smart Fr La Nouvelle Aventure - programmation de deux spectacles à la
médiathèque d'Albi Pierre Amalric,

Prestataire : Smart Fr La Nouvelle Aventure

Montant : 780.00 €

Date : Le 25 mars 2020

Décision de la présidente N° 0173 du 10 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 3 chemin de Creyssens 81990
Puygouzon et cadastré ZB0647, propriété de monsieur Gérard GOUTY.

Décision de la présidente N° 0174 du 14 février 2020

Pilote : Médiathèques du Grand Albigeois

Objet : Convention de prestation de services des médiathèques du Grand
Albigeois – Académie de musique et des arts scéniques - Programmation d'une
conférence sur les comédies musicales à la médiathèque d'Albi Pierre Almaric.

Prestataire : Académie de musique et des arts scéniques

Montant : 450 €

Date : Le 25 avril 2020

Décision de la présidente N° 0175 du 14 février 2020

Pilote : Médiathèques du Grand Albigeois

Objet : Contrat de prestation des médiathèques du Grand Albigeois – BAC Films
distribution - projection publique du film «Under the Tree» à la médiathèque Pierre
Amalric.

Prestataire : BAC Films Distribution

Montant : 158 € HT

Date : Le 25 mars 2020

Décision de la présidente N° 0176 du 14 février 2020

Pilote : Médiathèques du Grand Albigeois

Objet : Contrat de prestation des médiathèques du Grand Albigeois – SARL
Swank Films Distribution France - Projection publique du film «Pirates ! Bons à rien,
mauvais en tout» à la médiathèque Pierre Amalric.

Montant : 262 € HT

Date : Le 12 février 2020

Décision de la présidente N° 0177 du 14 février 2020

Pilote : Médiathèques du Grand Albigeois

Objet : Contrat de prestation de service réseau des médiathèques du Grand Albigeois – SARL ADAVPROJECTIONS – projection publique du film «Le jugement d'Hadwin» à la médiathèque Pierre Amalric.

Montant : 150€ HT

Date : Le 5 février 2020

Décision de la présidente N° 0178 du 10 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 5 rue Saint Barthélémy 81150 Marssac-sur-Tarn et cadastré AA0658, propriété de monsieur Sean MULLINS.

Décision de la présidente N° 0179 du 14 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Désignation avocat - dossier NAVARRO

Décision de la présidente N° 0180 du 11 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 9001 rue les portes d'Albi lieu dit Fonlabour centre commercial - lots 1,4,5 81000 Albi et cadastré CM0022 CM0023 CM0027 CM0028 CM0029 CM0030 CM0127 CM0129 CM0130 CM0229 CM0233 CM0300 CM0302 CM0304 CM0316 CN0024 CN0025, propriété de madame et monsieur Jean-Pierre MADER.

Décision de la présidente N° 0181 du 11 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 9001 rue des portes d'Albi - lots 6,11,24 81000 Albi et cadastré CM0022 CM0023 CM0027 CM0028 CM0029 CM0030 CM0093 CM0107 CM0108 CM0109 CM0110 CM0116 CM0117 CM0127 CM0128 CM0129 CM0130 CM0209 CM0229 CM0230 CM0233 CM0284 CM0286 CM0295 CM0296 CM0297 CM0299 CM0300 CM0301 CM0302 CM0303 CM0304 CM0305 CM0306 CM0307 CM0308 CM0309 CM0310 CM0314 CM0315 CM0316 CM0317 CM0318 CM0319 CM0320 CM0340 CN0024 CN0025 CN0096 CN0097 CM0036 CM0037 CM0038 CM0039 CM0040 CM0041 CM0073 CM0074, propriété de la SCI de l'Hyper.

Décision de la présidente N° 0182 du 11 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 9001 rue des portes d'Albi - lot 8 81000 Albi et cadastré CM0022 CM0023 CM0027 CM0028 CM0029 CM0030 CM0093 CM0107 CM0108 CM0109 CM0110 CM0116 CM0117 CM0127 CM0128 CM0129 CM0130 CM0209 CM0229 CM0230 CM0233 CM0284 CM0286 CM0295 CM0296 CM0297 CM0299 CM0300 CM0301 CM0302 CM0303 CM0304 CM0305 CM0306 CM0307 CM0308 CM0309 CM0310 CM0314 CM0315 CM0316 CM0317 CM0318 CM0319 CM0320 CM0340 CN0024 CN0025 CN0096 CN0097 CM0036 CM0037 CM0038 CM0039 CM0040 CM0041 CM0073 CM0074, propriété des SCI Fonlabour et AJOA Fonlabour.

Décision de la présidente N° 0183 du 11 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé Rantou 81000 Albi et cadastré LO0206, propriété des consorts LACAN.

Décision de la présidente N° 0184 du 11 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 161 avenue Maréchal Kellermann 81000 Albi et cadastré EV0053, propriété des consorts LOPEZ.

Décision de la présidente N° 0185 du 11 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 123 boulevard Soult 81000 Albi et cadastré BM0288, propriété de madame et monsieur Pascal CALLIER.

Décision de la présidente N° 0186 du 11 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 66 rue Capitaine Julia 81000 Albi et cadastré AW0259 AW0260, propriété de monsieur Jean-Louis LAFARGUE.

Décision de la présidente N° 0187 du 11 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 3 rue de la madeleine - lot 3 81000 Albi et cadastré AC0147, propriété de la SCI Albi cathédrale.

Décision de la présidente N° 0188 du 11 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé la Roussignoulie 81990 Saliès et cadastré B0812, propriété de monsieur Quentin TOURAY.

Décision de la présidente N° 0189 du 13 février 2020

Pilote : Médiathèques du Grand Albigeois

Objet : Contrat de prestation de service médiathèques du Grand Albigeois / SARL ADAVPROJECTIONS - projection publique du film «La part de rêve» à la médiathèque Pierre Amalric.

Montant : 120€ HT

Date : Le 1^{er} avril 2020

Décision de la présidente N° 0190 du 13 février 2020

Pilote : Médiathèques du Grand Albigeois

Objet : Contrat de prestation de service médiathèques du Grand Albigeois / SARL ADAVPROJECTIONS - Programmation projection publique du film «Un jour à New York» à la médiathèque Pierre Amalric.

Montant : 100€ HT

Date : Le 6 mai 2020

Décision de la présidente N° 0191 du 13 février 2020

Pilote : Finances

Objet : Modification décision de création de la régie de la médiathèque de Lescure d'Albigeois, augmentation du fonds de caisse mis à la disposition du régisseur.

Montant : 40€

Décision de la présidente N° 0192 du 13 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 17 route vieille de Carmaux

81160 Arthès et cadastré AL0095, propriété de monsieur Jean Paul VERONES.

Décision de la présidente N° 0193 du 13 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 17 impasse Pierre Causse
81160 Arthès et cadastré AI0263, propriété de monsieur Jacques RAVAILHE.

Décision de la présidente N° 0194 du 12 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 18 chemin des crêtes 81990
Puygouzon et cadastré ZN0685, propriété de madame Simone SALAS.

Décision de la présidente N° 0195 du 12 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 38 rue Salvan de Saliès 81000
Albi et cadastré BR0272, propriété de la SCI SALVAN de Saliès.

Décision de la présidente N° 0196 du 12 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 19 rue de Jarlard 81000 Albi et
cadastré BM0093, propriété de madame Valérie DANTEC.

Décision de la présidente N° 0197 du 12 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 34 avenue du Général de
Gaulle 81000 Albi et cadastré AP0296, propriété des conjoints ZIVKOVIC.

Décision de la présidente N° 0198 du 12 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 10 rue Jean Robic 81000 Albi
et cadastré KO0396, propriété de madame Isabelle LLORENS-CASTAGNE.

Décision de la présidente N° 0199 du 12 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 42 boulevard Edouard Andrieu
81000 Albi et cadastré AP0135, propriété de la SCI SAFIL.

Décision de la présidente N° 0200 du 12 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 38 rue Rinaldi 81000 Albi et
cadastré AB0219 AB0085 AB0086, propriété de Albi Création Immobilière A.C.I.

Décision de la présidente N° 0201 du 12 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 3 rue Emmanuel Mora 81000
Albi et cadastré AY0121, propriété des conjoints BEDES - CANTIE - ROUSSEL.

Décision de la présidente N° 0202 du 12 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 102 chemin de Canavières
81000 Albi et cadastré CI0143 CI0151 CI0233 CI0234, propriété des conjoints
CAVAILLE.

Décision de la présidente N° 0203 – Acte abandonné

Décision de la présidente N° 0204 du 18 février 2020

Pilote : Développement économique

Objet : Convention avec l'EPLFPA Fonlabour d'Albi pour la conception des aménagements paysagers autour de l'étang de la ZAC ECO²RIEUMAS.

Montant : 1 000 euros

Décision de la présidente N° 0205 du 18 février 2020

Pilote : Développement économique

Objet : Convention avec GRDF pour l'alimentation en gaz naturel de la zone d'aménagement - ZAC ECO²RIEUMAS - tranche 4.

Prestataire : GRDF

Montant : 28 918 € HT

Durée : 5 ans

Décision de la présidente N° 0206 du 18 février 2020

Pilote : Développement économique

Objet : Servitude de passage GRDF - ZAC ECO²RIEUMAS - Tranche 4 - La servitude est consentie à titre gratuit pour la durée d'exploitation des ouvrages implantés.

Prestataire : GRDF

Décision de la présidente N° 0207 du 18 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 240 route de Fauch 81990 Puygouzon et cadastré ZA0002, propriété de madame Nicole TRICOIRE.

Décision de la présidente N° 0208 du 18 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 751 chemin de Lacrouzille 81990 Puygouzon et cadastré ZM0488 ZM0717 ZM0718 ZM0719, propriété de madame Danielle BARBIER-BOSSION.

Décision de la présidente N° 0209 du 18 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé rue Louis Blériot 81150 Marssac-sur-Tarn et cadastré ZL0090, propriété de la SCI ORION.

Décision de la présidente N° 0210 du 18 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 8 impasse des amandiers 81150 Marssac-sur-Tarn et cadastré AI0291 AI0293 AI0231 AI0233, propriété de madame Carine Chantal SOULIE.

Décision de la présidente N° 0211 du 18 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 2 impasse de Pinerule 81150 Marssac-sur-Tarn et cadastré AI0243, propriété de monsieur Claude PARAYRE.

Décision de la présidente N° 0212 du 18 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 10 rue des alouettes 81990 Cunac et cadastré AH0216 AH0217, propriété de madame Laurence REYNES et monsieur Jean-Francois LOPEZ.

Décision de la présidente N° 0213 du 18 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 120 chemin de Saint-Elloi
81990 Cunac et cadastré AI0050p (lot D), propriété de madame Jacqueline BODIN.

Décision de la présidente N° 0214 du 18 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 45 chemin du pin 81990 Cunac
et cadastré AV0201p (détachement du lot A), propriété de monsieur Jean MASSOL.

Décision de la présidente N° 0215 du 18 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 18 passage de Pech Redon
81990 Cunac et cadastré AI0050p (lot B), propriété de madame Jacqueline BODIN.

Décision de la présidente N° 0216 du 18 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 24 rue Gustave Eiffel 81000
Albi et cadastré KP0059 KP0060 KP0061 KP0085 KP0157, propriété de la SCI SCCS.

Décision de la présidente N° 0217 du 17 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé rue Gaston Bouteiller 81000
Albi et cadastré ES0251, propriété de madame Éliane BAR.

Décision de la présidente N° 0218 du 17 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 79 route de Castres 81000 Albi
et cadastré KZ0254, propriété de la SCI SPEED.

Décision de la présidente N° 0219 du 17 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 17 rue Jean Bart 81000 Albi et
cadastré BZ0254, propriété des conjoints PAPAREL/LAFON.

Décision de la présidente N° 0220 du 17 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 6 rue Victor Allegre 81000 Albi
et cadastré HS0150, propriété de madame Camille FREDERIC.

Décision de la présidente N° 0221 du 17 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 2 B rue Laroche lot 3 81000
Albi et cadastré AO0190, propriété de la SCI MACABOU.

Décision de la présidente N° 0222 du 17 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 10 rue André Ampère 81000
Albi et cadastré IK0410, propriété de la SCI ASPEN.

Décision de la présidente N° 0223 du 17 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 71 avenue de Pélissier 81000

Albi et cadastré AX0337 AX0338, propriété de monsieur et madame Claude BALEZ.

Décision de la présidente N° 0224 du 17 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 13 rue Lavedan 81000 Albi et cadastré AO0518 AO1118, propriété de monsieur et madame Stephen JACKSON.

Décision de la présidente N° 0225 du 17 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 123 avenue Maréchal Franchet d'Esperey 81000 Albi et cadastré BX0047, propriété de monsieur Pierre DELMAS.

Décision de la présidente N° 0226 du 17 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 7 rue Gaston Bouteiller 81000 Albi et cadastré ES0250 ES0248 ES0149, propriété des conjoints CAUBEL.

Décision de la présidente N° 0227 du 17 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 78 chemin de Najac 81380 Lescure - d'Albigeois et cadastré AB0213, propriété de la SCI ELISE.

Décision de la présidente N° 0228 du 18 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 8 rue Pierre de Coubertin 81160 Saint-Juéry et cadastré AA0109, propriété de monsieur Julien Bernard AZAM.

Décision de la présidente N° 0229 du 18 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 4 rue Talabot 81160 Saint - Juéry et cadastré AI0095, propriété de monsieur Pierre HERAL.

Décision de la présidente N° 0230 du 18 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 13 rue des violettes 81160 Saint - Juéry et cadastré AR0095 AR0207, propriété des conjoints FOURNIER.

Décision de la présidente N° 0231 du 18 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 111 avenue Jean Jaurès 81160 Saint-Juéry et cadastré AE0085, propriété de madame Nadine JAMME-HUGONNET.

Décision de la présidente N° 0232 du 18 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 137 avenue Jean Jaurès 81160 Saint-Juéry et cadastré AE0116, propriété de madame Évelyne TAILLEFER.

Décision de la présidente N° 0233 du 18 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 1 chemin de Peyrounes 81160 Saint-Juéry et cadastré AD0029, propriété de monsieur Robert BOUDES.

Décision de la présidente N° 0234 du 18 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 14 rue des marguerites 81166 Saint- Juéry et cadastré AT0290, propriété de monsieur Gilbert BAGGINI.

Décision de la présidente N° 0235 du 18 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 5 rue hameau des brus 81990 Le Séquestre et cadastré AE0037 AE0043, propriété de monsieur Bruno Franck GASCON.

Décision de la présidente N° 0236 du 24 février 2020

Pilote : Maîtrise d'ouvrage et travaux

Objet : Marché 20 006 : Réfection totale de la passerelle piétonne de l'ouvrage d'art sur la RD1 à Castelnau de Lévis.

Prestataire : SNC EIFFAGE ROUTE SUD OUEST

Montant : 35 971,50 € H.T.

Décision de la présidente N° 0237 du 24 février 2020

Pilote : Relais d'assistantes maternelles

Objet : Convention de partenariat relais assistantes maternelles / Compagnie « Des gestes et des formes » - Programmation d'un spectacle jeune public avec la médiathèque de Saint Juéry et le service RAM.

Montant : 350 €

Décision de la présidente N° 0238 du 24 février 2020

Pilote : Systèmes d'informations et réseaux

Objet : Avenant de prorogation du marché de téléphonie mobile SFR.

Prestataire : Société SFR

Montant : 14 500 € HT

Décision de la présidente N° 0239 du 24 février 2020

Pilote : Maîtrise d'ouvrage et Travaux

Objet : Marché 20 007 : Maintenance des ascenseurs.

Prestataire : S.A.S. PACA ASCENSEURS SERVICES

Montant : Minimum annuel de 3 500 euros H.T. et maximum annuel de 10 000 euros H.T.

Durée : 12 mois renouvelable 3 fois

Décision de la présidente N° 0240 du 25 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé Cité Des Grezes 81160 Arthès et cadastré AI0057, propriété de madame Sandra ESTEVENY et monsieur Benjamin RABINEAU.

Décision de la présidente N° 0241 du 25 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé Bouis 81150 Terssac et cadastré AP0133 AP0166, propriété de madame Amelie Anne Joelle HUC.

Décision de la présidente N° 0242 du 25 février 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé route De Toulouse 81000 Albi et cadastré CO0004 CO0185, propriété des Consorts BOUBINET.

Décision de la présidente N° 0243 du 25 février 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé L'arquipeyre/rue Maréchal Oudinot 81000 Albi et cadastré EV0073 EV0072 EV0071 EV0070 EV0069 EV0068 EV0067 EV0066 EV0065, propriété de L'office Public De L'Habitat Du Tarn.

Décision de la présidente N° 0244 du 25 février 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 56 avenue Des Nations Unies 81000 Albi et cadastré HO0445 HO0461, propriété de madame et monsieur Robert ROSSIGNOL.

Décision de la présidente N° 0245 du 25 février 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 42 rue Salvan De Salies 81000 Albi et cadastré BR0270, propriété de monsieur Pierre BRUNIQUEL.

Décision de la présidente N° 0246 du 25 février 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 156 avenue Dembourg 81000 Albi et cadastré AX0095, propriété de monsieur Jean Luc COUCOUREUX.

Décision de la présidente N° 0247 du 25 février 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 1 rue Jean Mermoz 81000 Albi et cadastré CE0131, propriété de madame Preciada Corinne COHEN et monsieur Bernard Jean MONY.

Décision de la présidente N° 0248 du 25 février 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 12 Chemin De Bramevaques 81990 Puygouzon et cadastré ZA0151, propriété de monsieur Philippe Patrick Andre BARON.

Décision de la présidente N° 0249 du 25 février 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 625 route Des Coteaux 81990 Saliès et cadastré B0300, propriété de monsieur Daniel Constantin SAID.

Décision de la présidente N° 0250 du 25 février 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé La Barriere 81380 Lescure-d'Albigeois et cadastré BH0270, propriété de madame Jeannine CAZELLES.

Décision de la présidente N° 0251 du 25 février 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 20 chemin De Najac 81380 Lescure-d'Albigeois et cadastré BI0288, propriété de madame Florence ACQUIER.

Décision de la présidente N° 0252 du 25 février 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé L'arquipeyre 81000 Albi et cadastré EV0294 EV0303 EV0345 EX0294 en partie, propriété de la Commune D'Albi.

Décision de la présidente N° 0253 du 25 février 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 34 36 Chemin d'Artigues
81990 Cunac et cadastré AC0042 AC0050, propriété des Consorts FARAMOND.

Décision de la présidente N° 0254 du 24 février 2020

Pilote : Maîtrise d'ouvrage / Travaux
Objet : Avenant n° 1 au marché 19 017 : Assistance à la maîtrise d'ouvrage
Accompagnement démarche HQE, appel à projet NOWATT, pour l'agrandissement de
l'hôtel d'entreprise.
Prestataire : SARL POLYEXPERT ENVIRONNEMENT

Décision de la présidente N° 0255 du 24 février 2020

Pilote : Maîtrise d'ouvrage/Travaux
Objet : Avenant n° 2 au marché 19 018 : Travaux d'aménagement du centre
urbain de Saint-Juéry - secteur de l'ancienne gare - lot n° 1 : terrassements voirie
sols et réseaux divers
Prestataire : SNC EIFFAGE
Montant : plus value d'un montant de 29 496,81 € H.T portant le nouveau montant
du marché à 1 193 105,60 € H.T (soit une augmentation de 2,50 %) et modifiant le
montant des tranches comme suit :

Décision de la présidente N° 0256 du 24 février 2020

Pilote : Domaine public
Objet : Acquisition de bornes granits pour le secteur sauvegardé – Albi.
Prestataire : SARL Mialhe David
Montant : 12 980 € HT

Décision de la présidente N° 0257 du 25 février 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 18 avenue St Michel 81380
Lescure-d'Albigeois et cadastré AZ0191, propriété de madame Christiane NADAI.

Décision de la présidente N° 0258 du 25 février 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Délégation du droit de préemption à la ville de Lescure d'Albigeois sur la
vente d'une maison cadastrée section BA0168 et BA0169 situé 3 place de l'Hôpital sur
la commune de Lescure d'Albigeois d'une surface totale de 903 m² pour un prix de
soixante dix mille euros (70 000,00€).

Décision de la présidente N° 0259 du 25 février 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé Garban 81990 Puygouzon et
cadastré ZM0708, propriété de la Commune De PUGOUZON.

Décision de la présidente N° 0260 du 27 février 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 77 Boulevard Valmy 81000 Albi
et cadastré BK0262, propriété de madame et monsieur RAUSCENT Matthieu.

Décision de la présidente N° 0261 du 3 mars 2020

Pilote : Gestion des déchets
Objet : Contrat de diagnostic préventif pour deux groupes hydrauliques et un
translateur comprenant deux visites annuelles dont une analyse d'huile.
Prestataire : Société LEGRAS INDUSTRIES

Montant : 5728,60 € par an

Décision de la présidente N° 0262 du 3 mars 2020

Pilote : Gestion des déchets

Objet : Contrat de mise à disposition collective d'agents pour la réalisation de mission de propreté sur la commune de Marssac sur Tarn.

Prestataire : ESAT TRICAT ALBI GAILLAC BAPC

Montant : 10,30 € H.T. par heure travaillée et par agent, indexation sur les hausses légales du SMIC.

Décision de la présidente N° 0263 du 3 mars 2020

Pilote : Systèmes d'informations et réseaux

Objet : Contrat de maintenance évolutive et corrective de l'installation téléphonique XIVO.

Prestataire : Société AVENCALL

Montant : 10750,80 € TTC

Durée : 2 ans à partir du 1^{er} janvier 2020

Décision de la présidente N° 0264 du 3 mars 2020

Pilote : Maîtrise d'ouvrage et Travaux

Objet : Avenant n° 1 au marché 19 021 : Travaux d'aménagement du centre urbain de Saint-Juéry - secteur de l'ancienne gare - lot n° 4 : Éclairage - Ajouter l'éclairage public le long du cheminement bordant l'école.

Prestataire : Société ESS CHAMAYOU

Montant : Plus value de 6 063,00 € H.T portant le nouveau montant du marché à 129 328,00 € H.T.

Décision de la présidente N° 0265 du 3 mars 2020

Pilote : Politique de la ville

Objet : Accompagnement de publics en insertion du territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois – cofinancement de l'opération de débroussaillage et entretien du terrain de cross sur la commune de Castelnau de Lévis.

Prestataire : Régie Inter Quartiers

Montant : 1 200 €

Durée : 2 semaines

Décision de la présidente N° 0266 du 3 mars 2020

Pilote : Politique de la ville

Objet : Accompagnement de publics en insertion du territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois – cofinancement de l'opération de débroussaillage et entretien du terrain de cross sur la commune de Castelnau de Lévis.

Prestataire : Régie Inter Quartiers

Montant : 600 €

Durée : 1 semaine

Décision de la présidente N° 0267 du 3 mars 2020

Pilote : Politique de la ville

Objet : Suivi des participants à l'action relative au développement des compétences psychosociales « Accompagnement des 18-30 ans vers l'emploi ou la formation » année 2020.

Prestataire : Association Tarn Espoir

Montant : 9 450 €

Décision de la présidente N° 0268 du 3 mars 2020

Pilote : Politique de la ville
Objet : Accompagnement de publics en insertion Cofinancement de l'opération de tontes et désherbage des STEPS, postes de relevage et bassins de rétentions de l'agglomération.
Prestataire : Régie Inter Quartiers d'Albi
Montant : service politique de la ville : 4 800,00 € - service Assainissement : 6 182,40 €
Durée : 8 semaines

Décision de la présidente N° 0269 du 3 mars 2020
Pilote : Systèmes d'informations et réseaux
Objet : Contrat de services des progiciels GEOMEDIA
Prestataire : SAS GEOMEDIA
Montant : 1032 euros TTC
Durée : 01/01/2020 au 31/12/2020

Décision de la présidente N° 0270 du 10 mars 2020
Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé bien situé 232 route De Millau 81990 Cambon et cadastré AM0100 AM0099, propriété de monsieur Christian ASSIE.

Décision de la présidente N° 0271 du 10 mars 2020
Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé bien situé route De Valence 81380 Lescure-d'Albigeois et cadastré AK0104 AK0185 AK0186 AK0038, propriété de monsieur Nicolas PUECH.

Décision de la présidente N° 0272 du 10 mars 2020
Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 7 rue Gustave Eiffel 81990 Puygouzon et cadastré ZD0278 ZD0284, propriété de la commune de PUYGOUZON.

Décision de la présidente N° 0273 du 10 mars 2020
Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 17 rue Elie Augustin 81000 Albi et cadastré AO0887, propriété de monsieur Jean Marc NOUGARET.

Décision de la présidente N° 0274 du 10 mars 2020
Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 26 rue Du Garric 81000 Albi et cadastré BD0125, propriété de madame Pierrette RAYNAUD.

Décision de la présidente N° 0275 du 10 mars 2020
Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 16 rue Des Taillades 81990 Le Sequestre et cadastré AH0134, propriété de la SCI Garric Pendoul.

Décision de la présidente N° 0276 du 10 mars 2020
Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 138 rue De Terssac 81000 Albi et cadastré CK0131, propriété des Consorts FAURE/CHASSERIAUD.

Décision de la présidente N° 0277 du 10 mars 2020
Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 13 rue Paul Gauguin 81000 Albi et cadastré AR0233, propriété de madame Mugnette JEANNET.

Décision de la présidente N° 0278 du 10 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 17 rue Paul Gauguin 81000 Albi et cadastré HI0067, propriété de monsieur Fabrice MARECHAUX.

Décision de la présidente N° 0279 du 10 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 36 rue Emile Grand lots 5,10,11,13,14 81000 Albi et cadastré AD0175, propriété de madame BOUST et monsieur CUQ.

Décision de la présidente N° 0280 du 10 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 27 allée De La Viscose 81000 Albi et cadastré HN0404, propriété de monsieur Pierrot BARRIOL.

Décision de la présidente N° 0281 du 10 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 1039 rue De La Crouzille 81000 Albi et cadastré KS0042, propriété de madame Michele PAVONE.

Décision de la présidente N° 0282 du 10 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 117 avenue Colonel Teyssier lots 8 et 11 81000 Albi et cadastré BM0950, propriété des Consorts FERRIERES.

Décision de la présidente N° 0283 du 10 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 32 chemin De Gaillagues 81380 Lescure-d'Albigeois et cadastré BH0057, propriété de monsieur Vergnes Aime.

Décision de la présidente N° 0284 du 28 février 2020

Pilote : Déplacements doux

Objet : Avenant n° 1 au marché 18.032 : Passerelle piétonne et cyclable enencorbellement sur le viaduc ferroviaire - passerelle métallique

Prestataire : société IOA CONSTRUCTION

Montant : 199 000 € HT soit 239 160 € TTC

Décision de la présidente N° 0285 du 28 février 2020

Pilote : Finances et budget

Objet : Décision de virement de crédits n°1-2020 budget général - virement de crédits du compte 2031 « frais d'études » - fonction 845 « voirie communale » vers le compte 2313 « constructions » - fonction 845 « voirie communale » pour un montant de 10 000

Décision de la présidente N° 0286 du 28 février 2020

Pilote : Médiathèques

Objet : Convention de prestation de service Médiathèques du Grand Albigeois les - rencontres d'auteurs de livres jeunesse dans le cadre de la programmation du Salon du Livre Jeunesse 2020 le 26 mars 2020.

Prestataire : Association DIKELITU

Montant : 2126 €

Décision de la présidente N° 0287 du 28 février 2020

Pilote : Parc Auto

Objet : Location en longue durée d'un véhicule électrique de marque et modèle PEUGEOT e-208 7,4 kW

Prestataire : groupe CREDIPAR SA mandaté par la société PEUGEOT MAUREL ALBI S.A.S.

Décision de la présidente N° 0288 du 10 mars 2020 - Annulée

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 55 Lotissement Les Terrasses Du Tarn 81160 Arthès et cadastré AH0152, propriété de madame Hygine DE ALMEIDA et monsieur Marc VIALA

Décision de la présidente N° 0289 du 11 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé La Capélanie 81150 Castelnaud-de-Lévis et cadastré AZ0250, propriété de monsieur Gérard GOUHIER SUDRE.

Décision de la présidente N° 0290 du 9 mars 2020

Pilote : Déplacements doux

Objet : Convention d'occupation temporaire du domaine privé - Occupation Parking université pour les cours de vélo 2020

Prestataire : Institut National Universitaire Champollion

Durée : samedi 7, 14, 21 et 28 mars 2020, samedi 25 avril 2020, samedi 6, 13, 20 et 27 juin 2020, samedi 4, 11, 18 et 25 juillet 2020, samedi 1er Août 2020, samedi 12, 19, 26 septembre 2020, samedi 3 octobre 2020, samedi 7, 14, 21 et 28 novembre 2020 et samedi 12 décembre 2020

Montant : L'autorisation d'occupation du parking est consentie à titre gracieux.

Décision de la présidente N° 0291 du 11 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé La Capélanie 81150 Castelnaud-de-Lévis et cadastré AZ0250, propriété de monsieur Gérard GOUHIER SUDRE.

Décision de la présidente N° 0292 du 11 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé La Capélanie 81150 Castelnaud-de-Lévis et cadastré AZ0250, propriété de monsieur Gérard GOUHIER SUDRE

Décision de la présidente N° 0293 du 11 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 3 rue du camp de Carrie 81990 Saliès et cadastré B0406, propriété de monsieur Jean - Louis BERARD

Décision de la présidente N° 0294 du 10 mars 2020

Pilote : Communication

Objet : Convention de prestation de service 2020 - réalisation de reportages photos et de services associés pour la conception du Grand A

Prestataire : Studio Tchizz

Durée : jusqu'au 31 décembre 2020

Montant : 10 000 € HT maximum pour la durée de la convention

Décision de la présidente N° 0295 du 9 mars 2020

Pilote : Gestion des déchets

Objet : Convention pour la collecte des textiles, linges de maison et chaussures

Prestataire : Eco TIC

Durée : année 2020 à compter de l'entrée en vigueur de l'agrément d'EcoTlc et pour les années suivantes par tacite reconduction jusqu'à la fin de validité de l'agrément d'EcoTlc.

Montant : Le soutien financier d'Eco TLC s'élève à 10 centimes d'euro par habitant s'il existe au moins un point d'apport volontaire pour 2000 habitants sur le territoire

Décision de la présidente N° 0296 du 11 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 6 route de Carmaux 81160

Arthès et cadastré AM0162, propriété de madame Jacqueline LOTH

Décision de la présidente N° 0297 du 9 mars 2020

Pilote : Médiathèques

Objet : Convention de prestation de services des médiathèques du Grand Albigeois –

Association de formation Arcadienne – intervention lors de cafés citoyens à la médiathèque Pierre-Amalric d'Albi

Prestataire : association de formation Arcadienne

Durée : les mercredis 8 avril, 13 mai et 10 juin 2020 à partir de 18h15

Montant : 264 €

Décision de la présidente N° 0298 du 9 mars 2020

Pilote : Médiathèques

Objet : Convention de prestation de services des médiathèques du Grand Albigeois - animation « A toi d'jouer ! » à la médiathèque Pierre-Amalric

Prestataire : monsieur Romaric GALONNIER

Durée : le 11 mars 2020

Montant : 250€

Décision de la présidente N° 0299 du 11 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé Labaute 81990 Le Séquestre et cadastré AC0200 (partie D), propriété de SUD MEDITERRANEE

Décision de la présidente N° 0300 du 11 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé allée du commerce 81990 Le Séquestre et cadastré AC0114 Lot 6, propriété de la SCI FML

Décision de la présidente N° 0301 du 11 mars 2020

Pilote : Médiathèques

Objet : Convention de partenariat pour le développement du livre et de la lecture auprès des personnes placées sous main de justice

Durée : 2020-2023

Décision de la présidente N° 0302 du 10 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 138 boulevard Soult - lot 1 81000 Albi et cadastré AO0665, propriété de monsieur Michel ASPECT

Décision de la présidente N° 0303 du 11 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 55 rue de Rudel 81000 Albi et cadastré CL0096, propriété de monsieur Rémi GARBACZ

Décision de la présidente N° 0304 du 11 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 3 rue de l'Oulmet 81000 Albi et cadastré AH0164, propriété de monsieur Jean - Paul GIONDINI

Décision de la présidente N° 0305 du 11 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 117 rue de Bernis 81000 Albi et cadastré BM0336, propriété de madame Rachel SUISSA

Décision de la présidente N° 0306 du 11 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 88 rue Edmond Marty 81000 Albi et cadastré AL0441, propriété de madame Maria KULIK

Décision de la présidente N° 0307 du 11 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 108 avenue Général Hoche 81000 Albi et cadastré EV0130, propriété des consorts FERNANDES

Décision de la présidente N° 0308 du 11 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 3 rue Colonel Frédéric Henri Manhes 81000 Albi et cadastré CD0322, propriété de madame Marie Cécile MARCHAND-BROUILLET

Décision de la présidente N° 0309 du 11 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé Triobeoures 81000 Albi et cadastré HX0400 HX0401 HX0402, propriété des consorts SUDRE

Décision de la présidente N° 0310 du 11 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 1 lice Georges Pompidou - Lots 19,102 et 48 81000 Albi et cadastré AN0067, propriété de monsieur Jean-Pierre MAZET

Décision de la présidente N° 0311 du 11 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 1 côte de l'abattoir 81000 Albi et cadastré AS0295 AS0298 AS0361 AS0363, propriété de monsieur Stéphane BRASSEUR

Décision de la présidente N° 0312 du 11 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé la Rachoune 81000 Albi et cadastré BR0355, propriété des consorts GLEIZES

Décision de la présidente N° 0313 du 11 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 74 rue Georges Rouault 81000 Albi et cadastré LS0398 LS0400, propriété des consorts BAUGUIL

Décision de la présidente N° 0314 du 11 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 51 rue Edouard Branly – Lots 17,11 et 4 81000 Albi et cadastré AN0063, propriété de IMMAUR & L'OC

Décision de la présidente N° 0315 du 11 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 51 rue Edouard Branly – Lots 1,10 et 16 81000 Albi et cadastré AN0063, propriété de IMMAUR & L'OC

Décision de la présidente N° 0316 du 11 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 95 avenue de Pélissier 81000 Albi et cadastré EK0083, propriété de monsieur Adrien MIQUEL

Décision de la présidente N° 0317 du 11 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 38 rue Porta 81000 Albi et cadastré AC0052, propriété de monsieur Claude CHAUDERON.

Décision de la présidente N° 0318 du 11 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 25 boulevard Strasbourg / 3 rue Porta 81000 Albi et cadastré AC0102 AC0192, propriété de madame Anne-Marie AURIOL

Décision de la présidente N° 0319 du 10 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 7 rue Gaston Bouteiller 81000 Albi et cadastré ES0150 ES0151, propriété de LA FONCIERE DE L'AULNE

Décision de la présidente N° 0320 du 10 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 25 boulevard Strasbourg 81000 Albi et cadastré AC0102 AC0192, propriété de madame Anne-Marie AURIOL

Décision de la présidente N° 0321 du 10 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé la Rachoune 81000 Albi et cadastré BR0355 BR0367, propriété des consorts GLEIZES

Décision de la présidente N° 0322 du 11 mars 2020

Pilote : Politique de la ville

Objet : Accompagnement de publics en insertion du territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois - réalisation de « divers travaux » au chenil communautaire de Ranteil à Albi

Prestataire : association VERSO

Durée : 3 semaines à partir du 29 juin 2020

Montant : cofinancement : Agglomération - service politique de la ville : 1 800,00 €

- Agglomération - service maîtrise d'ouvrage-étude et programmation de travaux : 1
800,00

Décision de la présidente N° 0323 du 11 mars 2020

Pilote : Politique de la ville

Objet : Accompagnement de publics en insertion du territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois : diverses réparations et améliorations du chemin piétonnier des fontaines» sur la commune de Saint-Juéry

Prestataire : association Verso

Durée : 3 semaines à partir du 6 avril 2020

Décision de la présidente N° 0324 du 10 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé les Trincades nord 81150 Marssac-sur-Tarn et cadastré AN0034, propriété des consorts CORNUS

Décision de la présidente N° 0325 du 10 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé les Trincades sud 81150 Marssac-sur-Tarn et cadastré AM0077, propriété des consorts TROUCHE

Décision de la présidente N° 0326 du 10 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 18 rue neuve 81150 Marssac-sur-Tarn et cadastré AN0424 AN0425, propriété de LE CONSORTIUM DE L'HABITAT

Décision de la présidente N° 0327 du 10 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 23 chemin de la Fourestole 81990 Cambon et cadastré AN0029, propriété de monsieur René Lucien THERON-GABEN

Décision de la présidente N° 0328 du 10 mars 2020

Pilote : Déplacements doux

Objet : Contrat "réalisation d'une étude de faisabilité portant sur la construction d'une

passerelle piétonne et cyclable pour le franchissement du ruisseau du Riols entre les communes d'Arthès et de Lescure d'Albigeois"

Prestataire : OCTE Infra

Montant : 5 990 €HT

Décision de la présidente N° 0329 du 10 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé La Cavasie 81150 Rouffiac et cadastré D0197 D0199, propriété de monsieur Nicolas BAUX

Décision de la présidente N° 0330 du 10 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 55 Lotissement Les Terrasses Du Tarn 81160 Arthès et cadastré AH0152, propriété de madame Amandine PANIS et monsieur Marc VIALA

Décision de la présidente N° 0331 du 18 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 19 chemin de Najac 81380
Lescure-d'Albigeois et cadastré BH0037, propriété de monsieur Gratien RAYNAL

Décision de la présidente N° 0332 du 18 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 12 B chemin de la Vaysse
81150 Terssac et cadastré AO0024, propriété de monsieur Patrick MESSELEKA

Décision de la présidente N° 0333 du 17 mars 2020

Pilote : Finances et budget

Objet : Création régie de recettes du service vélo "vélo-école"

Durée : Toute l'année

Décision de la présidente N° 0334 du 17 mars 2020

Pilote : Parc auto

Objet : Sortie de l'inventaire et vente à la communauté d'agglomération Gap-
Tallard-Durance de deux autobus MAN type A47

Montant : recette de 80 000,00 € HT

Décision de la présidente N° 0335 du 19 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 900 Avenue De La Borie 81990
Puygouzon et cadastré ZM0363 ZM0364, propriété de monsieur Michel NOVELLON

Décision de la présidente N° 0336 du 19 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 9 Chemin Du Foun Dabal
81990 Puygouzon et cadastré ZN0853, propriété de monsieur Daniel CARRIERE

Décision de la présidente N° 0337 du 19 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 801 route de Lamillarié 81990
Puygouzon et cadastré ZM0712 ZM0713 ZM0715, propriété de madame Renée
LAUQUE

Décision de la présidente N° 0338 du 19 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 16 Rue Du 19 Mars 1962
81160 Saint-Juéry et cadastré AE0010, propriété de monsieur Jean Louis FARENC

Décision de la présidente N° 0339 du 19 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 10 Chemin De L Albaret 81160
Saint-Juéry et cadastré AD0130, propriété des Consorts Christian GAVALDA

Décision de la présidente N° 0340 du 19 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 10 Chemin De L Albaret 81160
Saint-Juéry et cadastré AD0130, propriété des Consorts Christian GAVALDA

Décision de la présidente N° 0341 du 19 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 30 Chemin De L Albaret 81160
Saint-Juéry et cadastré AB0084, propriété des Consorts Aline LOPEZ

Décision de la présidente N° 0342 du 19 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 252 Avenue Francois Verdier
81000 Albi et cadastré BZ0099, propriété de la SCI NABADE

Décision de la présidente N° 0343 du 19 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 40 Rue Du Verbial 81000 Albi
et cadastré KX0097, propriété des Consorts BONNAFOUS

Décision de la présidente N° 0344 du 19 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 2 Rue de L'Oulmet – 22 / 24
Rue Peyrolière - Lot 107 81000 Albi et cadastré AE0001 AE0039 AE0042, propriété de
monsieur Rémi COMET

Décision de la présidente N° 0345 du 31 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 1 Rue Jacques Monod- 3 rue
Ambroise Paré 81000 Albi et cadastré HZ0072 HZ0147, propriété de 2AI FABRICATION

Décision de la présidente N° 0346 du 31 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé Le Bourg 81150 Castelnau-de-
Lévis et cadastré AB0303, propriété de monsieur Eric CADEK

Décision de la présidente N° 0347 du 19 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 19 rue de l'hôtel de ville – lots
1 et 2 81000 Albi et cadastré AH0216, propriété de la SCI JOKARI

Décision de la présidente N° 0348 du 19 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 143 rue Capitaine Julia 81000
Albi et cadastré AX0352, propriété de monsieur Laurent MAFFRE

Décision de la présidente N° 0349 du 19 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé rue Georges Méliès et rue Léon
Bouly 81000 Albi et cadastré HM0254 HM0255 HM0258 HM0264 HM0266 HM0267,
propriété de la 3 CI INVESTISSEMENTS

Décision de la présidente N° 0350 du 19 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 10 rue Bonnecambe – Lots
1,2,3,4,5,6,7 et 8 81000 Albi et cadastré AE0261, propriété de LES TROIS PONTS SCI

Décision de la présidente N° 0351 du 19 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 1 rue Peyrolière – 11 13 rue
Mariès – Lot n°11 81000 Albi et cadastré AE0111 AE0112 AE0113 AE0270, propriété
de monsieur Jacques JOUANNE

Décision de la présidente N° 0352 du 19 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 897 rue de la Crouzille 81000 Albi et cadastré KS0117 KS0133, propriété de SIMENTAL SCI

Décision de la présidente N° 0353 du 19 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 81 avenue du Général de Gaulle - Lot 5 81000 Albi et cadastré AR0317, propriété de PRAT PROMOTION CONSTRUCTION

Décision de la présidente N° 0354 du 19 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 81 avenue du Général de Gaulle - Lot 7 81000 Albi et cadastré AR0317, propriété de PRAT PROMOTION CONSTRUCTION.

Décision de la présidente N° 0355 du 19 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 3 rue René Descartes - Lots 2 et 18 81000 Albi et cadastré BX0451, propriété de JV AMENAGEMENT SAS

Décision de la présidente N° 0356 du 19 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 36 - 38 avenue Colonel Teyssier 7 rue du Roc Lots 4,13 et 23 81000 Albi et cadastré AO0711 AO1285 AO1286, propriété de RESIDENCE QUAI 36

Décision de la présidente N° 0357 du 19 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé La Vene 81000 Albi et cadastré LO0116, propriété de madame Josette FREZOULS

Décision de la présidente N° 0358 du 19 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé Canavières 81000 Albi et cadastré DS0013 DS0122 DS0127, propriété de madame Marie DURAND

Décision de la présidente N° 0359 du 19 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 401 route de Lamillarié 81990 Puygouzon et cadastré ZM0668 ZM0669 ZM0670 ZM0671 ZM0672 ZM0673 ZM0674, propriété de madame Renée CHOISIT

Décision de la présidente N° 0360 du 19 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 9 rue de l'Oulmet 81000 Albi et cadastré AH0160, propriété de madame Maryse LAGORSSE

Décision de la présidente N° 0361 du 19 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé rue de l'Escapadou 81000 Albi et cadastré AL0623, propriété de LE SOLEIL D'OC

Décision de la présidente N° 0362 du 19 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 36 rue de Lavazière Lots 37,60,61,62 et 93 81000 Albi et cadastré BT0462, propriété des consorts KOOB

Décision de la présidente N° 0363 du 19 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 66 rue des Brus 81000 Albi et cadastré CE0066 CE0067, propriété de madame CALVIGNAC/FONTAINE/MOULIE/POLYCARPE

Décision de la présidente N° 0364 du 19 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 7 chemin de la Benne 81000 Albi et cadastré KR0037, propriété de monsieur et madame José et Patricia GONCALVES.

Décision de la présidente N° 0365 du 6 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 23 rue André Malraux 81000 Albi et cadastré EI0284 EI0285, propriété de la SARL SOREAL

Décision de la présidente N° 0366 du 30 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 88 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny 81000 Albi et cadastré BK0164, propriété des consorts VO CONG TUYEN

Décision de la présidente N° 0367 du 30 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 1 et 3 boulevard Andrieu – 40 place Jean Jaurès 81000 Albi et cadastré AO1079p, AO1099p, AO83, AO1098, propriété de la Banque Populaire Occitane

Décision de la présidente N° 0368 du 30 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 12 rue Saint Julien – Lots 3 et 10 81000 Albi et cadastré AI0130, propriété de monsieur Dinah-Laure HUVENNE

Décision de la présidente N° 0369 du 30 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 20 rue Edouard Branly 81000 Albi et cadastré BI0370, propriété de monsieur TAMINIAUX-RAYNAUD et madame BERTIN.

Décision de la présidente N° 0370 du 30 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 153 avenue de Pélissier 81000 Albi et cadastré EK0151, propriété des consorts BARREAU

Décision de la présidente N° 0371 du 27 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 18 rue Docteur Camboulives - Lot 17 81000 Albi et cadastré AH0351, propriété de madame Marie VALANTIN.

Décision de la présidente N° 0372 du 30 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 13 rue Montaudry 81000 Albi et cadastré BK0376, propriété de la FONDATION SAINTMARTIN.

Décision de la présidente N° 0373 du 27 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 63 rue Rinaldi 81000 Albi et cadastré AK0171, propriété de monsieur Christophe GIL.

Décision de la présidente N° 0374 du 30 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 79 route de Castres 81000 Albi et cadastré KZ0055 KZ0252, propriété de la SCI SPEED

Décision de la présidente N° 0375 du 30 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 79 route de Castres 81000 Albi et cadastré KZ0253, propriété de la SCI SPEED.

Décision de la présidente N° 0376 du 27 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 20 route de Millau 81990 Cambon et cadastré AA0003 AA0004, propriété de monsieur Olivier THUBIERES

Décision de la présidente N° 0377 du 27 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 4 place de l'horloge 81380 Lescure-d'Albigeois et cadastré BA0187, propriété de madame Ginette Jacqueline GRINO

Décision de la présidente N° 0378 du 19 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 17 rue Jacques Prévert 81160 Saint-Juéry et cadastré AV0372, propriété de monsieur Jérôme LANNOY

Décision de la présidente N° 0379 du 18 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 7 côte de Groc 81160 Saint-Juéry et cadastré AI0240, propriété de monsieur Bernard TARROUX

Décision de la présidente N° 0380 du 19 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé route vieille de Montplaisir 81160 Saint-Juéry et cadastré AR0232, propriété de monsieur Jean-Pierre SALVIGNOL

Décision de la présidente N° 0381 du 19 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 28 chemin de l'Albaret 81160 Saint-Juéry et cadastré AD0292 AD0294, propriété des consorts Robert MEDALE

Décision de la présidente N° 0382 du 19 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 32 rue du puech de la borie

81160 Saint-Juéry et cadastré AH0007, propriété de monsieur David Pascal Daniel FOULQUIER

Décision de la présidente N° 0383 du 19 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 86 B avenue Jean Jaurès 81160 Saint-Juéry et cadastré AC0157, propriété de la SCI RICA

Décision de la présidente N° 0384 du 30 mars 2020

Pilote : Politique de la ville

Objet : Accompagnement de publics en insertion du territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois – commune de Terssac - « travaux divers d'entretien des espaces verts » » - opération réalisée par la Régie Inter quartiers, semaine 26

Décision de la présidente N° 0385 du 30 mars 2020

Pilote : Finances et budget

Objet : Transfert d'emprunts affectés aux compétences eau et assainissement des eaux usées

Prestataire : Crédit Agricole

Montant : 7 851 763,00 €

Décision de la présidente N° 0386 du 25 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 6 Chemin De La Fedarie 81160 Arthès et cadastré AE0170 AE0171, propriété de monsieur Remi Julien MASSIE

Décision de la présidente N° 0387 du 25 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 85 rue petit chemin des Perreys 81990 Saliès et cadastré B0607, propriété de monsieur GIULIANI Dominique

Décision de la présidente N° 0388 du 25 mars 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 7 place de l'Eglise Labastide-Dénat 81990 Puygouzon et cadastré 113A0050 113A0054, propriété de madame FARAMOND Catherine

Décision de la présidente N° 0389 du 1 avril 2020

Pilote : Maîtrise d'ouvrage programmation travaux

Objet : Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour l'extension de l'hôtel d'entreprises Innoprod à Albi

Partenaire : Bureau Véritas

Montant : 8800€ HT

Décision de la présidente N° 0390 du 1 avril 2020

Pilote : Maîtrise d'ouvrage programmation travaux

Objet : Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour l'aménagement de la voie d'éco2 Rieumas

Partenaire : Sarl Conseils & Coordination

Montant : 3 188,40 € H.T.

Décision de la présidente N° 0391 du 8 avril 2020

Pilote : Affaires juridique / Maîtrise d'ouvrage - Travaux

Objet : Désignation du lauréat du concours de maîtrise d'oeuvre pour l'extension

de l'hôtel d'entreprises – Lauréat : le groupement conjoint constitué par l'Atelier R&C (mandataire), SERIGE (31), GT INGENIERIE (81), OVALEE , Cabinet ALAYRAC, EMACOUSTIC, SUSTAIN-D

Décision de la présidente N° 0392 du 6 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé Route De La Foun Del Bayle 81160 Arthès et cadastré AE0192, propriété de madame Monique VIGUIER

Décision de la présidente N° 0393 du 6 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé Plaine De Riols 81160 Arthès et cadastré AL0302, propriété de la Commune D'Arthes.

Décision de la présidente N° 0394 du 6 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 1 rue de La Grand Cote – 29 rue de la Rivière - Lots 2 - 17 et 3 81000 Albi et cadastré AD0091 AD0090, propriété de madame Françoise TROY

Décision de la présidente N° 0395 du 6 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 296 route De Toulouse 81000 Albi et cadastré CM0335, propriété de madame BAYSSE Danielle et monsieur BAYSSE Serge

Décision de la présidente N° 0396 du 6 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 10 rue du Roc 81000 Albi et cadastré AO0797, propriété de madame Madeleine VIDAL

Décision de la présidente N° 0397 du 6 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 55 Chemin De La Fourestole 81990 Cambon et cadastré AZ0029, propriété de monsieur Amar SLIFI

Décision de la présidente N° 0398 du 6 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 4 impasse de Pendariès 81990 Le Sequestre et cadastré AN0100 AN0101, propriété des Consorts BENAZECH

Décision de la présidente N° 0399 du 9 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 12 rue des Peyragues 81150 Marssac-sur-Tarn et cadastré AH0038, propriété de monsieur Orphée MICHEL.

Décision de la présidente N° 0400 du 6 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 17 rue Bernard de Castanet 81000 Albi et cadastré AO0175, propriété de monsieur Damien CABADI.

Décision de la présidente N° 0401 du 6 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 15 rue Emmanuel Mora 81000

Albi et cadastré AY0182, propriété de monsieur Xavier MOREAU.

Décision de la présidente N° 0402 du 6 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 11 rue Micheline Ostermeyer 81000 Albi et cadastré DY0123, propriété de monsieur Blanc et madame Chambouleyron.

Décision de la présidente N° 0403 du 6 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 3 rue Georges Bizet 81000 Albi et cadastré BO0113, propriété des Consorts TABARDEL

Décision de la présidente N° 0404 du 8 avril 2020

Pilote : Gestion des déchets

Objet : Convention pour la distribution de sacs de tri des déchets ménagers

Partenaire : chambre syndicale des buralistes du Tarn

Durée : jusqu'à la fin de période COVID 19

Montant : La convention est conclue à titre gracieux

Décision de la présidente N° 0405 du 8 avril 2020

Pilote : Finances et budget

Objet : Décision de virement de crédits n°3-2020 budget général - du compte 2315 « installations, matériel et outillage technique » - fonction 845 « voirie communale » - opération 831 « travaux de voirie » vers le compte 2315 « installations, matériel et outillage technique » - fonction 845 « voirie communale » - opération 002017006 « ZAC de la Baute » pour un montant de 34 910 €.

Décision de la présidente N° 0406 du 8 avril 2020

Pilote : Maîtrise d'ouvrage et Travaux

Objet : Marché 20 010: Lot 3 - Équipements collectifs et individuels – Contrôles réglementaires des équipements du service assainissement

Prestataire : Bureau Véritas

Durée : L'accord cadre est conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois

Montant : montant minimum de 500 € HT et un montant maximum de 1500 € HT pour la période initiale et pour chacune des périodes de reconduction

Décision de la présidente N° 0407 du 8 avril 2020

Pilote : Maîtrise d'ouvrage et Travaux

Objet : Marché 20 009: Lot 2 - Appareils de levage - Contrôles réglementaires des équipements du service assainissement

Prestataire : QUALICONSULT EXPLOITATION

Durée : L'accord cadre est conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois

Montant : montant minimum de 2500 € HT et un montant maximum de 5000 € HT pour la période initiale et pour chacune des périodes de reconduction

Décision de la présidente N° 0408 du 8 avril 2020

Pilote : Commande publique

Objet : Acquisition de masques chirurgicaux et de masques FFP2

Partenaires : l'entreprise New ENERGY INVESTMENT CO., LTD (Tianjin – Chine) pour les masques chirurgicaux et l'entreprise WUXI HONGHEGU TECHNOLOGY CO., LTD (Jiangsu – Chine) pour les masques FFP2

Montant : respectivement : 13 000 euros et 43 430,40 euros

Décision de la présidente N° 0409 du 8 avril 2020

Pilote : Assainissement

Objet : Marché 20 008: Lot 1 - Installations électriques - Contrôles réglementaires des équipements du service assainissement

Prestataire : QUALICONSULT EXPLOITATION

Durée : un an renouvelable trois fois

Montant : montant minimum de 3000 € HT et un montant maximum de 7500 € HT pour la période initiale et pour chacune des périodes de reconduction

Décision de la présidente N° 0410 du 8 avril 2020

Pilote : Transports urbains

Objet : Fourniture et maintenance d'un écran d'information voyageurs Place Jean Jaurès pour le service des transports urbains

Prestataires : pour l'acquisition : CATP - pour la maintenance : LUMIPLAN TRANSPORT

Montant : 20 958,00 euros HT d'acquisition et 450,00 euros HT/ an de maintenance.

Décision de la présidente N° 0411 du 6 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 1 rue de La Grand Cote - lots 4 - 5 - 11 81000 Albi et cadastré AD0090 AD0091, propriété de madame Françoise TROY

Décision de la présidente N° 0412 du 6 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 24 Boulevard Strasbourg - Lots 4 - 8 81000 Albi et cadastré AM0224, propriété de madame Lucette FALEN

Décision de la présidente N° 0413 du 6 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 10 avenue du Président Kennedy - Lots 17 - 52 81000 Albi et cadastré BR0147, propriété de la SCI NOVICA

Décision de la présidente N° 0414 du 6 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 45 rue Jean Francois Millet - Lot 6 Lot Laperouse Bellevue 3 81000 Albi et cadastré HL0169, propriété des Consorts GENIEYS

Décision de la présidente N° 0415 du 6 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 90 avenue Du Général De Gaulle 81000 Albi et cadastré AR0110, propriété de monsieur Stéphane ROSSI-FERRARI

Décision de la présidente N° 0416 du 8 avril 2020

Pilote : Finances et budget

Objet : Décision de virement de crédits n°2-2020 budget général - 77 000 € du compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs » - fonction 01 « opérations non ventilables » vers les comptes 60268 « autres produits pharmaceutiques » - fonction 020 « administration générale de la collectivité » (57 000 €) et 6241 « transports de biens » (20 000 €)

Décision de la présidente N° 0417 du 8 avril 2020

Pilote : Espaces Aquatiques
Objet : Attribution du marché 20.011 - Gardiennage des espaces aquatiques
Prestataire : ACTION TARNAISE DE SECURITE (ATS)
Durée : 12 mois renouvelable 3 fois
Montant : Montant minimum annuel de 17 500 euros H.T. et d'un montant maximum annuel de 45 000 euros H.T.

Décision de la présidente N° 0418 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 4 rue Georges Brassens 81000 Albi et cadastré KV0176, propriété de monsieur SZELENDAR Nicolas et de madame CAVANIE Sophie

Décision de la présidente N° 0419 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 3 Avenue Colonel Teyssier - Lot 4 81000 Albi et cadastré AO0133, propriété de monsieur MEUNIER Vivien

Décision de la présidente N° 0420 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 38 rue de la Madeleine - lot 473 81000 Albi et cadastré AB0063, propriété de monsieur DEBRUYNE Luc

Décision de la présidente N° 0421 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 41 rue Edmond Marty 81000 Albi et cadastré AL0277, propriété de monsieur et madame PUECH / TROUBAN

Décision de la présidente N° 0422 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 42 chemin de - Lavazière - Puech Petit - 81000 Albi et cadastré KX0157 KX0229, propriété de monsieur GAUCHE Marc et de madame JOUFFRON Cécile

Décision de la présidente N° 0423 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 8 chemin la Fontaine de Veyrières 81000 Albi et cadastré LS0111 LS0443 LS0444, propriété de madame Nicole VIRAZELS

Décision de la présidente N° 0424 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 179 rue de Cantepau 81000 Albi et cadastré EY0160, propriété de monsieur et madame SERRE / COSTES

Décision de la présidente N° 0425 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 79 rue Maréchal Ney 81000 Albi et cadastré EV0190, propriété de monsieur Jean-Claude PRAT

Décision de la présidente N° 0426 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 226 chemin de Rudel 81000 Albi et cadastré CV0224, propriété de madame Danièle COMBES

Décision de la présidente N° 0427 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 28 rue Sainte Cecile - Lots 4 - 6 81000 Albi et cadastré AH0151, propriété de madame et monsieur MESSENGER Scott

Décision de la présidente N° 0428 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 8 rue de La Souque - 3/5 place de l'archevêché - Lots 10 - 3 81000 Albi et cadastré AD0016 AD0017 AD0018 AD0019, propriété de madame Lydia PREIZAL

Décision de la présidente N° 0429 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 1 rue de La Grand Cote - Lots 1 - 18 81000 Albi et cadastré AD0091 AD0090, propriété de madame Françoise TROY

Décision de la présidente N° 0430 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé rue Jean Perera 81000 Albi et cadastré CM0255 CM0272, propriété des Consorts PUIG / Robert / angela KOHLPOTH

Décision de la présidente N° 0431 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 234 Chemin de Rudel - Pinerato 81000 Albi et cadastré CV0121 CV0141, propriété de madame et monsieur COSTES Anne et Jacques

Décision de la présidente N° 0432 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 1 rue de La Grand Cote - Lots 8-9-13-14 81000 Albi et cadastré AD0091 AD0090, propriété de madame Françoise TROY

Décision de la présidente N° 0433 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé rue De L Escapadou 81000 Albi et cadastré AL0623, propriété de SOLEIL D'OC

Décision de la présidente N° 0434 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 11 rue Guynemer 81000 Albi et cadastré CL0400, propriété de monsieur Etienne GRANIER

Décision de la présidente N° 0435 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 216 rue de Rudel 81000 Albi et cadastré CV0229, propriété de madame Jacqueline BERAL

Décision de la présidente N° 0436 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 72 rue De La Mouline 81000 Albi et cadastré HL0374, propriété de madame Marie Françoise et monsieur Bernard BUFFIERE

Décision de la présidente N° 0437 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 21 rue Dordogne 81000 Albi et cadastré AS0168, propriété des Consorts HEBRARD

Décision de la présidente N° 0438 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 29 rue de La Riviere – Lots 10 - 12 81000 Albi et cadastré AD0090 AD0091, propriété de madame Françoise TROY

Décision de la présidente N° 0439 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé route De Graulhet 81000 Albi et cadastré LS0342 LS0344, propriété de madame Elsa VILLEDIEU et monsieur Sebastien HADJEDJ

Décision de la présidente N° 0440 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 34 rue de L'amiral Rieunier 81000 Albi et cadastré HN0150, propriété de madame Brigitte VELOPE et monsieur Dominique VELOPE

Décision de la présidente N° 0441 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 17 avenue Baudelaire 81000 Albi et cadastré CE0216, propriété de monsieur François FERRIE

Décision de la présidente N° 0442 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 21 rue Louis Breguet 81000 Albi et cadastré CK0320, propriété des Consorts GARCIA

Décision de la présidente N° 0443 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 1 chemin d'esteville – Halte de la Drèche 81000 Albi et cadastré EO0237 EO0249, propriété de M.R. SCI

Décision de la présidente N° 0444 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 6 rue Des Tilleuls 81000 Albi et cadastré BW0252, propriété de monsieur Jean Pierre LEROY

Décision de la présidente N° 0445 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 1 rue Rodiere 81000 Albi et cadastré AO0779, propriété de madame Marlène DELPECH et monsieur Sébastien PUECH

Décision de la présidente N° 0446 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 9- 11 rue Nego Danos 81000 Albi et cadastré AO0388 AO0389, propriété de la Sarl KRYNALIDE

Décision de la présidente N° 0447 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 120 rue De La Curveillere 81000 Albi et cadastré CL0576 CL0598, propriété des Consorts SABATHIER

Décision de la présidente N° 0448 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 15 rue Croix De La Paix – Lot 7 81000 Albi et cadastré BV0412, propriété de madame Hélène GUITART

Décision de la présidente N° 0449 du 10 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 27 rue de Terssac 81000 Albi et cadastré CH0208, propriété de madame BARALE Lucienne et monsieur Jacque BARALE

Décision de la présidente N° 0450 du 10 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 11 rue 15EME R D Infanterie 81000 Albi et cadastré HN0080, propriété de monsieur Victor Miguel BELLOTA RIVERA

Décision de la présidente N° 0451 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé rue du Roc 81000 Albi et cadastré BP0290, propriété de madame Janine GAUBERT

Décision de la présidente N° 0452 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 71 route des Templiers 81990 Cunac et cadastré AV0087 AV0262, propriété de monsieur Denis Nicolas ARMAND

Décision de la présidente N° 0453 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 13 rue Francois Arago 81000 Albi et cadastré IM0099, propriété des consorts RIQUELME

Décision de la présidente N° 0454 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 41 avenue Albert Thomas 81000 Albi et cadastré AL0563, propriété de monsieur et madame Louis et Christiane CALMELS / NATOLY

Décision de la présidente N° 0455 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 4 rue Dominique Ingres 81000 Albi et cadastré HL0149, propriété de madame Anne SOURDIN

Décision de la présidente N° 0456 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 6 rue Paul Claudel 81000 Albi

et cadastré BW0204, propriété de la SCI AL CUGNET

Décision de la présidente N° 0457 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 5 rue sainte claire 81000 Albi et cadastré AE0156, propriété des consorts MAZEL

Décision de la présidente N° 0458 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 29 rue de la Rivière / 1 rue de la Grande Côte – Lots 6-16 81000 Albi et cadastré AD0090 AD0091, propriété de madame Françoise TROY

Décision de la présidente N° 0459 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 29 rue de la Rivière / 1 rue de la Grande Côte – Lots 7-15 81000 Albi et cadastré AD0090 AD0091, propriété de madame Françoise TROY

Décision de la présidente N° 0460 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 3 rue Dominique Ingres 81000 Albi et cadastré HL0113, propriété de madame Aurore PIAULT

Décision de la présidente N° 0461 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 154 avenue Colonel Teyssier – Lot 106 81000 Albi et cadastré BO0338, propriété de monsieur Guy POLYDOR.

Décision de la présidente N° 0462 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 15 B rue Guynemer 81000 Albi et cadastré CL0442, propriété de monsieur Jean MASCARAS.

Décision de la présidente N° 0463 du 10 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 9 - 11 rue Négro Danos – Lots 9-11-15 81000 Albi et cadastré AO0388 AO0389, propriété de la SARL KRYSSALIDE.

Décision de la présidente N° 0464 du 10 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 12 rue de l'hôtel de ville 81000 Albi et cadastré AE0068, propriété de monsieur et madame Jean-Philippe et Cécile DEBLED.

Décision de la présidente N° 0465 du 10 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 3 boulevard Strasbourg – Lots 15-116 81000 Albi et cadastré AC0196, propriété de madame Sophie MARTIN.

Décision de la présidente N° 0466 du 10 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 131 avenue de Saint Juéry 81000 Albi et cadastré HM0191, propriété des consorts LAPRADE.

Décision de la présidente N° 0467 du 10 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 23 rue Fonvielhe 81000 Albi et cadastré AO0535, propriété de monsieur Tristan COUSINIE.

Décision de la présidente N° 0468 du 10 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 35 rue Fernandez 81000 Albi et cadastré BP0100, propriété des consorts BLEYS.

Décision de la présidente N° 0469 du 10 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 2 rue de l'Oulmet / 22-24 rue Peyrolière 81000 Albi et cadastré AE0001 AE0039 AE0042, propriété de monsieur et madame Bernard et Jeanine COMET.

Décision de la présidente N° 0470 du 10 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 34 impasse de Gaillagues 81380 Lescure-d'Albigeois et cadastré BH0213, propriété de monsieur Jean-Francois ESTHER.

Décision de la présidente N° 0471 du 10 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 6 rue Rinaldi – Lots 2,3 et 5 81000 Albi et cadastré AB0134, propriété de monsieur Frédéric BOUDINEAU.

Décision de la présidente N° 0472 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 226 chemin de Rudel - Lot A 81000 Albi et cadastré CV0224, propriété des consorts COMBES.

Décision de la présidente N° 0473 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 1 rue de l'hôtel de ville 81000 Albi et cadastré AH0226 AH0228, propriété de monsieur et madame ALIBERT / HERAL.

Décision de la présidente N° 0474 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 107 rue plaine Saint Martin 81000 Albi et cadastré BM0478, propriété de madame Marie-Thérèse ARRIEU.

Décision de la présidente N° 0475 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 218 avenue Albert Thomas – Lots 3,8,13,14 81000 Albi et cadastré BE0081, propriété de la SCI LA RENAUDIE.

Décision de la présidente N° 0476 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 147149 rue du Roc 81000 Albi et cadastré BO0110 BO0410, propriété de madame Lætitia TESSON.

Décision de la présidente N° 0477 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 10 lice Georges Pompidou – Lots 29 et 59 81000 Albi et cadastré AE0253, propriété de madame Pauline VABRE.

Décision de la présidente N° 0478 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 57 rue de Lamothe – Lots 1 et 11 81000 Albi et cadastré AK0279, propriété de madame Lise BERTRAND.

Décision de la présidente N° 0479 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 53 avenue du Breuil 81000 Albi et cadastré AZ0079, propriété de madame Gisèle VEDEL.

Décision de la présidente N° 0480 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 76 rue Marcel Ricard – 25 rue Georges de Lapanouse 81000 Albi et cadastré BK0538 BK0539, propriété de madame Isabelle ORMIERES.

Décision de la présidente N° 0481 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 57 rue de Lamothe – Lots 1 et 11 81000 Albi et cadastré AK0279, propriété de madame Lise BERTRAND.

Décision de la présidente N° 0482 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 56 Petit chemin des Broucouniès 81000 Albi et cadastré ET0335, propriété de monsieur et madame LABORIE / CRESPIY.

Décision de la présidente N° 0483 du 14 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé rue de Rudel – 2 avenue Victor Hugo 81000 Albi et cadastré CH0391, propriété de monsieur et madame Jean-Michel et Karine MANRESA.

Décision de la présidente N° 0484 du 10 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 74 rue Jean de la Fontaine – 2 lotissement Sainte Carême 81000 Albi et cadastré CK0629, propriété de monsieur et madame Bruno et Gwenaëlle BOYELDIEU.

Décision de la présidente N° 0485 du 10 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 22 rue Nobel 81000 Albi et cadastré BW0065, propriété de monsieur et madame LI Jin et Zhengbo.

Décision de la présidente N° 0486 du 10 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 48 avenue François Verdier 81000 Albi et cadastré AR0451, propriété de la SCI DU 48 AVENUE FRANCOIS VERDIER.

Décision de la présidente N° 0487 du 27 avril 2020

Pilote : Finances et budget

Objet : Programme partenarial 2020 avec l'agence d'urbanisme Toulouse aire métropolitaine (aua/T).

Montant : 42 276 euros

Décision de la présidente N° 0488 du 30 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 28 - 30 avenue Colonel Teyssier – Lot 32 81000 Albi et cadastré AO1125 AO0708, propriété de MB PROMOTION.

Décision de la présidente N° 0489 du 10 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 122 avenue de l'hermet 81380 Lescure-d'Albigeois et cadastré AN0215, propriété de monsieur Eric DE SAN NICOLAS.

Décision de la présidente N° 0490 du 17 avril 2020

Pilote : Gestion des déchets

Objet : Résiliation du marché 19 032 collecte, transport et valorisation des déchets de bois collectés en déchetteries.

Prestataire : Société SEOSSE ECO TRANSFORMATION

Date : 30 juin 2020

Décision de la présidente N° 0491 du 20 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 11 Rue Négo Danos - Lots 5 - 21 81000 Albi et cadastré AO0388 AO0389, propriété de la société KRYSSALIDE.

Décision de la présidente N° 0492 du 20 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 73 Rue Maréchal Ney 81000 Albi et cadastré EV0183, propriété des Consorts TOULZE.

Décision de la présidente N° 0493 du 20 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 33-27-37-5729-25 Lices Georges Pompidou- LOT N°72 81000 Albi et cadastré AO0347 AO0350 AO1160 AO1162 AO1163 AO1165 AO1167 AO1169, propriété de monsieur Pierre ROLLAND.

Décision de la présidente N° 0494 du 20 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 11 rue Négo Danos - Lots 2 - 23 - 24 81000 Albi et cadastré AO0388 AO0389, propriété de la SARL KRYSSALIDE.

Décision de la présidente N° 0495 du 20 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 228 rue de Rudel - Lot D 81000 Albi et cadastré CV0224, propriété des Consorts COMBES.

Décision de la présidente N° 0496 du 20 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 26 rue Gustave Eiffel 81000

Albi et cadastré KP0158 KP0166, propriété de monsieur Jean Emmanuel COSTEDAT LAMARQUE.

Décision de la présidente N° 0497 du 20 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 53 rue Chanoine Lucien Gaben 81000 Albi et cadastré EI0219, propriété de madame et monsieur VARTIAN Gisèle et Gilbert.

Décision de la présidente N° 0498 du 20 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 56 Avenue du Général de Gaulle - Lot 13 81000 Albi et cadastré AR0152, propriété de monsieur Jean-Claude BOUE.

Décision de la présidente N° 0499 du 20 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 68 rue de Serieyssols 81000 Albi et cadastré BZ0042, propriété de monsieur Jean-Luc JOLY.

Décision de la présidente N° 0500 du 20 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 34 rue Jan Rikar 81000 Albi et cadastré BM0563, propriété de monsieur Louis MAS.

Décision de la présidente N° 0501 du 20 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 9 rue Rembrandt 81000 Albi et cadastré HI0293, propriété de mesdames ROGER / BEAUCHAMP.

Décision de la présidente N° 0502 du 20 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 65 chemin de Grèzes 81000 Albi et cadastré IO0125, propriété de madame Roselyne GALLO.

Décision de la présidente N° 0503 du 20 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 17 Impasse Ste Martiane et 9 place Saint-Julien- Lot 1 81000 Albi et cadastré AE0312 AE0313, propriété de Monsieur Thierry VERGNAUD.

Décision de la présidente N° 0504 du 20 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 69 Boulevard Valmy 81000 Albi et cadastré BK0254 BK0454 BK0457, propriété des Consorts JULIEN.

Décision de la présidente N° 0505 du 20 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 27 Boulevard Soult -Lots 7 - 13 81000 Albi et cadastré BK0425 BK0426, propriété de monsieur Clément BONNIN.

Décision de la présidente N° 0506 du 20 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 160 rue de Cantepau 81000 Albi et cadastré EY0329 en partie / EY0269, propriété de madame Lucette LACALM.

Décision de la présidente N° 0507 du 21 avril 2020

Pilote : Gestion des déchets

Objet : Marché 20 012: Étude de faisabilité – Diagnostic et évolution du service déchetteries

Prestataire : société EODD INGENIEUR CONSEIL.

Montant : 51 932,50 € HT

Décision de la présidente N° 0508 du 20 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 7 rue Jane Avril 81990 Cambon et cadastré AE0156, propriété de monsieur Landry Georges Roger FAURE.

Décision de la présidente N° 0509 du 21 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Marché 20 013 : AMO station carburant

Prestataire : société GECOS

Montant : 15 050 euros HT

Décision de la présidente N° 0510 du 21 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 9 place Augustin Malroux 81160 Arthès et cadastré AI0346 AI0347, propriété de monsieur Claude ROY.

Décision de la présidente N° 0511 du 21 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 17 village du Pré 81160 Arthès et cadastré AK0028, propriété de monsieur Jean - Marie MICHEL.

Décision de la présidente N° 0512 du 20 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 867 route De Lamillarie 81990 Puygouzon et cadastré ZM0586, propriété de monsieur Patrick BORDES.

Décision de la présidente N° 0513 du 24 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé Puech Petit 81000 Albi et cadastré KX0251, propriété de la société TARN PROMOTION SERVICES.

Décision de la présidente N° 0514 du 24 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Convention d'honoraires - cabinet Foussard et Froger – défense affaire GIZYCKI

Montant : 3 000 euros HT

Décision de la présidente N° 0515 du 24 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Désignation avocat - dossier Gizycki

Prestataire : SCP FOUSSARD FROGER

Date : 3 avril 2020

Décision de la présidente N° 0516 du 24 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé rue de Lamothe - Lots 7 - 41
81000 Albi et cadastré AV0081 AV0082 AV0083, propriété des Consorts MICHEL.

Décision de la présidente N° 0517 du 24 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 210 rue de Rudel 81000 Albi et
cadastré CV0209, propriété de monsieur Mouron GALY.

Décision de la présidente N° 0518 du 24 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 7 rue Gabriel Compayre 81000
Albi et cadastré AS0104, propriété de monsieur et madame COCIELLA.

Décision de la présidente N° 0519 du 24 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 226 rue de Rudel - Lot F 81000
Albi et cadastré CV0224, propriété des Consorts COMBES.

Décision de la présidente N° 0520 du 24 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 115 rue Marcel Ricard 81000
Albi et cadastré BK0095, propriété des Consorts NEGRE.

Décision de la présidente N° 0521 du 24 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 54 avenue Cambaceres 81000
Albi et cadastré EY0056, propriété des consorts PEZZETTI.

Décision de la présidente N° 0522 du 24 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 120 rue de la Curveillère
81000 Albi et cadastré CL0576 CL0598, propriété des consorts SABATHIER.

Décision de la présidente N° 0523 du 24 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 100 avenue Maréchal de Lattre
de Tassigny – Lots 2 et 8 81000 Albi et cadastré BK0115, propriété de la SCI
CARMINA.

Décision de la présidente N° 0524 du 24 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 100 avenue Maréchal de Lattre
de Tassigny – Lots 4 et 10 81000 Albi et cadastré BK0115, propriété de la SCI
CARMINA.

Décision de la présidente N° 0525 du 24 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 20 rue du Mas de Bories 81000
Albi et cadastré KO0591 KO0593, propriété des consorts GROC / CHEBOT /
MARRAZZO.

Décision de la présidente N° 0526 du 24 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 27 rue Marechal Ney 81000 Albi et cadastré BE0031, propriété de madame Séverine GRES.

Décision de la présidente N° 0527 du 24 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 19 rue Dordogne 81000 Albi et cadastré AS0167, propriété de la SCI LOUS BESSOUS / BOUSCAYRET.

Décision de la présidente N° 0528 du 24 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 2 chemin de Sarromas 81990 Fréjairrolles et cadastré AT0027 AT0028 AT0029 AT0030 AT0031, propriété de monsieur Claude LUGAN.

Décision de la présidente N° 0529 du 24 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 8 allée des Acacias 81150 Castelnau-de-Lévis et cadastré AC0324, propriété de madame Valérie FABRE.

Décision de la présidente N° 0530 du 24 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 751 chemin de Lacrouzille 81990 Puygouzon et cadastré ZM0488 ZM0717 ZM0718, propriété de Danielle BARBIER-BOSSION.

Décision de la présidente N° 0531 du 24 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé Gaillagues 81380 Lescure - d'Albigeois et cadastré BH0081 BH0083, propriété de la SARL DELTA COM.

Décision de la présidente N° 0532 du 27 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision ANNULEE - Décision de non préemption du bien situé Gaillagues 81380 Lescure - d'Albigeois et cadastré BH0081 BH0083, propriété de madame Paulette VILLA.

Décision de la présidente N° 0533 du 24 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 136 route de la Drêche 81380 Lescure - d'Albigeois et cadastré BH0084 BH0081, propriété de madame Paulette VILLA.

Décision de la présidente N° 0534 du 28 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Groupement de commande - Acquisition de masques grand public

Décision de la présidente N° 0535 du 28 avril 2020

Pilote : EAU POTABLE

Objet : Marché 20 020: Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable rues Claude Debussy, Frédéric Chopin et Georges Bizet.

Prestataire : Groupement EIFFAGE ROUTE SUD OUEST / SAS BENEZECH TP.

Montant : 105 596,40 euros HT

Décision de la présidente N° 0536 du 30 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 44 lotissement les terrasses du Tarn 81160 Arthès et cadastré AH0135, propriété de monsieur Michel FRANCAZAL.

Décision de la présidente N° 0537 du 30 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé Gaillagues 81380 Lescure-d'Albigeois et cadastré BH0081 BH0083, propriété de madame Paulette VILLA.

Décision de la présidente N° 0538 du 30 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 9 rue de l'Oulmet et 17 rue Sainte Cécile 81000 Albi et cadastré AH0160 AH0161, propriété de madame Maryse Andrée LAGORSSE Épouse DINTILHAC.

Décision de la présidente N° 0539 du 30 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 8 chemin du Puech Petit - Rue de la Crouzille (chemin d'accès) 81000 Albi et cadastré KY0111 KY0114, propriété de madame Josette TREILHOU.

Décision de la présidente N° 0540 du 30 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 7 place de l'Archevêché - 12 rue de La SOUQUE - Lot 9 81000 Albi et cadastré AD0020, propriété de monsieur Jean-François REBOUL.

Décision de la présidente N° 0541 du 30 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 27 rue Marechal Ney 81000 Albi et cadastré BE0031, propriété de madame Severine GRES – Doublon avec Décision 0526.

Décision de la présidente N° 0542 du 30 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé rue des Fargues 81000 Albi et cadastré DL0265 DL0268, propriété des Consorts PELISSIER-AUGE.

Décision de la présidente N° 0543 du 30 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 16 rue Croix Blanche – Lot 4 81000 Albi et cadastré AH0037, propriété de madame Nathalie SOUVERYNS.

Décision de la présidente N° 0544 du 30 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 7 B rue De La Curveillere 81000 Albi et cadastré CE0018, propriété de madame Maïlys LAGREZE et monsieur JEAN Matthieu.

Décision de la présidente N° 0545 du 30 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 5 rue Dominique De Florence 81000 Albi et cadastré AO0257, propriété des Consorts UNBEKANT.

Décision de la présidente N° 0546 du 30 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 6 chemin des Huttes 81000 Albi et cadastré KW0126, propriété de Georgette DELPOUX.

Décision de la présidente N° 0547 du 30 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé petit chemin des Broucouniès 81000 Albi et cadastré ET0585, propriété de madame Nadine MARAVAL.

Décision de la présidente N° 0548 du 30 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé petit chemin des Broucouniès 81000 Albi et cadastré ET0579, propriété de madame LABORIE Myriam et monsieur LABORIE Stéphane.

Décision de la présidente N° 0549 du 30 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé petit chemin des Broucouniès 81000 Albi et cadastré ET0583, propriété de monsieur et madame MASSOL / ESCUDIE Joël et Colette.

Décision de la présidente N° 0550 du 30 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 7 rue Croix Blanche 81000 Albi et cadastré AH0057, propriété de la SCI J.S.G.

Décision de la présidente N° 0551 du 30 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 100 avenue Mal De Lattre De Tassigny – Lots 3 - 9 81000 Albi et cadastré BK0115, propriété de la SCI CARMINA.

Décision de la présidente N° 0552 du 30 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé La Renaudie 81000 Albi et cadastré HM0139, propriété de la Commune D'Albi.

Décision de la présidente N° 0553 du 30 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 9397 avenue de Saint-Juéry – La Renaudié 81000 Albi et cadastré HM0223 HM0226 HM0227 HM0228, propriété de la SCI BORI.

Décision de la présidente N° 0554 du 30 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 3 rue René Descartes – Lots 3 - 12 81000 Albi et cadastré BX0451, propriété de la SAS JV AMENAGEMENT.

Décision de la présidente N° 0555 du 30 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 3 rue René Descartes – Lots 3 - 12 81000 Albi et cadastré BX0451, propriété de la SAS JV AMENAGEMENT.

Décision de la présidente N° 0556 du 30 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé petit chemin des Broucounières
81000 Albi et cadastré ET0587, propriété de madame Dominique JAMME.

Décision de la présidente N° 0557 du 30 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé petit chemin des Broucounières
81000 Albi et cadastré ET0595, propriété de madame et monsieur NAGACH El Kouchi
et Naïma.

Décision de la présidente N° 0558 du 30 avril 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé petit chemin des Broucounières
81000 Albi et cadastré ET0588, propriété de monsieur Bernard ROLLAND.

Décision de la présidente N° 0559 du 5 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 44 route De La Barriere 81380
Lescure-d'Albigeois et cadastré BC0220 BC0222, propriété de madame Myriam
MALATERRE.

Décision de la présidente N° 0560 du 11 mai 2020

Pilote : Finances et budget
Objet : Reversement des dégrèvements de taxe foncière perçus au titre du
parking souterrain des Cordeliers à la société INTERPARKING FRANCE SA qui a
acquitté l'ensemble des taxes foncières du parking depuis sa mise en service.
Montant : 74 357 €

Décision de la présidente N° 0561 du 11 mai 2020

Pilote : Finances et budget
Objet : Décision de virement de crédits n°4-2020 budget général
Il est procédé à un virement de crédits d'un montant de 173 500 euros vers le compte
60268 « autres produits pharmaceutiques » - fonction 020 « administration générale
de la collectivité » depuis les comptes : - 673 « titres annulés sur exercices antérieurs
» - fonction 01 « opérations non ventilables » pour un montant de 53 000 € ; - 62872
« remboursement aux budgets annexes » - fonction 734 « eaux pluviales », pour un
montant de 60 500 € ; - 62875 « remboursement aux communes membres » -
fonction 020 « administration générale de la collectivité » pour un montant de 60 000
€.

Décision de la présidente N° 0562 du 7 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 8 rue Francisque Poulbot
81000 Albi et cadastré AK0125, propriété des consorts GUIDEZ / JORDY.

Décision de la présidente N° 0563 du 13 mai 2020

Pilote : Commande Publique
Objet : Acquisition de masques alternatifs
Prestataire : Société RC Sport – Sport'R
Montant : 125 125 euros HT

Décision de la présidente N° 0564 du 7 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 20 rue de plaisance 81150

Marssac-sur-Tarn et cadastré AM0182, propriété de madame Pascal GARRIGOS.

Décision de la présidente N° 0565 du 7 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 21 lotissement Les Lizes 81150
Marssac-sur-Tarn et cadastré AS0240 AS0256 AS0261, propriété de monsieur
Frédéric KOPACZ.

Décision de la présidente N° 0566 du 7 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 20 rue la Barthe 81150
Marssac-sur-Tarn et cadastré AH0012, propriété de monsieur Eugène SERY.

Décision de la présidente N° 0567 du 7 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 10 rue Saint Barthélémy 81150
Marssac-sur-Tarn et cadastré AA0203, propriété de monsieur Christian MALLOL.

Décision de la présidente N° 0568 du 7 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 18 et 16 rue Grand'Rue 81990
Cunac et cadastré AM0054 AM0176, propriété de monsieur Romain FERNANDEZ.

Décision de la présidente N° 0569 du 7 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 5 rue Duguay Trouin 81000
Albi et cadastré BZ0189, propriété de monsieur et madame CALS / VAYGALIER.

Décision de la présidente N° 0570 du 7 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 11 allée de la piscine 81000
Albi et cadastré BI0219, propriété des conjoints CZAPLA.

Décision de la présidente N° 0571 du 7 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé petit chemin des Broucouniès
81000 Albi et cadastré ET0581, propriété de monsieur et madame Katia et Jean-Marie
GRANIER.

Décision de la présidente N° 0572 du 7 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé petit chemin des Broucouniès
81000 Albi et cadastré ET0577, propriété de madame Annie JAMMES.

Décision de la présidente N° 0573 du 7 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 14 rue Saint Julien – Lot 2
81000 Albi et cadastré AI0129, propriété de madame Virginie MALPHETTES.

Décision de la présidente N° 0574 du 19 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 126 rue du Roc 81000 Albi et
cadastré BP0132, propriété de monsieur Arnaud DULOQUIN.

Décision de la présidente N° 0575 du 19 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 5 chemin de Peyret 81000 Albi et cadastré IV0403, propriété de monsieur et madame Jean-Michel et Marie-Christine MONERON / GERARDIERE.

Décision de la présidente N° 0576 du 19 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 1 côte de l'Abattoir – Lot 63 81000 Albi et cadastré AS0295 AS0298 AS0361 AS0363, propriété de monsieur Frédéric LIGIER.

Décision de la présidente N° 0577 du 19 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 18 chemin de Mascrabieres 81000 Albi et cadastré DW0104, propriété des consorts PENDARIES.

Décision de la présidente N° 0578 du 19 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 7-9 rue Porta – Lot 4 81000 Albi et cadastré AC0104 AC0105 AC0108 AC0109, propriété de la SCI PORTA.

Décision de la présidente N° 0579 du 19 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 521 rue de la Crouzille 81000 Albi et cadastré KT0095 KT0096, propriété des consorts SUSSAT.

Décision de la présidente N° 0580 du 19 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 35 rue des Pinsons 81000 Albi et cadastré AZ0359, propriété des consorts PODOLSKY.

Décision de la présidente N° 0581 du 19 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 16 rue Général d'Hautpoul / rue Maréchal Ney 81000 Albi et cadastré BE0023 BE0272 BE0246, propriété des consorts ANDRIEU.

Décision de la présidente N° 0582 du 19 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 8 rue Hippolyte Crozes 81000 Albi et cadastré BE0311, propriété de madame Brigitte DUPUY.

Décision de la présidente N° 0583 du 19 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 60 rue Séré de Rivières 81000 Albi et cadastré AO0306, propriété de la SCI DE LA CROIX VERTE.

Décision de la présidente N° 0584 du 19 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 1 rue de Jautzou 81000 Albi et cadastré HX0289, propriété des consorts RAYNAL.

Décision de la présidente N° 0585 du 19 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 47 rue Marcel Ricard 81000 Albi et cadastré BK0241, propriété de monsieur et madame Pierre et Marylise POUDOU.

Décision de la présidente N° 0586 du 19 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 18 rue Chanoine Lucien Gaben – Villa Toscane n°12 – Lot 12 – 10 à 27 Chanoine Lucien Gaben 81000 Albi et cadastré EI0217 EI0268 EI0270 EI0271 EI0272, propriété des consorts CAILLAUD.

Décision de la présidente N° 0587 du 19 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 44 boulevard Alsace Lorraine 81000 Albi et cadastré AL0056, propriété de monsieur et madame Yann et Angélique WARGNY.

Décision de la présidente N° 0588 du 19 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 171 route Vieille de Graulhet 81000 Albi et cadastré LS0493 LS0495, propriété de monsieur et madame Dominique et Sylvie CROS.

Décision de la présidente N° 0589 du 13 mai 2020

Pilote : Transports Urbains
Objet : Acquisition et maintenance d'un module complémentaire billettique - ticket virtuel – M-Ticket
Prestataire : Société UBITRANSPORT
Montant : Acquisition : 8 190,00 euros HT – Maintenance : 3 000,00 euros HT - Usage de M-Ticket lors de chaque validation : 0,02 euros HT en 2020.

Décision de la présidente N° 0590 du 7 mai 2020 – Acte abandonné

Décision de la présidente N° 0591 du 13 mai 2020

Pilote : Assainissement
Objet : Avenant n° 1 au marché 18.049 : Mise aux normes et redimensionnement de la station de traitement des eaux usées de la commune de Marssac-sur-Tarn.
Prestataire : Société AQUALTER

Décision de la présidente N° 0592 du 13 mai 2020

Pilote : Déplacements Doux
Objet : Contrat "Réalisation en 2020 de prestations de fauchages sur les accotements des voies piétonnes et cyclables aménagées le long de la rocade d'Albi".
Prestataire : Société Espaces Verts Massol
Montant : 6 900 € HT

Décision de la présidente N° 0593 du 13 mai 2020

Pilote : Maîtrise d'ouvrage et Travaux
Objet : Marché 20.014 Maintenance et vérification préventive des portes, portails, rideaux, grilles et barrières des sites gérés par la communauté d'agglomération de l'Albigeois
Prestataire : S.A.R.L OPNA
Montant : montant minimum annuel de 7500 euros H.T et d'un montant maximum

annuel de 22500 euros H.T.

Décision de la présidente N° 0594 du 19 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé chemin de la Salaberde 81160 Saint-Juéry et cadastré AB0083, propriété des consorts LOPEZ.

Décision de la présidente N° 0595 du 19 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 5 rue des Pinsons 81160 Saint-Juéry et cadastré AL0122, propriété de monsieur Bernard OKON.

Décision de la présidente N° 0596 du 19 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 6 rue des Bleuets 81160 Saint-Juéry et cadastré AT0196, propriété des consorts LARROQUE.

Décision de la présidente N° 0597 du 19 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé Lieu - dit l'Albaret 81160 Saint-Juéry et cadastré AB0168, propriété de JLGM.

Décision de la présidente N° 0598 du 19 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 3 avenue Emile Andrieu 81160 Saint-Juéry et cadastré AC0060, propriété de ARNATO.

Décision de la présidente N° 0599 du 19 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 28 rue Pierre de Coubertin 81160 Saint-Juéry et cadastré AA0099, propriété de monsieur Serge Auguste SILPA.

Décision de la présidente N° 0600 du 19 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 2 B rue Henri Massol 81160 Saint-Juéry et cadastré AI0470, propriété de monsieur Jean-Louis BOUSQUET.

Décision de la présidente N° 0601 du 19 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 109 avenue de Montplaisir 81160 Saint-Juéry et cadastré AS0152, propriété de madame Sylvie LOPEZ.

Décision de la présidente N° 0602 du 19 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 147 avenue Jean Jaurès 81160 Saint-Juéry et cadastré AV0392, propriété de monsieur Jean-Claude DIACO.

Décision de la présidente N° 0603 du 19 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 22 rue du Puech de la Borie 81160 Saint-Juéry et cadastré AI0232, propriété des consorts VILLENEUVE.

Décision de la présidente N° 0604 du 19 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 5254 ~~allée du commerce~~
81990 Le Séquestre et cadastré AC0114, propriété de la SCI TOULOUSAINE.

Décision de la présidente N° 0605 du 20 mai 2020

Pilote : Eau potable

Objet : Marché 20 023: Réalisation d'un réseau d'eau potable sur la zone de Rieumas

Prestataire : SAS BENEZECH TP / EIFFAGE ROUTE SUD OUEST

Montant : montant estimatif de 54 683,40 euros HT

Décision de la présidente N° 0606 du 20 mai 2020

Pilote : ANRU

Objet : Avenant n°1 à la convention de cofinancement de la mission de programmation pour la restructuration de la maison de quartier-médiathèque de Cantepau à Albi.

Prestataire : Z'A&MO Nicolas MOREL

Montant : 65 076,00 € TTC

Décision de la présidente N° 0607 du 20 mai 2020

Pilote : Réseau des Médiathèques

Objet : Marché 20 016: Fourniture de documents imprimés et numériques pour les médiathèques du grand Albigeois - Lot 2 Documentaires pour les adultes

Prestataire : SAS ATTITUDE

Montant : Montant maximum de 30 000 € HT

Décision de la présidente N° 0608 du 20 mai 2020

Pilote : Réseau des Médiathèques

Objet : Marché 20 022: Fourniture, de documents imprimés et numériques pour les médiathèques du grand Albigeois - Lot 6 Livres numériques

Prestataire : société LIBRAIRIE LE DIVAN

Montant : Montant maximum de 6 000 € HT

Décision de la présidente N° 0609 du 20 mai 2020

Pilote : Réseau des Médiathèques

Objet : Marché 20 015 : Fourniture de documents imprimés et numériques pour les médiathèques du grand Albigeois - Lot 1 Bandes dessinées jeunesse et adultes

Prestataire : Société LIBRAIRIE LE DIVAN

Montant : Montant maximum de 6 000 € HT

Décision de la présidente N° 0610 du 20 mai 2020

Pilote : Réseau des Médiathèques

Objet : Marché 20 019: Fourniture, de documents imprimés et numériques pour les médiathèques du grand Albigeois - Lot 5 Documentaires pour la jeunesse

Prestataire : Société LA LIBRAIRIE DES ENFANTS

Montant : Montant maximum de 15 000 € HT

Décision de la présidente N° 0611 du 20 mai 2020

Pilote : Réseau des Médiathèques

Objet : Marché 20 017 : Fourniture de documents imprimés et numériques pour les médiathèques du grand Albigeois - Lot 3 Ouvrages de fictions pour les adultes

Prestataire : SAS ATTITUDE

Montant : Montant maximum de 44 000 € HT

Décision de la présidente N° 0612 du 20 mai 2020

Pilote : Réseau des Médiathèques
Objet : Marché 20 018: Fourniture, de documents imprimés et numériques pour les médiathèques du grand Albigeois - Lot 4 Albums et ouvrages de fiction pour la jeunesse
Prestataire : SARL LA LIBRAIRIE DES ENFANTS
Montant : Montant maximum de 15 000 € HT

Décision de la présidente N° 0613 du 20 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 5 rue hameau des Brus 81990 Le Séquestre et cadastré AE0037 AE0043, propriété de monsieur Bruno Franck GASCON.

Décision de la présidente N° 0614 du 18 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 11 allée des Acacias 81150 Castelnau-de-Lévis et cadastré AC0305, propriété de madame Josiane FLORET.

Décision de la présidente N° 0615 du 20 mai 2020

Pilote : Maîtrise d'ouvrage et Travaux
Objet : Marché 20.021 : Mission de contrôle technique dans le cadre des études et de la réalisation de l'extension de l'hôtel d'entreprises
Prestataire : S.A.S. APAVE SUDEUROPE
Montant : Montant maximum de 14 280,00 euros H.T.

Décision de la présidente N° 0616 du 29 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 6 rue des Frenes 81120 Dénat et cadastré C0710, propriété de monsieur Stéphane COULON.

Décision de la présidente N° 0617 du 20 mai 2020

Pilote : Politique de la ville
Objet : Cofinancements des actions 2020 du contrat de ville Albigeois
Prestataire : Opérateurs associatifs
Montant : 24 100 €

Décision de la présidente N° 0618 du 29 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé Lotissement "La Gourtanelle" 81120 Dénat et cadastré C1012, propriété de FG PROMOTION.

Décision de la présidente N° 0619 du 29 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé Lotissement "la Gourtanelle" 81120 Dénat et cadastré C1013, propriété de FG PROMOTION.

Décision de la présidente N° 0620 du 29 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 19 rue de Goy 81120 Dénat et cadastré C0932, propriété de monsieur Christophe COLL.

Décision de la présidente N° 0621 du 29 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé Foun Del Tel 81120 Dénat et

cadastéré C1040 C1042, propriété de Commune de Dénat.

Décision de la présidente N° 0622 du 29 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé Lotissement "La Gourtanelle"
81120 Dénat et cadastré C1016, propriété de FG PROMOTION.

Décision de la présidente N° 0623 du 29 mai 2020

Pilote : Gestion des déchets

Objet : Consultation "Reprise de papiers-cartons issus de la collecte sélective des déchets sur le territoire de l'Albigeois" - Déclarée infructueuse

Décision de la présidente N° 0624 du 29 mai 2020

Pilote : Politique de la ville

Objet : Programmation 2020 du contrat de ville Albigeois

Prestataires : Opérateurs prévus dans le cadre de la programmation 2020 du contrat de ville Albigeois

Montant : Un montant total de 101 734 € au titre du contrat de ville Albigeois ; Un montant total de 118 090 € au titre du programme de réussite éducative.

Décision de la présidente N° 0625 du 29 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 1 impasse la Clé des Champs
81990 Fréjairolles et cadastré AX0034, propriété de monsieur Stéphane GUITARD.

Décision de la présidente N° 0626 du 28 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 9 Lice Georges Pompidou – lots 5 et 6 81000 Albi et cadastré AN0070, propriété de monsieur Pierre ROLLAND.

Décision de la présidente N° 0627 du 28 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 83 rue De Bernis 81000 Albi et cadastré BM0356, propriété des Consorts MELLONI.

Décision de la présidente N° 0628 du 26 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Marché 20 025: Fourniture, livraison et installation de mobiliers pour les médiathèques du grand Albigeois - Lot n°2 : Mobiliers divers

Prestataire : SARL BC INTERIEUR

Montant : Montant minimum de 30 000 € HT et montant maximum de 50 000 €

Durée : 4 ans

Décision de la présidente N° 0629 du 26 mai 2020

Pilote : Réseau des Médiathèques

Objet : Marché 20 024: Fourniture, livraison et installation de mobiliers pour les médiathèques du grand Albigeois - Lot n°1 : Les banques d'accueil, prêts, retours et renseignements

Prestataire : SARL BC INTERIEUR

Montant : Montant minimum de 15 000 € HT et montant maximum de 40 000 € HT

Durée : 4 ans

Décision de la présidente N° 0630 du 8 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 32 - 34 place Jean Jaurès
81160 Arthès et cadastré AI0303, propriété de madame Christiane CAUSSE.

Décision de la présidente N° 0631 du 29 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé La Gourtanelle 81120 Dénat et
cadastré C1019, propriété de FG PROMOTION.

Décision de la présidente N° 0632 du 29 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé La Gourtanelle 81120 Dénat et
cadastré C1018, propriété de FG PROMOTION.

Décision de la présidente N° 0633 du 29 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé La Gourtanelle 81120 Dénat et
cadastré C1014, propriété de FG PROMOTION.

Décision de la présidente N° 0634 du 29 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 21 chemin de Mézard 81990
Puygouzon et cadastré ZM0682 ZM0685, propriété de monsieur Bernard Louis Julien
MARIES.

Décision de la présidente N° 0635 du 02 juin 2020

Pilote : Habitat

Objet : Convention avec l'État pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du
voyage pour l'année 2020, afin de bénéficier de l'aide financière dénommée « aide au
logement temporaire 2 » (ALT2) prévue par l'article L851-1 du code de la Sécurité
Sociale

Prestataire : SARL BC INTERIEUR

Montant : Montant total prévisionnel pour l'année 2020 de 76 735,80 €

Décision de la présidente N° 0636 du 02 juin 2020

Pilote : Maîtrise d'ouvrage et Travaux

Objet : Avenant n° 1 au marché 19 019 : Travaux d'aménagement du centre
urbain de Saint-Juéry - Secteur de l'ancienne gare - Lot n° 2 : Aménagements
paysagers, afin d'acter les modifications de travaux de la tranche ferme

Prestataire : Société ESPACES VERTS MASSOL

Montant : Une moins-value d'un montant de 845,22 € H.T (soit une diminution de
0,61% sur le montant total du marché) portant le nouveau montant du marché à 137
490,48 € H.T

Décision de la présidente N° 0637 du 02 juin 2020

Pilote : Assainissement

Objet : Consultation "Curage et épandage des boues des lagunes de Saliès et
Puygouzon - Labastide Dénat" déclarée sans suite pur motif d'intérêt général suite à
l'évolution de la réglementation des épandages en lien avec la crise du COVID-19

Décision de la présidente N° 0638 du 02 juin 2020

Pilote : Maîtrise d'ouvrage et Travaux

Objet : Avenant n° 1 au marché 19 041 : Travaux de requalification de l'espace
commercial de La Baute sur la commune du Séquestre.

Prestataire : Société COLAS SUD OUEST

Montant : Montant de 16 152,25 € H.T portant le nouveau montant du marché à 380 210,03 € H.T (soit une augmentation de 4,43 %)

Décision de la présidente N° 0639 du 02 juin 2020

Pilote : Politique de la ville

Objet : Avenant à la convention "Accompagnement de publics en insertion du territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois"- DEC2020-0265, afin de formaliser la modification de la date du chantier, initialement prévue les semaines 22 et 23, aux semaines 31 et 32.

Prestataire : Association Régie Inter Quartiers

Décision de la présidente N° 0640 du 02 juin 2020

Pilote : Politique de la ville

Objet : Accompagnement de publics en insertion du territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois - Débroussaillage et désherbage sur la commune d'Arthès.

Prestataire : Association Régie Inter Quartiers en partenariat avec la commune d'Arthès

Montant : 1 200 €

Décision de la présidente N° 0641 du 29 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé Sicard 81150 Terssac et cadastré AR0024 AR0026 AR0028, propriété de madame Alexandra SABATIER.

Décision de la présidente N° 0642 du 29 mai 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 5 B rue de la Mairie 81150 Terssac et cadastré AC0276 AC0277 AC0280, propriété de monsieur José Antoine SANCHEZ.

Décision de la présidente N° 0643 du 02 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 49 Bis rue de l'Autan 81990 Puygouzon et cadastré ZN0701 ZN0704, propriété de monsieur Serge BESNIER.

Décision de la présidente N° 0644 du 05 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 14 impasse Mézard 81000 Albi et cadastré LM0160, propriété de monsieur Pascal COUDERT.

Décision de la présidente N° 0645 du 05 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé rue du Roc 81000 Albi et cadastré BP0289, propriété des conjoints GAUBERT.

Décision de la présidente N° 0646 du 05 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 8 rue de la Souque - 3 place de l'archevêché - Lot 8 81000 Albi et cadastré AD0016 AD0018 AD0019, propriété de monsieur Pierre-Alain GRAN.

Décision de la présidente N° 0647 du 05 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 54 B rue de Canavières 81000 Albi et cadastré CI0131, propriété de madame Monique CHAMPAGNE épouse CALVIGNAC.

Décision de la présidente N° 0648 du 05 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 54 de Canavières 81000 Albi et cadastré CI0130, propriété de madame Monique CHAMPAGNE épouse CALVIGNAC.

Décision de la présidente N° 0649 du 05 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 25 avenue Maréchal Foch 81000 Albi et cadastré BV0299, propriété de madame Monique CHAMPAGNE épouse CALVIGNAC.

Décision de la présidente N° 0650 du 05 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 10 rue des Pavillons 81000 Albi et cadastré BV0137, propriété de madame Monique CHAMPAGNE épouse CALVIGNAC.

Décision de la présidente N° 0651 du 05 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 13 rue des chalets 81000 Albi et cadastré AS0149, propriété de monsieur Jean ROQUEJOFFRE.

Décision de la présidente N° 0652 du 05 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 9001 rue des Sorbiers 81000 Albi et cadastré AS0269, propriété de monsieur Jean ROQUEJOFFRE.

Décision de la présidente N° 0653 du 05 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 7 rue de la Birade 81990 Cunac et cadastré AH0037, propriété de monsieur Pierre FARENC.

Décision de la présidente N° 0654 du 05 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 13 cité des Violettes 81160 Arthès et cadastré AK0147, propriété de monsieur Alain ASSIE.

Décision de la présidente N° 0655 du 08 juin 2020

Pilote : Développement économique et innovation

Objet : Convention de financement CRITT 2020

Montant : Montant maximal de 52 000 € dont 41 600 € de part fixe et 10 400 € de part variable en fonction du niveau d'atteinte des objectifs définis.

Décision de la présidente N° 0656 du 08 juin 2020

Pilote : Finances et budgets

Objet : Décision de virement de crédits n°5-2020 budget général -adhésion au fonds régional L'OCCAL.

Montant : 250 000 euros

Décision de la présidente N° 0657 du 08 juin 2020

Pilote : Maîtrise d'ouvrage et travaux

Objet : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération d'extension de l'hôtel d'entreprises.

Prestataire : Groupement conjoint solidaire constitué par l'Atelier R&C (mandataire), SERIGE (31), GT INGENIERIE (81), OVALEE, Cabinet ALAYRAC, EMACOUSTIC, SUSTAIN-D

Montant : 869 825,40 euros HT.

Décision de la présidente N° 0658 du 08 juin 2020

Pilote : Parc auto

Objet : Sortie de l'inventaire et vente d'un véhicule poids-lourd de type polybenne de marque RENAULT immatriculé CN-961-ZP aux ETS LVT BARTHE

Montant : 4500 € HT

Décision de la présidente N° 0659 du 08 juin 2020

Pilote : Développement économique et innovation

Objet : Contrat de prêt à Cyril ROQUES pour usage 2020 – ZAC Eco² Rieumas – ZA

Albipôle afin de récolter des céréales ou de l'herbe par fauchage.

Montant : gracieux

Décision de la présidente N° 0660 du 08 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 66 Puech Tours 81380 Lescure - d'Albigeois et cadastré AK0028, propriété de monsieur Patrick CABROLIE.

Décision de la présidente N° 0661 du 08 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 5 impasse Paul Ségur 81380 Lescure-d'Albigeois et cadastré AM0175 AM0187, propriété de monsieur Florian Maurice Charles BERCIAUD.

Décision de la présidente N° 0662 du 08 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 7 rue de la Gasquié 81380 Lescure-d'Albigeois et cadastré BA0390, propriété de madame Olivia SABATIER.

Décision de la présidente N° 0663 du 11 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 5 rue Henri Guérin 81990 Carlus et cadastré E0604, propriété de madame Maryse CARBONNEL.

Décision de la présidente N° 0664 du 08 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 99 avenue du Breuil 81000 Albi et cadastré AZ0363, propriété des conjoints GOUDAL.

Décision de la présidente N° 0665 du 08 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 19 rue Homestead 81000 Albi et cadastré BC0109, propriété de monsieur Jean Luc BOUSQUET.

Décision de la présidente N° 0666 du 05 juin 2020

Pilote : Déplacements doux

Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélos

25% du prix d'achat TTC pour un vélo classique neuf plafonnée à 100 euros,
25% du prix d'achat TTC pour un vélo à assistance électrique neuf plafonnée à
250 euros,
25% du prix d'achat TTC pour un vélo cargo plafonnée à 500 euros.

Décision de la présidente N° 0667 du 08 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 3 rue de Bel air 81990 Le
Séquestre et cadastré AH0037, propriété de monsieur Jean-Philippe PUECH.

Décision de la présidente N° 0668 du 08 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 2 rue des Hortensias 81990 Le
Séquestre et cadastré AK0045 AK0196, propriété de monsieur Eric LABORDE.

Décision de la présidente N° 0669 du 08 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 104 chemin de Pinérato 81000
Albi et cadastré CV0095 CV0097, propriété de monsieur Jérôme DUCHENE.

Décision de la présidente N° 0670 du 12 juin 2020

Pilote : Equipements aquatiques

Objet : Modification du règlement intérieur des équipements aquatiques

Décision de la présidente N° 0671 du 12 juin 2020

Pilote : Développement économique et innovation

Objet : Adhésion au fonds régional L'OCCAL.

Partenaire : La Région Occitanie, le Département du Tarn et les intercommunalités
Tarnaises contributrices

Montant : 250 000 €, soit l'équivalent de 3 € par habitant.

Décision de la présidente N° 0672 du 18 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 23 rue des Jasmins 81150
Marssac-sur-Tarn et cadastré AH0278, propriété de monsieur Stéphane ISSERT.

Décision de la présidente N° 0673 du 16 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé Creyssens 81990 Puygouzon et
cadastré ZB0676 ZB0678, propriété de monsieur Wyllie MARCHANDISE.

Décision de la présidente N° 0674 du 16 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé impasse de la Rouquette
81990 Puygouzon et cadastré ZN0672 ZN0674, propriété de madame Monique
PAPAILHAU.

Décision de la présidente N° 0675 du 16 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 7 avenue des Hirondelles
81990 Puygouzon et cadastré ZB0062 ZB0664, propriété de madame Francine
LEVIEUX.

Décision de la présidente N° 0676 du 12 juin 2020

Pilote : Politique de la ville
Objet : Accompagnement de publics en insertion du territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois - Mairie du Séquestre - Opération « de désherbage des trottoirs sur la commune du Séquestre ».
Prestataire : Régie Inter Quartiers
Montant : 1 200 €
Durée : 2 semaines

Décision de la présidente N° 0677 du 12 juin 2020

Pilote : Politique de la ville
Objet : Accompagnement de publics en insertion du territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois - Mairie de Marssac sur Tarn - Opération « de désherbage et débroussaillage des terrains sur la commune de Marssac sur Tarn ».
Prestataire : Régie Inter Quartiers
Montant : 1 200 €
Durée : 2 semaines

Décision de la présidente N° 0678 du 16 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 5 rue Émile Roquefeuil 81160 Arthès et cadastré AI0319, propriété de Monsieur AVISOU Jean-Louis.

Décision de la présidente N° 0679 du 16 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 17 chemin du Coustou 81160 Arthès et cadastré AE0043, propriété des conjoints Jean - Louis SAGLIO.

Décision de la présidente N° 0680 du 19 juin 2020

Pilote : ANRU
Objet : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre urbaine pour les aménagements des espaces publics extérieurs et la résidentialisation du quartier Cantepau à Albi
Prestataire : le groupement conjoint solidaire constitué par URBICUS (mandataire) - SUEZ CONSULTING - CRONOS - BIOTOPE - IN VIVO ARCHITECTURE.
Montant : 558 895 € HT.

Décision de la présidente N° 0681 du 15 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 8 route de la Gauzide 81150 Rouffiac et cadastré E0351 E0438, propriété de monsieur José FERREIRA.

Décision de la présidente N° 0682 du 15 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 9 avenue Maréchal Joffre 81000 Albi et cadastré AR0156, propriété des conjoints MAZEL.

Décision de la présidente N° 0683 du 15 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 40 rue Eugène Delacroix 81000 Albi et cadastré BI0122, propriété de monsieur et madame André et Félicia CORMARY.

Décision de la présidente N° 0684 du 16 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 69 - 71 rue de la Croix Verte -

Lots 2 et 8 81000 Albi et cadastré AO1214 AO0279 AO1213, propriété de monsieur et madame Patrick et Josiane ROQUES / DURAND.

Décision de la présidente N° 0685 du 15 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 49 rue Maréchal Brune 81000 Albi et cadastré BE0112, propriété des consorts NEBRA.

Décision de la présidente N° 0686 du 15 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 22 rue Garric Pélissier 81000 Albi et cadastré ES0067 ES0188, propriété des consorts ROBERT / HERNANDEZ.

Décision de la présidente N° 0687 du 15 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 1 rue de Sandy 81000 Albi et cadastré AW0158, propriété de monsieur et madame Hugues et Julie PHILIPPE / FAVRE.

Décision de la présidente N° 0688 du 15 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 22 rue de la Souque – Lot 2 81000 Albi et cadastré AD0198, propriété de la SCI LES JARDINS DE L'ARCHEVECHE.

Décision de la présidente N° 0689 du 15 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 3 impasse Croix de la Paix – Lots 3 et 6 81000 Albi et cadastré BV0331, propriété de PRESPECTIV'IMMOBILIER.

Décision de la présidente N° 0690 du 15 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 30 - 38 avenue Colonel Teyssier – 7 rue du Roc 81000 Albi et cadastré AO0711 AO1285 AO1286, propriété de RESIDENCE QUAI 36.

Décision de la présidente N° 0691 du 15 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé avenue de Pélissier 81000 Albi et cadastré EL0038, propriété de ELECTRICITE DE FRANCE.

Décision de la présidente N° 0692 du 15 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé Le Garric de Pélissier 81000 Albi et cadastré ES0060 ES0055, propriété de ELECTRICITE DE FRANCE.

Décision de la présidente N° 0693 du 15 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé Pélissier 81000 Albi et cadastré ER0004, propriété de ELECTRICITE DE FRANCE.

Décision de la présidente N° 0694 du 15 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé Les Combettes 81000 Albi et cadastré AY0231, propriété de ELECTRICITE DE FRANCE.

Décision de la présidente N° 0695 du 6 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé Saliès 81990 Saliès et cadastré A0432, propriété des consorts BOUSQUET.

Décision de la présidente N° 0696 du 18 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 64 avenue Saint Exupéry 81990 Le Séquestre et cadastré AS0056 AS0104 AS0020 AS0060, propriété de madame Arlette FAU.

Décision de la présidente N° 0697 du 18 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 7 rue Yves Bénazech 81990 Le Séquestre et cadastré AK0215 AK0219, propriété de monsieur Robert BOUDET.

Décision de la présidente N° 0698 du 16 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé L'Albaret 81160 Saint-Juéry et cadastré AB0149, propriété de JLGM.

Décision de la présidente N° 0699 du 16 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé L'Albaret 81160 Saint-Juéry et cadastré AB0161, propriété de JLGM.

Décision de la présidente N° 0700 du 16 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé L'Albaret 81160 Saint-Juéry et cadastré AB0171, propriété de JLGM.

Décision de la présidente N° 0701 du 16 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 14 avenue de Montplaisir 81160 Saint-Juéry et cadastré AH0115, propriété de monsieur Gilbert LARTIGUE.

Décision de la présidente N° 0702 du 16 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 47 rue des Camélias 81160 Saint-Juéry et cadastré AT0051, propriété de madame Bruna CALLA.

Décision de la présidente N° 0703 du 16 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 26 rue de la Fontaine des Pradels 81160 Saint-Juéry et cadastré AM0255 AM0258, propriété de monsieur Mathieu MARTIN.

Décision de la présidente N° 0704 du 16 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 9 avenue Alphonse Pacifique 81160 Saint-Juéry et cadastré AI0073, propriété des consorts Daniel CIZEK.

Décision de la présidente N° 0705 du 22 juin 2020

Pilote : Gestion des déchets
Objet : Marché 20 028 : Dépannage et maintenance des plateformes élévatrices et tous les équipements d'apport volontaire enterrés semi enterrés ou aériens à déchets.
Prestataire : ALBI SERVICES
Montant : Montant maximum annuel de 50 000,00 € H.T
Durée : Une année renouvelable trois fois

Décision de la présidente N° 0706 du 24 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé chemin de Clergeau 81990 Fréjairrolles et cadastré AP0031 AP0033, propriété de monsieur Fabien Yves VALIN.

Décision de la présidente N° 0707 du 24 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 81 route d'Albi 81990 Cunac et cadastré AI0021 AI0112, propriété de monsieur Olivier GONTIER et madame Patty MAERTENS.

Décision de la présidente N° 0708 du 22 juin 2020

Pilote : Hydraulique et assainissement
Objet : Constitution de servitude pour le passage de canalisations en terrain privé 19 chemin de Puech Petit à Albi - cadastré section KX parcelle n°291 -
Durée : Pour la durée des ouvrages

Décision de la présidente N° 0709 du 22 juin 2020

Pilote : Développement économique et innovation
Objet : Convention de partenariat et de financement Initiative Tarn 2020
Montant : Subvention de 6 800 €
Durée : Année 2020

Décision de la présidente N° 0710 du 22 juin 2020

Pilote : Développement économique et innovation
Objet : Convention de financement pépinière Albisia 2020 – Attribution d'une subvention de fonctionnement
Montant : montant maximal de 76 200 € (soixante - seize mille deux cents euros) dont 53 340 € de part fixe et 22 860 € de part variable en fonction du niveau d'atteinte des objectifs définis.

Décision de la présidente N° 0711 du 22 juin 2020

Pilote : Parc auto
Objet : Contrat de location longue durée pour un véhicule électrique de type Peugeot e-208 pour une durée de 48 mois / 30 000 kilomètres à compter du 13 juillet 2020 avec le groupe CREDIPAR SA mandaté par la société PEUGEOT MAUREL ALBI S.A.S.
Montant : 312,45 € TTC/mois.

Décision de la présidente N° 0712 du 22 juin 2020

Pilote : Maîtrise d'ouvrage et travaux
Objet : Marché 20.032 : Travaux de création d'un ascenseur extérieur à la médiathèque Pierre Amalric d'Albi - Lot n°2 : Ascenseur
Prestataire : S.A.S. PACA ASCENSEURS SERVICES
Montant : 132 821 euros H.T.

Décision de la présidente N° 0713 du 22 juin 2020

Pilote : Maîtrise d'ouvrage et travaux
Objet : Marché 20.033 : Travaux de création d'un ascenseur extérieur à la médiathèque Pierre Amalric d'Albi - Lot n°3 : Électricité
Prestataire : S.A.R.L. NICOLAS RAHOUX ENR
Montant : 1 300 euros H.T.

Décision de la présidente N° 0714 du 22 juin 2020

Pilote : Maîtrise d'ouvrage et travaux
Objet : Marché 20.031 : Travaux de création d'un ascenseur extérieur à la médiathèque Pierre Amalric d'Albi - Lot n°1 : Terrassement - VRD - Gros œuvre
Prestataire : S.A.R.L. MARTOREL BATIMENT
Montant : 37 281,20 euros H.T.

Décision de la présidente N° 0715 du 22 juin 2020

Pilote : Eau potable
Objet : Avenant n° 2 au marché 17 031M : Travaux de réseaux d'eau potable - Prolongation de la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2020 sans modification des montants minimum et maximum fixés respectivement à 3 000 000 € HT et 5 200 000 € HT.
Prestataire : Groupement solidaire composé de la SAS BENEZECH TP (mandataire)/ SAS S2TP / SAS GIESPER

Décision de la présidente N° 0716 du 22 juin 2020

Pilote : Finances et budget
Objet : Marché 20.034 : mission de certification des comptes
Prestataire : S.A.S. GRANT THORNTON
Montant : 151 200 euros H.T.

Décision de la présidente N° 0717 du 30 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 1 rue de l'Église Labastide-Dénat 81990 Puygouzon et cadastré 113A0051 113A0619, propriété de madame Nicole CASSAGNES.

Décision de la présidente N° 0718 du 24 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé Église du Carla 81150 Castelnau-de-Lévis et cadastré AD0225 AD0226, propriété de madame Marie Odile MONCHY.

Décision de la présidente N° 0719 du 24 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 1 rue de la Gardie 81990 Le Séquestre et cadastré AI0069, propriété de monsieur Clément CANTORO.

Décision de la présidente N° 0720 du 24 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 45 chemin des Aulnes 81380 Lescure-d'Albigeois et cadastré BI0124, propriété de monsieur Bernard GOURMANEL.

Décision de la présidente N° 0721 du 24 juin 2020

Pilote : Gestion des déchets
Objet : Avenant n° 1 au marché 19.052 : Enlèvement, recyclage et valorisation

des cartons collectés en déchetterie afin d'entériner la modification de la clause de périodicité de la révision des prix pour la rendre annuelle et non sur chacun des acomptes.

Prestataire : Société COVED ENVIRONNEMENT

Décision de la présidente N° 0722 du 23 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Délégation du droit de préemption à la ville d' Albi - bien cadastré CV0154 CV0155 situé 88 chemin de Pinerato sur la commune d'Albi d'une surface totale de 9016 m²

Montant : 125 000,00€

Décision de la présidente N° 0723 du 24 juin 2020

Pilote : Gestion des déchets

Objet : Marché 20.026 : Étude préalable à l'instauration d'une collecte séparée des biodéchets

Prestataire : S.A.R.L. ECOGEOS

Montant : 46 650,00 euros H.T.

Décision de la présidente N° 0724 du 24 juin 2020

Pilote : Politique de la ville

Objet : Accompagnement de publics en insertion du territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour le service Développement Économique et Innovation – Cofinancement d'une opération « de divers travaux de débroussaillage sur les zones de Rieumas, de la Technopôle, et d'Albipôle»

Prestataire : Régie Inter Quartiers d'Albi

Montant : Cofinancement - service politique de la ville : 2 400,00 € et service développement économique et innovation : 3 091,20 €

Durée : 4 semaines

Décision de la présidente N° 0725 du 2 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 101 rue de Cantepau – Cantepau – Lots 37 et 108 81000 Albi et cadastré AM0098 AM0099 AM0100, propriété de monsieur Jean-Philippe BARRAU.

Décision de la présidente N° 0726 du 2 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 8 Albert Thomas 81000 Albi et cadastré AM0503 AM0504, propriété de monsieur Michel FERRIE.

Décision de la présidente N° 0727 du 2 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 7 impasse Mas de Rasques – Lots Vol 2 et 4 81000 Albi et cadastré AW0094 AW0095, propriété de madame Magali LABRO.

Décision de la présidente N° 0728 du 2 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 18 rue Docteur Camboulives – Lots 2, 4, 7 et 13 81000 Albi et cadastré AH0351, propriété de AZNAVOUR pour L'ARMÉNIE ASSOCIATION.

Décision de la présidente N° 0729 du 2 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 14 rue de Terssac 81000 Albi et cadastré CH0170, propriété de la SCI SAMJA.

Décision de la présidente N° 0730 du 2 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 51 rue Gaston Bouteiller 81000 Albi et cadastré ET0532, propriété de monsieur et madame Jean Kevin et Stéphanie DE LARICHAUDY / QUEROL.

Décision de la présidente N° 0731 du 2 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 96 rue des Pavillons 81000 Albi et cadastré BV0020, propriété des conjoints LAFAGE - EDOUARD.

Décision de la présidente N° 0732 du 2 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 48 rue de Terssac 81000 Albi et cadastré CH0242, propriété de madame Isabelle GIORDANO.

Décision de la présidente N° 0733 du 2 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 101 avenue Général Hoche 81000 Albi et cadastré EV0141, propriété de monsieur et madame Jean-Claude et Marie-José CATHALA-ROYER.

Décision de la présidente N° 0734 du 2 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 3 rue Francisco Goya 81000 Albi et cadastré HL0330, propriété de la S.A.S HARD IMMO.

Décision de la présidente N° 0735 du 2 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé L'Albaret 81160 Saint-Juéry et cadastré AB0146, propriété de JLGM.

Décision de la présidente N° 0736 du 2 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé L'Albaret 81160 Saint-Juéry et cadastré AB0147, propriété de JLGM.

Décision de la présidente N° 0737 du 2 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé L'Albaret 81160 Saint-Juéry et cadastré AB0148, propriété de JLGM.

Décision de la présidente N° 0738 du 2 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 22 rue du 19 mars 1962 81160 Saint-Juéry et cadastré AE0037, propriété de monsieur Maurice TAILLEFER.

Décision de la présidente N° 0739 du 2 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé L'Albaret 81160 Saint-Juéry et

cadastéré AB0169 AB0170, propriété de JLGM.

Décision de la présidente N° 0740 du 2 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé L'Albaret 81160 Saint-Juéry et cadastéré AB0150, propriété de JLGM.

Décision de la présidente N° 0741 du 2 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé L'Albaret 81160 Saint-Juéry et cadastéré AB0151, propriété de JLGM.

Décision de la présidente N° 0742 du 2 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé L'Albaret 81160 Saint-Juéry et cadastéré AB0153, propriété de JLGM.

Décision de la présidente N° 0743 du 2 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé L'Albaret 81160 Saint-Juéry et cadastéré AB0155, propriété de JLGM.

Décision de la présidente N° 0744 du 2 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé L'Albaret 81160 Saint-Juéry et cadastéré AB0156, propriété de JLGM.

Décision de la présidente N° 0745 du 2 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé L'Albaret 81160 Saint-Juéry et cadastéré AB0157, propriété de JLGM.

Décision de la présidente N° 0746 du 2 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé L'Albaret 81160 Saint-Juéry et cadastéré AB0159, propriété de JLGM.

Décision de la présidente N° 0747 du 30 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé L'Albaret 81160 Saint-Juéry et cadastéré AB0160, propriété de JLGM.

Décision de la présidente N° 0748 du 30 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé L'Albaret 81160 Saint-Juéry et cadastéré AB0165 AB0166 AB0172 AB0173, propriété de JLGM.

Décision de la présidente N° 0749 du 30 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 9 placette Jean Monnet 81990 Le Séquestre et cadastéré AS0088, propriété de monsieur Ghyslain STEINER.

Décision de la présidente N° 0750 du 30 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 12 lotissement prairie de Mazens 81990 Fréjairolles et cadastré BB0032, propriété de monsieur Claude SALVIGNOL.

Décision de la présidente N° 0751 du 2 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 14 rue de Goy 81120 Dénat et cadastré C1050 C1051, propriété de monsieur Jacques ANDRAL.

Décision de la présidente N° 0752 du 2 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 14 rue de Goy 81120 Dénat et cadastré C1047, propriété de monsieur Jacques ANDRAL.

Décision de la présidente N° 0753 du 30 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 29 chemin du Coustou 81160 Arthès et cadastré AE0212, propriété de monsieur Dominique AUTHIER.

Décision de la présidente N° 0754 du 29 juin 2020

Pilote : Finances et budgets

Objet : Avance de trésorerie au budget annexe eau potable

Montant : 300 000 €

Décision de la présidente N° 0755 du 30 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé La Capelanie 81150 Castelnaud-de-Lévis et cadastré AZ0359, propriété de monsieur Gérard GOUHIER SUDRE.

Décision de la présidente N° 0756 du 30 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 16 rue des Chênes Verts 81380 Lescure-d'Albigeois et cadastré BD0086, propriété de monsieur Alexandre AUPITRE.

Décision de la présidente N° 0757 du 30 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 6 chemin de Najac 81380 Lescure-d'Albigeois et cadastré BI0086 BI0085, propriété de madame Marie Rose RIEUX.

Décision de la présidente N° 0758 du 30 juin 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé La Vène Haute 81990 Puygouzon et cadastré ZL0153 ZL0154 ZL0155 ZL0156 ZL0235, propriété de monsieur Gilbert ARMENGAUD.

Décision de la présidente N° 0759 du 6 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 9 rue Occitane 81150 Marssac sur Tarn et cadastré AS0355, propriété de madame Stéphanie NAVECH.

Décision de la présidente N° 0760 du 6 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 23 des Trincades 81150

Marssac sur Tarn et cadastré AD0157, propriété de monsieur Claude KANOUX.

Décision de la présidente N° 0761 du 26 juin 2020

Pilote : Espaces aquatiques

Objet : Marché 20.047 : Fourniture et changement d'un filtre et fourniture de sept préfiltres du système de traitement de l'eau de l'espace aquatique Atlantis de la communauté d'agglomération de l'Albigeois - Lot 2 Fourniture de 7 préfiltres

Prestataire : Société ECT

Montant : 7 210 euros H.T.

Décision de la présidente N° 0762 du 26 juin 2020

Pilote : Espaces aquatiques

Objet : Marché 20.046 : Fourniture et changement d'un filtre et fourniture de sept préfiltres du système de traitement de l'eau de l'espace aquatique Atlantis de la communauté d'agglomération de l'Albigeois - Lot 1 Remplacement d'un filtre et de ses vannes

Prestataire : SAS ECRIT

Montant : 31 156.09 euros H.T.

Décision de la présidente N° 0763 du 26 juin 2020

Pilote : Maîtrise d'ouvrage et Travaux

Objet : Avenant n° 1 au marché 19 020 : Travaux d'aménagement du centre urbain de Saint-Juéry - secteur de l'ancienne gare - lot n° 3 : mobilier urbain et jeux afin de prendre en compte les modifications pour des raisons de sécurité

Prestataire : SNC EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST

Montant : plus-value de 1 720,00 € H.T sur la tranche ferme portant le montant de cette tranche à 25 769,00 € H.T ; moins-value d'un montant de 520,00 € H.T sur la tranche optionnelle n° 1 portant le montant de cette tranche à 98 654,00 € H.T. Le nouveau montant du marché s'élève à 172 148,00 € H.T. soit une augmentation de 0,70 %

Décision de la présidente N° 0764 du 26 juin 2020

Pilote : Maîtrise d'ouvrage et Travaux

Objet : Marché 20.045 : Création de locaux servant au personnel technique de l'espace aquatique Atlantis à ALBI - Lot n°11 : PEINTURE

Prestataire : SARL LACOMBE

Montant : 3 341,73 euros H.T.

Décision de la présidente N° 0765 du 26 juin 2020

Pilote : Maîtrise d'ouvrage et Travaux

Objet : Marché 20.044 : Création de locaux servant au personnel technique de l'espace aquatique Atlantis à ALBI - Lot n°10 : SOLS SOUPLES

Prestataire : S.A.R.L. MIELNIK

Montant : 3 759,25 euros H.T.

Décision de la présidente N° 0766 du 26 juin 2020

Pilote : Maîtrise d'ouvrage et Travaux

Objet : Marché 20.035 : Création de locaux servant au personnel technique de l'espace aquatique Atlantis à ALBI - Lot n°1 : GROS OEUVRE - VRD

Prestataire : SNC EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST

Montant : 28 372,96 euros H.T.

Décision de la présidente N° 0767 du 26 juin 2020

Pilote : Maîtrise d'ouvrage et Travaux

Objet : Marché 20.043 : Création de locaux servant au personnel technique de l'espace aquatique Atlantis à ALBI - Lot n°9 : CARRELAGE - FAIENCE
Prestataire : S.A.R.L. MIELNIK
Montant : 3 759,25 euros H.T.

Décision de la présidente N° 0768 du 26 juin 2020
Pilote : Maîtrise d'ouvrage et Travaux
Objet : Marché 20.042 : Création de locaux servant au personnel technique de l'espace aquatique Atlantis à ALBI - Lot n°8 : CHAPE
Prestataire : S.A.R.L. MIELNIK
Montant : 3 975,30 euros H.T.

Décision de la présidente N° 0769 du 26 juin 2020
Pilote : Maîtrise d'ouvrage et Travaux
Objet : Marché 20.041 : Création de locaux servant au personnel technique de l'espace aquatique Atlantis à ALBI - Lot n°7 : CVC
Prestataire : SARL NICOLAS RAHOUX ENR
Montant : 13 918,18 euros H.T.

Décision de la présidente N° 0770 du 26 juin 2020
Pilote : Maîtrise d'ouvrage et Travaux
Objet : Marché 20.040 : Création de locaux servant au personnel technique de l'espace aquatique Atlantis à ALBI - Lot n°6 : PLOMBERIE - SANITAIRES
Prestataire : SARL NICOLAS RAHOUX ENR
Montant : 8 897,92 euros H.T.

Décision de la présidente N° 0771 du 26 juin 2020
Pilote : Maîtrise d'ouvrage et Travaux
Objet : Marché 20.036 : Création de locaux servant au personnel technique de l'espace aquatique Atlantis à ALBI - Lot n°2 : CHARPENTE ET COUVERTURE MÉTALLIQUES - PANNEAUX ISOLES
Prestataire : S.A.R.L. BORIES METALLERIE
Montant : 29 900,69 euros H.T.

Décision de la présidente N° 0772 du 26 juin 2020
Pilote : Maîtrise d'ouvrage et Travaux
Objet : Marché 20.038 : Création de locaux servant au personnel technique de l'espace aquatique Atlantis à ALBI - Lot n°4 : PLATRERIE
Prestataire : SARL TRUJILLO
Montant : 16 000,00 euros H.T.

Décision de la présidente N° 0773 du 26 juin 2020
Pilote : Maîtrise d'ouvrage et Travaux
Objet : Marché 20.037 : Création de locaux servant au personnel technique de l'espace aquatique Atlantis à ALBI - Lot n°3 : MENUISERIES EXTÉRIEURES ET INTÉRIEURES
Prestataire : S.A.R.L. MDS
Montant : 28 150,50 euros H.T.

Décision de la présidente N° 0774 du 26 juin 2020
Pilote : Maîtrise d'ouvrage et Travaux
Objet : Marché 20.039 : Création de locaux servant au personnel technique de l'espace aquatique Atlantis à ALBI - Lot n°5 : ELECTRICITE : COURANTS FORTS ET FAIBLES

Prestataire : EURL SAM'BRANCHE
Montant : 11 896,50 euros H.T.

Décision de la présidente N° 0775 du 26 juin 2020

Pilote : Ressources humaines
Objet : Instauration d'une prime exceptionnelle covid-19
Montant : le montant de cette prime est fixé à 1 000 € pour les agents particulièrement mobilisés ayant assuré au moins 25 jours de travail en présentiel pendant la période de confinement, et à 30€ par jour pour les agents en deçà de ce seuil. Le montant de cette prime sera fixé forfaitairement à 50€ pour les agents ayant télétravaillé pendant plus de 15 jours pendant la période de confinement, et à 25€ en deçà de ce seuil pour indemniser les dépenses engagées. Ces différents montants sont cumulables le cas échéant, dans le respect du plafond légal de 1 000 €.

Décision de la présidente N° 0776 du 1^{er} juillet 2020

Pilote : Systèmes d'informations et réseaux
Objet : Contrat de maintenance du logiciel légimarchés interco
Prestataire : Société BERGER LEVRAULT
Montant : 5 692,16 € TTC. Par an
Durée : 36 mois à compter du 1^{er} juillet 2020 et prendra fin le 30 juin 2023

Décision de la présidente N° 0777 du 1^{er} juillet 2020

Pilote : Politique de la ville
Objet : Accompagnement de publics en insertion du territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois - Mairie de Puygouzon - Opération « entretien des talus en bordure des ruisseaux, désherbage, taille d'arbustes, entretien des espaces verts ».
Prestataire : Régie Inter Quartiers
Montant : 2 400 €
Durée : 4 semaines

Décision de la présidente N° 0778 du 1^{er} juillet 2020

Pilote : Eau potable
Objet : Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs - chantiers de réseaux d'eau potable
Prestataire : Société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION
Montant : 4 581 € HT
Date : Second semestre 2020

Décision de la présidente N° 0779 du 6 juillet 2020

Pilote : Finances et budgets
Objet : Décision de virement de crédits n°6-2020 budget général – Pour réaliser des stocks de masques jetables et réutilisables pour faire face à une éventuelle reprise de l'épidémie de COVID-19
Montant : 24 000 euros

Décision de la présidente N° 0780 du 6 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 8 rue Mozart 81990 Cambon et cadastré AD0075 AD0347, propriété de monsieur Henri GIMENEZ.

Décision de la présidente N° 0781 du 6 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques
Objet : Décision de non préemption du bien situé 17 passage de Couzy 81990

Cunac et cadastré AT0033, propriété de monsieur Joseph HERNANDEZ et madame Marie SIMEONI.

Décision de la présidente N° 0782 du 6 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 87 route de Saint Juéry 81990 Cunac et cadastré AA0018, propriété de monsieur Jean-Paul HAY et madame Anne-Marie BOYE.

Décision de la présidente N° 0783 du 6 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 18 avenue Lescure 81160 Arthès et cadastré AL0070 AL0071 AL0075, propriété des consorts Pierrette BLANC-BORIES.

Décision de la présidente N° 0784 du 7 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 3 avenue de la Martelle 81150 Terssac et cadastré AM0072, propriété de GKS.

Décision de la présidente N° 0785 du 6 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 54 avenue de l'Hermet 81380 Lescure-d'Albigeois et cadastré BA0226, propriété de madame Magali COUTHOUPLY.

Décision de la présidente N° 0786 du 6 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé Randalme 81380 Lescure - d'Albigeois et cadastré BE0075, propriété de madame Josette HONS.

Décision de la présidente N° 0787 du 6 juillet 2020

Pilote : Affaires juridiques

Objet : Décision de non préemption du bien situé 50 chemin de Giry 81380 Lescure-d'Albigeois et cadastré AR0298, propriété de monsieur Jean-Claude MARQUIER.

Décision de la présidente N° 0788 du 7 juillet 2020

Pilote : Habitat

Objet : Convention avec le département du Tarn pour la mise en place d'une action d'insertion pour les gens du voyage bénéficiaires du RSA et qui correspond à une subvention d'un montant prévisionnel pour l'année 2020 de 31 000 €.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU LE Présent exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du compte rendu des décisions de la présidente.

Intervention de madame la présidente :

Nous poursuivons avec les projets de délibérations, pardon, les décisions prises par la présidente. Vous en avez un certain nombre.

Est-ce qu'il y a des questions concernant ces décisions ? Madame Ferrand-Lefranc vous avez la parole.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

C'est un ensemble soit de questions soit de remarques.

Intervention de madame la présidente :

On vous écoute.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Je commencerai, on va alterner ensuite avec les autres élus.

Je souhaitais porter à la connaissance des élus de l'agglomération les questions concernant l'aménagement de Cantepau et l'ANRU.

Il y a plusieurs délibérations : 145, 606 et 680.

Je souhaitais porter à la connaissance des élus le fait que les habitants de Cantepau sont, comment dire, en colère ou en tout cas pas d'accord avec ce qui est proposé. Notamment le fait que l'on détruise le centre social sur Cantepau, le fait que l'on déplace la halte-garderie qui est pour le moment sur une zone ombragée, et le fait qu'il y a un financement pour des travaux qui semblent en partie inutiles comme l'agrandissement de la médiathèque.

Donc la question que nous souhaitons poser est : est-ce qu'il sera possible à l'avenir de travailler au projet avec les habitants, pour faire en fonction de leur réalité, de leurs besoins du quotidien ?

Intervention de madame la présidente :

Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Madame Paturey il faut mettre votre micro s'il vous plaît sinon on ne vous entendra pas.

Intervention de madame Paturey :

Excusez-moi.

Déjà une première petite question : est-ce que vous pourriez nous faire un état des stocks de masques que vous avez commandé ?

Ensuite, nous aurions voulu savoir pourquoi un certain nombre d'emplacement n'ont pas été préemptés, notamment sur la zone de Pélissier et sur la zone des portes d'Albi ? De grandes surfaces de terrains ; on se demande pourquoi il n'y a pas eu de préemption de l'agglo ?

Voilà pour l'instant.

Intervention de madame la présidente :

Quand vous posez des questions à vos collègues il faut éteindre le micro, parce que sinon tout le monde en profite.

Monsieur Tonicello.

Intervention de monsieur Tonicello :

Une dernière question, sur justement la délibération 0722 : il est question du chemin de Pinerato et de la délégation du droit de préemption à la ville d'Albi.
De quoi il s'agit ?

Intervention de madame la présidente :

D'abord nous ne sommes pas sur des délibérations madame Ferrand-Lefranc, on est sur décisions.

S'agissant du projet ANRU, nous aurons souvent l'occasion d'y revenir. Vous aurez souvent l'occasion d'assister à des réunions sur le terrain, et je vous encourage vivement à y venir parce que vous verrez que la concertation, certains en parlent beaucoup, d'autres la font.

S'agissant de Pélissier, sauf erreur de ma part, s'il n'y a pas de préemption, c'est que cela n'avait pas d'intérêt à être préempté. Tout comme sur d'autres secteurs, nous n'achetons et nous ne préemptons que lorsqu'il y a un intérêt à le faire, un intérêt qui doit être légitimement justifié. Donc les préemptions ne se font pas justement, je n'ose pas dire à la tête du client, mais juste parce que l'on a décidé de préempter à tout va ; si l'on n'a pas préempté, c'est qu'il y avait des raisons. L'agglomération qui est en charge du droit de préemption de manière générale peut déléguer aux communes ; que ce soit la commune d'Albi dans le cas que vous avez cité monsieur, ou cela peut être dans d'autres secteurs. Effectivement il peut y avoir une délégation du droit de préemption sur certains domaines, quand cela se justifie.

Je vous propose que nous poursuivions avec les délibérations suivantes.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Madame le maire,

Intervention de madame la présidente :

Madame Ferrand-Lefranc vous avez la parole.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Concernant la décision 624 sur la réussite éducative, pour savoir :

- Comment avaient été utilisés les 118 090, 00 € ?
- Ensuite, quelle était la politique de réussite éducative sur l'albigeois ?
- Et quelles mesures éducatives exceptionnelles avaient été mises en place pour cet été en 2020 ?

Ensuite sur la 131 : des questions de santé environnementales par rapport aux produits utilisés, par rapport à la toxicité et l'écotoxicité des produits, pour les personnes et l'environnement, avec les répercussions sur l'eau, sachant que cette question de l'eau va être centrale dans les années à venir.

Ensuite sur la 140, le distributeur automatique de boissons et de denrées : savoir si les produits qui seraient mis dans ce distributeur automatique étaient inscrits dans l'objectif gouvernemental du plan de lutte contre l'obésité ?

Intervention de madame la présidente :

Ce que je vous propose compte-tenu du nombre des interventions et des précisions que vous demandez, c'est que l'on puisse vous apporter une réponse écrite et y compris sur le nombre de masques. On vous donnera l'ensemble des éléments et peut-être que cela vaudrait le coup de les faire passer à l'ensemble des élus du Conseil communautaire. Il y a des choses qui peuvent peut-être vous intéresser. Comme cela vous aurez l'ensemble des éléments sur toutes ces questions concernant les décisions.

Intervention de madame Paturey :

Madame le Maire, excusez-moi, madame la présidente,

Intervention de madame la présidente :

Oui madame Paturey, vous avez la parole.

Intervention de madame Paturey :

Sur la décision 0775, la prime covid et les ressources humaines, cette prime que vous avez décidé de donner aux personnels ; on disait que pendant la pandémie, les personnels, les invisibles c'était l'ensemble des personnels du service public qui menaient à bien leur mission de service public. Or, avec cette prime telle que vous l'avez conçue, je n'aime pas le mot « récompenser » parce que lorsqu'on est agent du service public on a à cœur de faire son métier, mais là, je voudrais dire que dans cette période de crise sanitaire aiguë, elle ne récompense pas le travail généré par ces personnels, notamment par ceux qui sont en télétravail. Le télétravail à la maison ce n'est pas du travail dans l'entreprise, où l'on a des conditions optimales. Le télétravail à la maison pendant cette période-là, c'était tout gérer à la fois : la maison, les enfants, l'école, le travail, dans des conditions difficiles et dans des locaux inadaptés bien souvent, et avec des moyens inadaptés.

Nous pensons que l'indemnité que vous proposez à ces personnels est notoirement insuffisante.

Voilà ce que nous voulions dire, et nous le regrettons d'autant plus que vous leur avez déjà quand même pris quelques jours de congés.

Donc on pense que ce n'est pas à la hauteur de leur engagement au service de la collectivité.

Intervention de madame la présidente :

Je vous répondrai la même chose que ce que je vous ai répondu lors du dernier Conseil municipal d'Albi où vous avez tenu peu ou prou exactement les mêmes propos. L'ensemble des propositions a été validé par tous les représentants des agents, les représentants syndicaux des agents, à l'unanimité. Je crois qu'effectivement c'est un geste fort qui a été fait par l'agglomération. Et j'en profite puisque vous m'en donnez l'occasion pour remercier l'ensemble de nos collaborateurs pour leur investissement sans faille pendant toute cette période, qu'ils aient été en télétravail, qu'ils aient été en présentiel. Je crois que l'on ne mesure pas forcément le nombre d'agents qui ont travaillé pour nous permettre de continuer à accéder à un certain nombre de services publics qui sont indispensables. Et plus que jamais pendant cette période du confinement, le sens du service public a pris tout son sens. Vraiment, cela a été une belle illustration de ce que peut être le service public. Et effectivement, on doit je pense toute notre reconnaissance et notre gratitude à l'ensemble des agents de la collectivité, quelle qu'ait été leur implication pendant cette période.

Intervention de madame Paturey :

Madame la présidente, je m'excuse mais ce n'est pas parce que les organisations syndicales ont effectivement voté, ont accédé à cette prime, que c'est suffisant. Il n'était pas question pour eux de voter contre puisque cela pénalisait quand même les salariés.

Merci.

Intervention de madame la présidente :

Merci.

Nous poursuivons donc le conseil avec la délibération suivante.

DEL2020_072 Produit fiscal 2020 et dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire

Pilote : Finances

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Compte-tenu du contexte de crise sanitaire lié à la pandémie de Covid-19, de nombreuses entreprises du territoire ont connu une forte baisse d'activité voire pour certaines activités les interrompre suite à décision de fermeture administrative. Pour limiter l'impact de cette crise sur l'économie, l'État (chômage partiel, prêt garanti, reports de charges, fonds de solidarité...) et la Région Occitanie (soutien de trésorerie, dispositif de solidarité exceptionnel...) ont rapidement annoncé plusieurs dispositifs en faveur des entreprises.

L'agglomération s'inscrit dans cette dynamique. Fin juin, un comité local de relance a été mis en place avec l'objectif de fédérer les énergies autour de l'agglomération, favoriser l'émergence et la confrontation d'idées sur des thématiques définies (consommer, produire, innover et investir en Albigeois). A l'image de la démarche Albi 20-30 portée par l'agglomération en 2016 aux côtés des chambres consulaires, il a vocation à faire aboutir un plan d'actions mis en place à compter du deuxième semestre 2020.

Par ailleurs, nous souhaitons au-delà des actions d'urgences déjà déployées (exonération de loyer pour les résidents de l'hôtel d'entreprise, mise à disposition de moyens de protections pour les soignants et les agents de la collectivité, avance sur marchés publics, délais de paiement réduits...) **mettre en place des mesures financières complémentaires pour soutenir le tissu économique local.**

Certaines ont déjà été actées et d'autres doivent faire l'objet d'une décision du conseil communautaire.

1) Maintien en 2020 des taux d'imposition votés en 2019

L'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 a repoussé au 3 juillet 2020 la date limite de vote des taux d'imposition pour l'année 2020 (taxe d'habitation, taxes foncières, cotisation foncière des entreprises et taxe d'enlèvement des ordures ménagères). **En cas d'absence de vote à cette date, ce sont les taux votés en 2019 qui s'appliquent en 2020.**

Les bases d'imposition 2020 ont été notifiées à l'agglomération le 16 mars dernier. **Le produit fiscal à taux constants s'élève à 31,7 M€. Il progresse de +2,1% par rapport au réalisé 2019** et représente 51% des recettes réelles de fonctionnement du budget général.

Le produit de TEOM à taux constants est quant à lui en ligne avec les prévisions du BP 2020 : 12,47 M€ (12,46 M€ au BP 2020).

Le produit 2020 notifié est une recette garantie par l'Etat, y compris éventuels impayés (les remises gracieuses de dettes et admissions en non valeurs sont habituellement prises en charge par l'Etat et financées par les frais de gestion prélevés sur l'ensemble des contribuables).

Néanmoins, **la contraction de l'activité économique** (-11% estimé sur l'année 2020) liée à la crise du coronavirus **aura nécessairement un impact sur les ressources de notre agglomération et notamment sur la contribution économique territoriale (cotisation foncière et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)** : baisse du chiffre d'affaires avec une diminution des bases minimum de cotisation foncière des entreprises et réduction de la valeur ajoutée produite sur le territoire.

L'impact sur nos recettes s'étalera sur les années 2021 à 2023. Au total, la contraction de la contribution économique territoriale de l'agglomération pourrait être comprise entre 1,6 M€ et 1,8 M€ sur cette période.

Enfin, certaines recettes seront impactées dès l'année 2020 (recettes tarifaires et versement mobilité). Il faudra notamment revoir à la hausse le montant de la subvention d'équilibre versée au budget annexe transports urbains (1 M€ au budget primitif 2020) afin de faire face à la diminution du versement mobilité (impact du chômage partiel sur la masse salariale).

Par conséquent, afin que l'agglomération conserve durablement des moyens d'actions **pour soutenir financièrement le tissu économique local** (fonds d'aide exceptionnel, plan de relance, dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises...), **le bureau communautaire a souhaité reconduire en 2020 les taux de fiscalité votés en 2019. Cette décision est conforme aux orientations contenues dans le budget primitif 2020 voté le 11 février dernier.**

Ainsi, il n'était pas nécessaire de réunir le conseil communautaire pour délibérer sur cette question avant le 3 juillet.

Les taux de fiscalité 2020 sont donc les suivants :

- taxe sur le foncier non bâti : 3,90 % (idem 2019) ;
- cotisation foncière des entreprises : 37,51 % (idem 2019) ;
- taxe sur le foncier bâti : 0 % (idem 2019) ;
- taxe d'habitation : 10,54 % (idem 2019) ;
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

- zone A (Albi) : 12,65% (idem 2019) ;

- zone B (Arthès, Cambon d'Albi, Carlus, Cunac, Dénat, Fréjairolles, Labastide-Dénat, Lescure d'Albigeois, Puygouzon, Saint-Juéry et Saliès) : 13,55 % (idem 2019) ;

- zone C (Castelnau de Lévis, Le Séquestre, Marssac-sur-Tarn, Rouffiac et Terressac) : 12,85 % (idem 2019) ;

2) Adhésion au fonds L'Occal

Ce fonds, créé par la région Occitanie le 29 mai dernier a vocation à accompagner la relance du secteur du tourisme ainsi que du commerce et de l'artisanat de proximité. Il est composé d'un volet subvention et d'un volet avance remboursable (durée de remboursement de deux ans).

Ce fonds est abondé par la région Occitanie, l'ensemble des départements de la région, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et la banque des territoires (ex caisse des dépôts).

L'agglomération versera 3 € par habitant soit 250 000 euros (décision n°DEC2020_0671 du 12 juin 2020).

La durée prévisionnelle des aides va de juin à décembre 2020. Des comités départementaux d'attribution avec la participation des EPCI contributeurs ont été mis en place. La première réunion pour le Tarn s'est tenue le 22 juin.

3) Mise en place d'un dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire

Lors du 5ème comité interministériel du tourisme qui s'est tenu en mai dernier, le Premier Ministre a annoncé, la possibilité pour les collectivités locales, **de mettre en place un dégrèvement de 2/3 de la cotisation foncière des entreprises pour les secteurs particulièrement impactés par la crise du COVID-19.**

Ce dispositif a été inclus dans la 3ème loi de finances rectificative pour 2020.

Le dégrèvement est ouvert aux entreprises qui satisfont les deux critères suivants:

- Réaliser un chiffre d'affaires hors taxes inférieur à 150 millions d'euros ;
- Exercer son activité principale dans le secteur du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien ou de l'événementiel. **La liste définitive des secteurs éligibles sera définie dans un décret qui sera publié dans le courant du mois de juillet.**

Les collectivités locales peuvent instaurer ce dégrèvement par une délibération adoptée entre le 10 juin et le 31 juillet 2020. Il s'agit d'un dispositif exceptionnel qui s'appliquera seulement aux cotisations de CFE de l'année 2020.

Le coût du dégrèvement sera partagé à part égale entre L'État et les collectivités locales.

Selon les estimations transmises par la DGFIP, qui varient en fonction du périmètre des secteurs d'activités retenu, **le montant de l'aide accordée aux entreprises du territoire serait compris dans une fourchette allant de 283 000 € à 435 000 € (valeur 2019). Le coût pris en charge par l'agglomération se situerait donc entre 141 500 € et 217 500 € (valeur 2019).**

Il vous est proposé que l'agglomération instaure ce dégrèvement exceptionnel pour les entreprises éligibles de notre territoire.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général des impôts,

VU la loi de finances rectificative n°3 pour 2020,

VU les avis favorables du Bureau communautaire en date du 19 mai, 9 juin et du 23 juin 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du maintien en 2020 des taux de fiscalité votés en 2019, soit :

- taxe sur le foncier non bâti : 3,90 % (idem 2019) ;
- cotisation foncière des entreprises : 37,51 % (idem 2019) ;
- taxe sur le foncier bâti : 0 % (idem 2019) ;
- taxe d'habitation : 10,54 % (idem 2019) ;
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

- zone A (Albi) : 12,65% (idem 2019) ;

- zone B (Arthès, Cambon d'Albi, Carlus, Cunac, Dénat, Fréjairolles, Labastide-Dénat, Lescure d'Albigeois, Puygouzon, Saint-Juéry et Saliès) : 13,55 % (idem 2019) ;

- zone C (Castelnau de Lévis, Le Séquestre, Marssac-sur-Tarn, Rouffiac et Terssac) : 12,85 % (idem 2019) ;

DÉCIDE d'instaurer le dégrèvement exceptionnel des deux tiers de la cotisation foncière des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire.

CHARGE madame la présidente de notifier cette décision aux services de la direction départementale des finances publiques du Tarn.

Intervention de madame la présidente :

Nous démarrons donc les délibérations financières et budgétaires par une première délibération, que nous avons mise dans ce chapitre finance et budget, que l'on aurait pu mettre finalement à la fois dans le volet développement économique, puisque vous le savez l'agglomération a fait le choix assumé de maintenir en 2020 les taux d'imposition votés en 2019. C'était une volonté forte des membres élus de l'agglomération d'ores et déjà avant le mois de juin et qui a été approuvé par les nouveaux élus du Bureau communautaire.

Notre souhait était en effet de maintenir ces taux, mais pas pour n'importe quelles raisons. D'abord parce qu'il nous a semblé qu'il était important que l'agglomération préserve des ressources puisque nous sommes le premier investisseur public du territoire, nous avons besoin de continuer à pouvoir investir pour faire travailler les entreprises. Nous avons finalement à travers ce maintien permis à l'agglomération de garder ce pouvoir d'investissement. Nous avons lors de cette période pris un certain nombre de mesures sur lesquelles l'on reviendra tout à l'heure, parmi lesquelles il y a bien sûr l'adhésion au fond local, on y reviendra, cela faisait partie d'une décision. Nous avons eu également la possibilité de mettre en place un dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises, au profit des entreprises de petite ou moyenne taille

des secteurs particulièrement affectés par cette crise. Ces secteurs sont ceux définis par le législateur, ou en tout cas lors du comité interministériel du tourisme, puisque le dispositif va s'appliquer aux entreprises qui satisfont deux critères cumulatifs :

- A la fois avoir un chiffre d'affaires hors taxe inférieur à 150 millions d'euros ;*
- Et exercer son activité principale dans le secteur du tourisme ou de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien ou de l'événementiel.*

Nous n'avons pas encore la liste exacte des entreprises qui seront éligibles à ce dispositif, puisqu'un décret nous donnera les codes NAF des entreprises qui seront éligibles ; nous ne l'avons pas au jour d'aujourd'hui.

Nous estimons donc qu'en proposant à ces entreprises un dégrèvement de 2/3 de leur cotisation foncière des entreprises, cela correspondrait à une somme entre 283 000 et 435 000 euros en fonction du nombre des entreprises qui seront éligibles. Mais donc vous avez bien compris que nous ne l'aurons que lorsque nous aurons le décret.

Ce dégrèvement de 2/3 de CFE sera pris en charge à 50 % par l'agglomération et à 50 % par l'État. Et donc en fonction du nombre d'entreprises éligibles, le coût sera pour l'agglomération entre 141 500 et 217 500 euros.

Dès lors que nous aurons le décret, nous pourrions affiner ce chiffre, mais il nous semblait important de pouvoir accorder cette aide aux entreprises les plus durablement impactées par la crise que nous avons traversée, et nous savons combien dans ce secteur elles sont nombreuses.

Est-ce qu'il y a des questions, sachant que nous devons délibérer sur cette disposition avant le 31 juillet. Il semblerait que le Sénat ait proposé un report jusqu'au 15 septembre mais qui pourrait ne pas être accepté. En tout cas, au jour d'aujourd'hui on est toujours au 31 juillet, et donc pour être certains de ne pas avoir de souci, on a préféré délibérer tout de suite. Dès lors que l'on aura le décret, on pourra savoir exactement ce qu'il en est.

Madame Paturey vous avez demandé la parole ; monsieur Cabrolier également.

Intervention de madame Paturey :

Madame la présidente, vous soumettez une délibération à cette assemblée visant à maintenir les taux d'imposition 2019, l'adhésion de notre collectivité au fond local initié par la Région Occitanie qui a vocation à accompagner la relance de l'économie locale, notamment dans les secteurs du tourisme, de l'artisanat et commerces de proximité, comme le nom accolé à cette opération le signifie clairement.

En outre, vous nous demandez un dégrèvement exceptionnel des cotisations foncières des entreprises au profit des TPE ou PME des secteurs affectés par la crise sanitaire.

Il me semble nécessaire de demander des garanties quant au maintien de l'emploi des salariés de ces entreprises qui bénéficieront de cette aide.

Pour cela, je vous propose de mettre en place une commission d'évaluation des besoins et de suivi de cette aide, où seraient représentés la CCI et les représentants des salariés.

Je voterai pour ce dégrèvement utile à l'emploi car je ne doute pas et nous ne doutons pas que vous retiendrez nos propositions.

Merci.

Intervention de madame la présidente :

Merci. Monsieur Cabrolier vous avez demandé la parole.

Intervention de monsieur Cabrolier :

Oui. Félicitations. On va voir tout à l'heure que les dépenses de fonctionnement dans le compte administratif, en tout cas dans le compte consolidé, sont en baisse. Enfin excusez-moi, les recettes de fonctionnement.

Donc c'est très courageux et très bien de jouer sur les recettes fiscales, qui on le verra,

*à part la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères, ne sont pas en augmentation.
Donc félicitations.*

*On a regretté au cours des dernières municipales, puisqu'on sort des dernières municipales, je ne sais pas si certaines communes l'ont fait dans l'albigeois, mais que des maires n'aient pas actionné l'autre possibilité qui était beaucoup plus large et qui ne concernait pas que le secteur de la culture, du tourisme ou de l'hôtellerie comme on voit ici avec la CFE, ce dégrèvement, qui sera compensé en partie par l'État. Mais c'était le cas également pour la taxe foncière, puisque depuis la loi des finances 2018, les maires, surtout des petites communes, peuvent appliquer un abattement de 15 % sur la base de la taxe foncière pour les commerces de moins de 400 m² qui ne sont pas dans des surfaces commerciales. Donc là, on aurait touché toutes sortes de commerces. Et donc c'est un peu dommage. Je ne sais pas si certains l'ont fait parmi vous. Mais en tout cas, félicitations. D'autant plus encore une fois, on va le voir tout à l'heure sur le compte administratif consolidé, les recettes de fonctionnement en tout cas depuis deux ans baissent. Enfin quelque chose de direct pour nos petits commerces.
Merci.*

Intervention de madame la présidente :

Merci.

Madame Paturey une précision, on ne vous demande pas de voter les taux, ce sera un prend acte sur les taux puisqu'il fallait délibérer avant le 3 juillet si l'on avait voulu augmenter les taux. Donc on a fait le choix de ne pas délibérer pour maintenir les taux de 2019.

S'agissant du comité que vous proposez de mettre en place, j'ai envie de vous dire que peut-être que le mot confiance peut avoir tout son sens. Vous parlez du maintien de l'emploi, c'est justement l'objectif avec ce dégrèvement, et je crois qu'une entreprise qui se priverait de ses salariés, se priverait de son outil de travail, et de sa capacité à continuer à vivre. Donc les entreprises ont besoin de leurs salariés, quelles que soient leurs missions au sein de l'entreprise, pour avancer et se donner un avenir. Donc bien évidemment que la perspective de cette délibération c'est le maintien de l'emploi. Je ne vois pas trop l'intérêt d'aller monter un comité pour s'assurer que les entreprises vont bien maintenir l'emploi. Je crois que c'est une évidence. Et bien évidemment nous travaillerons à faire bénéficier de ce dégrèvement toutes les entreprises qui pourront y avoir droit.

Est-ce que s'agissant de cette délibération, donc on est vraiment sur le dégrèvement exceptionnel des 2/3 de CFE pour les entreprises qui remplissent les deux conditions cumulatives que j'ai évoqué.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

A l'unanimité, je vous remercie.

DEL2020_073 Transfert des résultats de clôture 2019 des budgets annexes eau potable des communes d'Albi, Arthès, Lescure et Saint-Juéry à la communauté agglomération

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Suite au transfert de la compétence eau potable, prévu à titre obligatoire pour toutes les agglomérations par la Loi NOTRe, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a créé un budget annexe eau potable à compter du 1^{er} janvier 2020 (régie à simple autonomie financière) sur le périmètre des 4 communes qui géraient précédemment ce service en régie (Albi, Arthès, Lescure et Saint-Juéry).

Le transfert de la compétence eau potable à la communauté d'agglomération de l'Albigeois au 1^{er} janvier 2020 a entraîné la clôture des budgets annexes eau potable des communes d'Albi, Arthès, Lescure et Saint-Juéry au 31 décembre 2019.

La réglementation prévoit que les soldes des bilans de sortie des budgets annexes clôturés doivent être réintégrés dans les comptes du budget principal des communes par reprise en balance d'entrée.

S'agissant d'un service public industriel et commercial, financé intégralement par les usagers sans subvention du budget principal, il apparaît cohérent que les résultats budgétaires 2019 des services d'eau potable des communes d'Albi, Arthès, Lescure et Saint-Juéry soient transférés à l'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020, afin de financer les investissements engagés par ces dernières.

Ce transfert de résultat nécessite une délibération concordante de l'agglomération et des communes concernées.

Une délibération de principe a été adoptée lors du Conseil communautaire du 17 décembre 2019 pour transférer les résultats 2019 à la communauté d'agglomération.

Maintenant que les résultats de clôture 2019 sont connus, il convient d'acter définitivement leur transfert à l'agglomération.

Voici les résultats de clôture 2019 et les restes à réaliser de dépenses et de recettes qui seront transférés à l'agglomération au moment du vote du budget supplémentaire 2020.

	résultats de clôture 2019			Restes à réaliser au 31/12/2019 (investissement)		
	Exploitation	Investissement	Total	Dépenses	Recettes	Solde
Albi	3 292 244,02 €	-1 406 365,43 €	1 885 878,59 €	4 927 585,61 €	1 991 446,61 €	-2 936 139,00 €
Arthès	144 214,20 €	47 867,52 €	192 081,72 €	271 537,56 €	386 468,95 €	114 931,39 €
Lescure d'Albigeois	86 400,96 €	807 730,28 €	894 131,24 €	184 877,55 €	0,00 €	-184 877,55 €
Saint-Juéry	348 299,34 €	410 898,34 €	759 197,68 €	214 896,79 €	0,00 €	-214 896,79 €
Total	3 871 158,52 €	-139 869,29 €	3 731 289,23 €	5 598 897,51 €	2 377 915,56 €	-3 220 981,95 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi NOTRe du 7 août 2015 qui prévoit, notamment, le transfert obligatoire de la compétence eau potable à la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2020 ;

VU les articles L. 2224-1 et L 2224-2 du code général des collectivités territoriales qui précisent l'équilibre financier des services publics industriels et commerciaux ;

VU la délibération de principe du 17 décembre 2019 actant le transfert des résultats de clôture 2019 des communes d'Albi, Arthès, Lescure et Saint-Juéry à la communauté d'agglomération ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 26 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT la clôture définitive de l'exercice comptable 2019 ;

CONSIDÉRANT que le transfert de la compétence eau potable emporte la clôture des budgets annexes communaux et par conséquent la reprise des résultats de clôture dans le budget principal des communes ;

CONSIDÉRANT que le résultat de clôture est composé d'un résultat d'exploitation et d'un résultat d'investissement ;

CONSIDÉRANT que le résultat de clôture du budget annexe eau potable dépend du financement du service eau potable par les usagers conformément aux règles de financement des services publics industriels et commerciaux ;

CONSIDÉRANT que le résultat de clôture 2019 constitue une source de financement du service communautaire qui a été créé au 1^{er} janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT le guide de l'intercommunalité de 2006 établi par la Direction Générale des Collectivités Locales qui mentionne que le transfert des résultats de clôture des SPIC à l'intercommunalité nécessite une délibération concordante de la commune et de la communauté.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le transfert des résultats de clôture 2019 des budgets annexes « eau potable » des communes d'Albi, Arthès, Lescure et Saint-Juéry, exploitation et investissement confondus. Les montants transférés par commune sont les suivants :

	Résultats de clôture 2019		
	Exploitation	Investissement	Total
Albi	3 292 244,02 €	-1 406 365,43 €	1 885 878,59 €
Arthès	144 214,20 €	47 867,52 €	192 081,72 €
Lescure d'Albigeois	86 400,96 €	807 730,28 €	894 131,24 €
Saint-Juéry	348 299,34 €	410 898,34 €	759 197,68 €
Total	3 871 158,52 €	-139 869,29 €	3 731 289,23 €

APPROUVE le transfert des restes à réaliser 2019 des budgets annexes « eau potable » des communes d'Albi, Arthès, Lescure et Saint-Juéry. Les montants transférés sont les suivants :

	Restes à réaliser au 31/12/2019 (investissement)		
	Dépenses	Recettes	Solde
Albi	4 927 585,61 €	1 991 446,61 €	-2 936 139,00 €
Arthès	271 537,56 €	386 468,95 €	114 931,39 €
Lescure d'Albigeois	184 877,55 €	0,00 €	-184 877,55 €
Saint-Juéry	214 896,79 €	0,00 €	-214 896,79 €
Total	5 598 897,51 €	2 377 915,56 €	-3 220 981,95 €

DIT que les crédits relatifs à ces opérations de transfert seront intégrés au moment du vote du budget supplémentaire 2020.

AUTORISE le président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Intervention de madame la présidente :

Nous allons passer au transfert des résultats de clôture 2019 des budgets annexes et ensuite du budget général.

Monsieur Granier vous avez la parole.

Intervention de monsieur Granier :

Merci.

Donc d'abord le transfert des résultats de clôture des budgets annexes d'eau.

Le 11 février le Conseil communautaire a approuvé le projet de BP annexe eau potable, suite au transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2020, et a entraîné la clôture des budgets annexes eau potable des communes d'Albi, Arthès, Lescure et Saint-Juéry.

La réglementation prévoit que les soldes des bilans de sortie des budgets annexes clôturés doivent être réintégrés dans les comptes du budget principal des communes par reprise en balance d'entrée.

Donc je vous propose le transfert des résultats de clôture pour un total de 3 731 289, 23 €. Je vous donne le détail par commune :

- Albi : 1 885 870, 59 €*
- Arthès : 192 081, 72 €*
- Lescure d'Albigeois : 894 131, 24 €*
- Saint-Juéry : 759 197, 68 €*

Il convient également de transférer les restes à réaliser, donc pour un total de - 3 220 981,95 € :

- Albi : - 2 936 139, 00 €*
- Arthès : - 114 931, 39 €*
- Lescure d'Albigeois : - 184 877, 55 €*
- Saint-Juéry : - 214 896, 79 €*

Je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas de question ?

Intervention de madame la présidente :

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ?

S'il n'y en n'a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ?

*Des abstentions ?
Votes pour ?
Merci beaucoup.
On poursuit.*

DEL2020_074 Approbation du compte de gestion 2019 - Budget général

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation le compte de gestion 2019 du budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois présenté par le trésorier d'Albi ville et périphérie qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2019.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2019 par monsieur le trésorier d'Albi ville et Périphérie, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 9 juin 2020,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 44 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois établi par monsieur le trésorier pour l'exercice 2019.

DEL2020_075 Approbation du compte de gestion 2019 - Budget annexe des Transports Urbains

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation le compte de gestion 2019 du budget annexe des transports urbains de la communauté d'agglomération de l'Albigeois présenté par le

trésorier d'Albi ville et périphérie qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2019.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2019 par monsieur le trésorier d'Albi ville et Périphérie, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 9 juin 2020,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 44 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe des transports urbains de la communauté d'agglomération de l'Albigeois établi par monsieur le trésorier pour l'exercice 2019.

DEL2020_076 Approbation du compte de gestion 2019 - Budget annexe assainissement collectif

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation le compte de gestion 2019 du budget annexe assainissement collectif de la communauté d'agglomération de l'Albigeois présenté par le trésorier d'Albi ville et périphérie qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2019.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2019 par monsieur le trésorier d'Albi ville et Périphérie, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 9 juin 2020,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 44 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe assainissement collectif de la communauté d'agglomération de l'Albigeois établi par monsieur le trésorier pour l'exercice 2019.

DEL2020_077 Approbation du compte de gestion 2019 - Budget annexe des zones d'activités

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation le compte de gestion 2019 du budget annexe des zones d'activités de la communauté d'agglomération de l'Albigeois présenté par le trésorier d'Albi ville et périphérie qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2019.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2019 par monsieur le trésorier d'Albi ville et Périphérie, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 9 juin 2020,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 44 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe des zones d'activités de la

communauté d'agglomération de l'Albigeois établi par monsieur le trésorier pour l'exercice 2019.

DEL2020_078 Approbation du compte de gestion 2019 - Budget annexe de l'assainissement non collectif

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation le compte de gestion 2019 du budget annexe de l'assainissement non collectif de la communauté d'agglomération de l'Albigeois présenté par le trésorier d'Albi ville et périphérie qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2019.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2019 par monsieur le trésorier d'Albi ville et Périphérie, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 9 juin 2020,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 44 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement non collectif de la communauté d'agglomération de l'Albigeois établi par monsieur le trésorier pour l'exercice 2019.

DEL2020_079 Approbation du compte de gestion 2019 - Budget annexe parking

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation le compte de gestion 2019 du budget annexe parking

de la communauté d'agglomération de l'Albigeois présenté par le trésorier d'Albi ville et périphérie qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2019.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2019 par monsieur le trésorier d'Albi ville et Périphérie, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 9 juin 2020,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 44 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe parking de la communauté d'agglomération de l'Albigeois établi par monsieur le trésorier pour l'exercice 2019.

DEL2020_080 Approbation du compte de gestion 2019 - Budget annexe photovoltaïque

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation le compte de gestion 2019 du budget annexe photovoltaïque de la communauté d'agglomération de l'Albigeois présenté par le trésorier d'Albi ville et périphérie qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2019.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2019 par monsieur le trésorier d'Albi ville et Périphérie, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 9 juin 2020,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 44 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe photovoltaïque de la communauté d'agglomération de l'Albigeois établi par monsieur le trésorier pour l'exercice 2019.

DEL2020_081 Approbation du compte de gestion 2019 - Budget annexe zone d'activité parc technopolitain Innoprod

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation le compte de gestion 2019 du budget annexe zone d'activités parc technopolitain Innoprod de la communauté d'agglomération de l'Albigeois présenté par le trésorier d'Albi ville et périphérie qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2019.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2019 par monsieur le trésorier d'Albi ville et Périphérie, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 9 juin 2020.

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 44 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe zone d'activités parc technopolitain Innoprod de la communauté d'agglomération de l'Albigeois établi par monsieur le trésorier pour l'exercice 2019.

DEL2020_082 Approbation du compte de gestion 2019 - Budget annexe zone d'activités Rieumas

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation le compte de gestion 2019 du budget annexe zone d'activités Rieumas de la communauté d'agglomération de l'Albigeois présenté par le trésorier d'Albi ville et périphérie qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2019.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2019 par monsieur le trésorier d'Albi ville et Périphérie, n'appelle ni observations
ni réserves de notre part.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 9 juin 2020 ;

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 44 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe zone d'activités Rieumas de la communauté d'agglomération de l'Albigeois établi par monsieur le trésorier pour l'exercice 2019.

DEL2020_083 Approbation du compte de gestion 2019 - Budget annexe Immobilier Innoprod

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation le compte de gestion 2019 du budget annexe Immobilier Innoprod de la communauté d'agglomération de l'Albigeois présenté par le

trésorier d'Albi ville et périphérie qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2019.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2019 par monsieur le trésorier d'Albi ville et Périphérie, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 9 juin 2020,

ENTENDU LE Présent exposé,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 44 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe Immobilier Innoprod de la communauté d'agglomération de l'Albigeois établi par monsieur le trésorier pour l'exercice 2019.

Intervention de monsieur Granier :

Pour l'approbation des comptes de gestion, peut-être que l'on peut voter les dix d'un coup, puisque c'est quelque chose de technique.

En fait, on constate la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable pour chacun des budgets, le budget général et les budgets annexes (budgets annexes : transports urbains, assainissement collectif, zones d'activité, assainissement non collectif, parking, photovoltaïque, zones d'activité parc technopolitain Innoprod, zone d'activité Rieumas, et immobilier Innoprod).

On verra le détail des chiffres dans le compte administratif si vous le voulez bien.

Intervention de madame la présidente :

Pas de remarque particulière ? Est-ce que vous acceptez que l'on vote, Madame Ferrand-Lefranc vous avez la parole.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Si j'ai bien compris, vous voulez que l'on vote les dix points en même temps, c'est ça ?

Intervention de monsieur Granier :

C'est une proposition.

Intervention de madame la présidente :

Ce n'est pas que l'on veut mais on vous propose de le faire. Sinon, nous les passons individuellement si vous préférez. Sinon on vote le budget général et l'ensemble des budgets annexes ensemble, enfin, on ne vote pas le budget, on vote l'approbation des

comptes de gestion ; pour le budget général et pour l'ensemble des budgets annexes ensemble, c'est vous qui voyez.

Vous acceptez que l'on vote tout l'ensemble ?

C'est bon ?

Merci.

Donc pour l'approbation des comptes de gestion 2019, budget général et l'ensemble des budgets annexes, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Madame Ferrand-Lefranc, madame Paturey, monsieur Tonicello, madame Hibert, monsieur Pragnère.

Votes pour ?

Merci beaucoup.

Nous passons donc au compte administratif 2019, monsieur Granier s'il vous plaît.

DEL2020_084 Compte administratif 2019 - budget général

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation les comptes administratifs 2019 de la communauté d'agglomération.

Avant de vous soumettre le compte administratif de chacun des budgets, je vous donne, pour information, les résultats consolidés des 10 budgets communautaires afin que vous puissiez disposer d'une vision d'ensemble des équilibres budgétaires de l'exercice 2019 :

1/ Les écritures réalisées sur l'exercice 2019 (tous budgets):

EXERCICE 2019	DEPENSES	RECETTES	Solde
FONCTIONNEMENT	81 461 250,97 €	106 274 335,47 €	24 813 084,50 €
INVESTISSEMENT	65 068 237,05 €	62 236 889,24 €	-2 831 347,81 €
Résultat consolidé 2019	146 529 488,02 €	168 511 224,71 €	21 981 736,69 €

Pour rappel, les données 2018 :

EXERCICE 2018	DEPENSES	RECETTES	Solde
----------------------	-----------------	-----------------	--------------

FONCTIONNEMENT	78 707 243,15 €	107 476 577,87 €	28 769 334,72 €
INVESTISSEMENT	60 017 753,15 €	50 695 281,24 €	-9 322 471,91 €
at consolidé 2018	138 724 996,30 €	158 171 859,11 €	19 446 862,81 €

Soit les variations entre 2018 et 2019 suivantes (en %) :

VARIATION 2018/2019	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	+3,5%	-1,1%
INVESTISSEMENT	+8,4%	+22,8%
Résultat consolidé	+5,6%	+6,5%

Le résultat consolidé (tous budgets) pour l'exercice 2019 de la communauté d'agglomération est donc de :

Résultat consolidé de l'exercice 2019

Rappel du résultat consolidé de l'exercice 2018

DÉFICIT	EXCÉDENT
	21 981 736,69 €
	19 446 862,81 €

2/ Au titre des écritures engagées sur 2019 et reportées sur 2020 (investissement uniquement) :

	DEPENSES	RECETTES
Restes à réaliser 2019 sur 2020	16 527 909,52 €	7 316 653,64 €

Pour rappel, les données 2018 :

	DEPENSES	RECETTES
Restes à réaliser 2018 sur 2019	20 275 773,86 €	7 309 366,46 €

Soit les variations entre 2018 et 2019 suivantes (en %) :

VARIATION 2018 / 2019	DEPENSES	RECETTES
RàR 2018 / RàR 2019	-18,5%	+0,1%

DEFICIT	EXCEDENT
-9 211 255,88 €	

Solde des restes à réaliser 2019

Le résultat consolidé 2019 (21 981 736,69 €) permet de financer les reports d'investissement sur l'exercice 2020 (-9 211 255,88).

3/ Résultat global :

	DEFICIT	EXCEDENT
Résultat consolidé de l'exercice 2019		21 981 736,69 €
Solde des restes à réaliser	-9 211 255,88 €	
Solde consolidé de l'exercice 2019 (après financement des restes à réaliser)		12 770 480,81 €

L'excédent global de clôture de l'exercice 2019, après financement des restes à réaliser (qui est une obligation réglementaire) est donc de 12 770 480,81 €, (il était de 6 480 455,41 € en 2018).

Ramené au volume du budget 2019, cet excédent représente 7,6% des recettes totales (168 511 224,71 €), et 8,72% des dépenses totales de la communauté d'agglomération (146 529 488,02 €).

4/ Synthèse :

Jusqu'en 2019, les dépenses et les recettes de la communauté d'agglomération étaient gérées au travers de dix budgets : budget général et 9 budgets annexes retraçant les activités de services publics que la réglementation prévoit de comptabiliser isolément (services publics à caractère industriel et commercial assujettis à la TVA notamment). Au terme de l'exercice 2019, le montant consolidé (budget général + budgets annexes) des recettes s'élève à 168 511 224,71 €. Celui des dépenses est de 146 529 488,02 €. Le résultat consolidé s'établit donc à 21 981 736,69 €. Il progresse de 2,53 M€ par rapport à 2018.

Le solde des restes à réaliser d'investissement (recettes – dépenses) s'élève à 9,211 M€. Les principales dépenses reportées sur l'exercice 2020 concernent : les travaux de construction de la passerelle (3,13 M€), le plan de renouvellement des bus (2,3 M€), les travaux liés à la compétence voirie (3,08 M€) et l'assainissement collectif (2,59 M€, dont 1,93 M€ pour la STEP de Marssac).

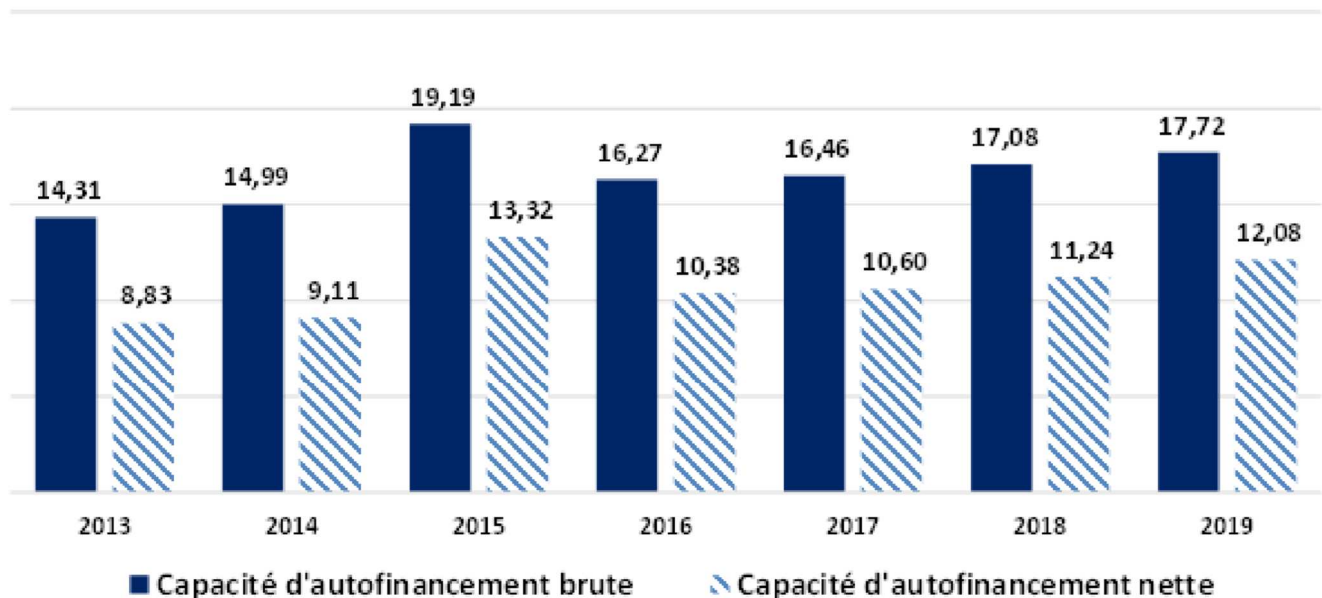
Après financement de ces restes à réaliser d'investissement, qui seront reportés sur le budget 2020, l'excédent global de clôture est égal à 12 770 480,81 €.

Les principaux indicateurs financiers de l'agglomération se sont améliorés de manière constante entre 2014 et 2019, ce qui est le signe d'une trajectoire financière maîtrisée. La capacité d'autofinancement brute (avant remboursement du capital de la dette) du

budget général a progressé de +3,6% par an entre 2013 et 2019 (+13,8% en 2019). Elle s'établit à 17,72 M€ en 2019, contre 14,31 M€ en 2013 (+23,8%). Elle représente près de 30% des produits de fonctionnement de l'agglomération. Cette tendance s'explique par :

- Une maîtrise réelle de l'ensemble des charges de fonctionnement qui se sont réduites en moyenne de -0,6% par an entre 2013 et 2019.
- Une baisse des subventions exceptionnelles versées aux budgets annexes zones d'activités (Innoprod et Rieumas) liée aux bons taux de commercialisation des zones.
- Le désendettement de l'agglomération qui a permis de réduire les intérêts de la dette de 45% entre 2013 et 2019 : 1,82 M€ en 2019 contre 3,28 M€ en 2013.
- L'autofinancement net suit une trajectoire comparable même si sa progression est plus limitée (+3,25 M€ entre 2013 et 2019) en raison de la hausse du remboursement du capital de la dette (+0,17 M€ entre 2013 et 2019), conséquence du mode d'amortissement progressif des prêts de l'agglomération.

Evolution de l'autofinancement (budget général en M€)



C'est grâce à l'accroissement de son autofinancement que l'agglomération a pu maintenir ces dernières années un haut niveau d'investissement. Entre 2014 et 2018, les dépenses d'investissement hors dette du budget général se sont élevées en moyenne à 15,9 M€ par an. Elles ont atteint 22,4 M€ en 2019. Les dépenses d'équipement représentent 252 € / habitant contre 139 € en moyenne pour les communautés d'agglomération (+113 € / habitant).

Les dépenses d'investissement hors dette 2019 se composent notamment :

- des aménagements de voirie : 9,7 M€ ;
- des travaux d'éclairage public : 1,18 M€ ;
- des travaux de fibre optique : 0,1 M€ ;
- de la participation pour le doublement de la rocade : 0,18 M€ ;
- des équipements aquatiques (sécurité, renouvellement d'installations,...) : 0,37 M€ ;
- des équipements culturels : 0,24 M€ ;
- des projets en matières de développement économique et innovation : 0,9 M€ ;

- des actions en cours en matière d'habitat (aides communautaires OFAT, logement social, prêt première clef en Albigeois, aire d'accueil des gens du voyage) pour 0,52 M€ ;
- des travaux et aménagements en matière de déplacements doux sur tout le territoire : 3,89 M€ ;
- des aménagements au parking Jean Jaurès : 0,1 M€ ;
- des opérations effectuées pour le compte de tiers : 0,98 M€ (dont 0,38 M€ pour le centre urbain de Saint-Juéry et 0,26 M€ pour la RD97 à Arthès) ;
- des investissements pour la gestion des déchets et la propreté urbaine : 0,54 M€ ;
- des études engagées pour le PLUI et les PLU en cours : 0,1 M€ ;
- d'actions conduites pour le projet ANRU Cantepau Demain : 43 K€ ;
- des investissements pour le renouvellement et la modernisation du service public : 1,04 M€ (dont 0,5 M€ pour le PARC AUTO communautaire) ;
- de fonds de concours versés aux communes dans le cadre du contrat régional unique : 2,48 M€.

Sur les budgets annexes, les dépenses d'investissement hors dette se sont élevées à 5,2 M€ (y compris budgets gérés en comptabilité de stock).

	Investissements 2019 (hors dette)
Budget Transports Urbains	861 773,67 €
Budget Assainissement Collectif	3 882 585,56 €
Budget Zones d'Activités	0,00 €
Budget SPANC	218 400,00 €
Budget Parking	118 723,75 €
Budget Photovoltaïque	0,00 €
Budget ZAC Innoprod	33 565,84 €
Budget ZAC Rieumas	48 320,06 €
Budget Immobilier Innoprod	24 228,82 €
TOTAL	5 187 597,70 €

Pour financer ces investissements, l'agglomération a mobilisé trois nouveaux emprunts bancaires pour un montant total de 4,28 M€ :

- Un emprunt pour le budget annexe transports urbains a été souscrit auprès du Crédit Agricole sur une durée de 10 ans pour un montant de 780 K€ avec un taux variable Euribor 3 mois + une marge de 0,36 %.
- Deux emprunts pour le budget annexe assainissement collectif ont été souscrits sur une durée de 25 ans :
 - 1 M€ auprès du Crédit Agricole avec un taux variable Euribor 3 mois + une marge de 0,57% ;
 - 2,5 M€ auprès de la Société Générale avec un taux variable Euribor 3 mois + un marge de 0,40%.

Par ailleurs, l'agence de l'eau Adour Garonne a versé une avance remboursable de 169 K€ au budget annexe assainissement collectif (solde mise aux normes STEP Albipôle remboursable sur 10 ans).

Parallèlement, 6,89 M€ de dette ont été remboursés sur l'ensemble des budgets. L'agglomération poursuit donc son désendettement en 2019. Son encours de dette s'est réduit de 2,5 M€, soit une baisse de -3,08%.

Au 31 décembre 2019, l'encours de dette consolidé (budget général + budgets annexes) de l'agglomération s'élève à 78,51 M€ : 47,27 M€ sur le budget principal (dont 14,2 M€ de dette récupérable voirie), 2,02 M€ sur le budget annexe transports urbains, 29,22 M€ sur le budget annexe assainissement collectif et 0,006 M€ sur le budget annexe parking des temps modernes.

De plus, le budget général a accordé des avances remboursables à 4 de ses budgets annexes. Le capital restant dû de ces avances remboursables était au 31 décembre 2019 de :

- 515 895,60 € pour le budget zone d'activité ;
- 280 273,97 € pour le budget annexe photovoltaïque ;
- 3 258 950 € pour le budget annexe ZAC Innoprod ; • et 442 000 € pour le budget annexe ZAC RIUEMAS.

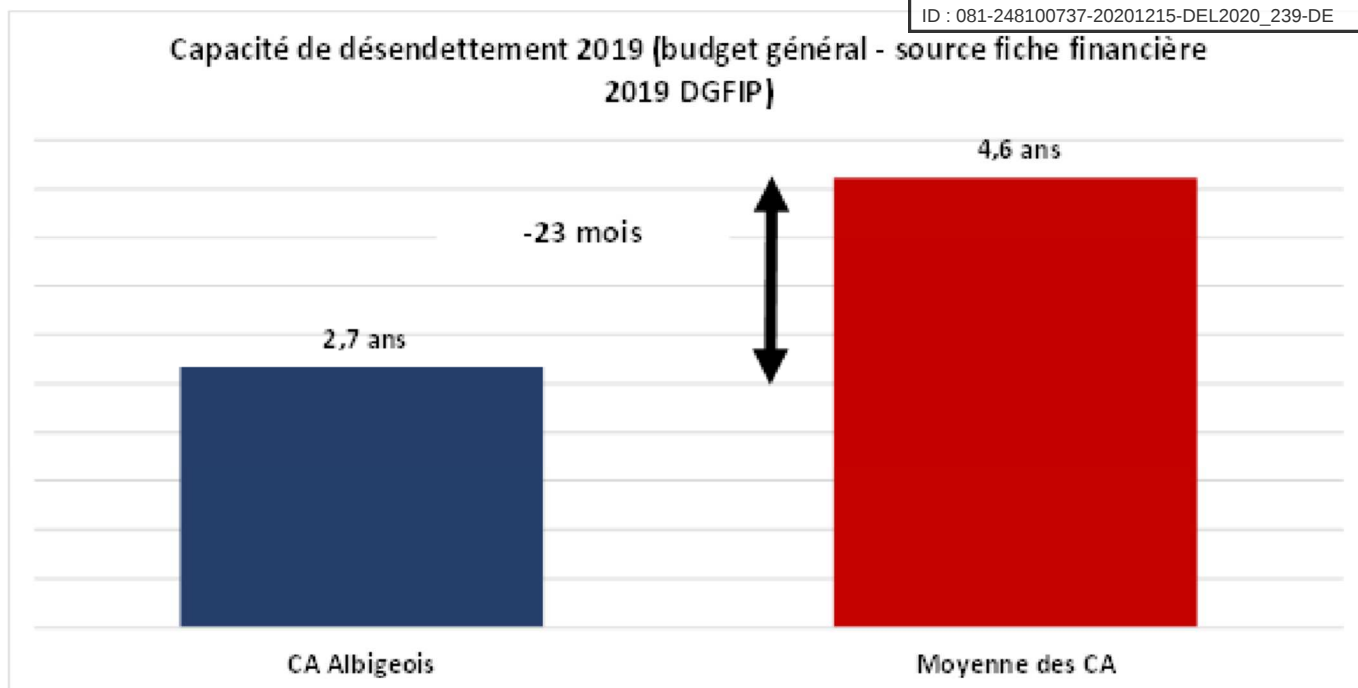
Le coût moyen pondéré de la dette est de 3,60 %. La durée de vie résiduelle moyenne est de 11 ans et 11 mois.

78,81% de l'encours de dette est positionné sur des taux fixes classiques. Aucun emprunt toxique n'est présent dans l'encours de l'agglomération.

Le montant de la dette s'est réduit de manière conséquente sur la période de la mandature : -26% sur l'ensemble des budgets entre 2014 et 2019.

La capacité de désendettement est particulièrement bien orientée. Elle est de 2,7 années (budget général) et reste largement inférieure à la moyenne des agglomérations (4,6 ans).

Cet indicateur traduit un niveau d'endettement modéré au regard de l'excédent dégagé par la communauté d'agglomération sur sa section de fonctionnement (zone d'alerte entre 10 à 12 ans).



3 emprunts ont été souscrits en fin d'année 2019 auprès du Crédit-Agricole pour un montant global de 2,26 M€. Ces prêts sont reportés sur l'exercice 2020 et ont été entièrement mobilisés dans le courant du premier trimestre :

- 500 K€ pour le budget annexe transports urbains sur 10 ans au taux fixe de 0,23% ;
- 360 K€ pour le budget annexe parking sur 15 ans au taux fixe de 0,47% ;
- 1,4 M€ pour le budget annexe assainissement collectif sur 25 ans au taux fixe de 0,8%.

Compte administratif du budget général :

Je sou mets à votre approbation le compte administratif du budget général pour l'exercice 2019.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2019	TOTAL 2019
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	---	51 582 643,11 €	51 582 643,11 €
RECETTES	4 066 618,94 €	62 352 359,60 €	66 418 978,54 €
Solde	4 066 618,94 €	10 769 716,49 €	14 836 335,43 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	2 849 802,19	29 159 532,18 €	32 009 334,37 €
RECETTES	---	32 769 227,21 €	32 769 227,21 €
Solde	-2 849 802,19 €	3 609 695,03 €	759 892,84 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 51 582 643,11 €
 Recettes : 66 418 978,54 € dont 4 066 618,94 € d'excédent reporté soit un résultat de clôture de : 14 836 335,43 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 32 009 334,37 € dont 2 849 802,19 € de déficit reporté
 Recettes : 32 769 227,21 €
 soit un résultat de clôture de : 759 892,84 €

3- Restes à réaliser 2019 reportés sur l'exercice 2020

Dépenses : 11 177 847,66 €
 Recettes : 3 705 280,04 €
 Solde des restes à réaliser : -7 472 567,62 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	51 582 643,11 €	66 418 978,54 €
Investissement	32 009 334,37 €	32 769 227,21 €
TOTAL de l'EXERCICE 2018	83 591 977,48 €	99 188 205,75 €
Restes à réaliser	11 177 847,66 €	3 705 280,04 €
TOTAL	94 769 825,14 €	102 893 485,79 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 9 juin 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 41 voix pour, 5 voix contre Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT 1 abstention(s)
Monsieur Frédéric CABROLIER

APPROUVE le compte administratif du budget général pour l'exercice 2019 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2019 du budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

AUTORISE l'inscription au budget supplémentaire des reports de crédits d'investissement, soit :

Dépenses : 11 177 847,66 €

Recettes : 3 705 280,04 €

DÉCLARE toutes les opérations 2019 du budget général définitivement closes.

DEL2020_085 Compte administratif 2019 - budget annexe des transports urbains

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le budget annexe Transports urbains, bénéficie principalement de deux ressources propres : le versement transport et le produit des recettes commerciales.

Le versement transport est une taxe assise sur la masse salariale, due par les entreprises du territoire de l'agglomération, afin de contribuer au développement du réseau des transports publics.

Son taux est de 0,6% en 2019. Il est inchangé depuis 2008.

A compter du 1er janvier 2016, le seuil définissant les entreprises assujetties au versement transport a changé : désormais, ce sont uniquement les entreprises de 11 salariés et plus qui doivent s'acquitter de cette taxe (contre les entreprises de 9 salariés et plus). En contrepartie de cette mesure, l'agglomération a perçu une compensation d'un montant de 43 615,25 € en 2019 (41 781,62 en 2018).

En 2019, le versement transport s'est élevé à 4,1 M€. Le produit de cette taxe progresse en moyenne de +2,2% par an depuis 2013.

Les recettes commerciales se sont quant à elles fortement développées, en restant à tarif constant, avec une progression de +169 K€ entre 2013 et 2019 (dont +22 K€ sur la seule année 2019), soit une augmentation moyenne de + 5% par an.

Ces ressources de fonctionnement sont essentielles pour assurer le plan de renouvellement des bus.

En 2019, l'agglomération a fait l'acquisition de deux nouveaux bus standards thermiques pour un montant total de 474 K€.

Enfin, une subvention d'équilibre de 925 K€ est versée par le budget général. C'est cette subvention qui permet au budget transport de dégager un excédent de fonctionnement de 612 427,53 €, nécessaire pour que ce budget dispose d'un autofinancement durable sur la totalité de la période de renouvellement des bus et pour limiter le recours à l'emprunt.

Je sou mets à votre approbation le compte administratif du budget annexe des transports urbains pour l'exercice 2019.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2019	TOTAL 2019
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	---	6 252 862,96 €	6 252 862,96 €
RECETTES	337 485,57 €	6 527 804,92 €	6 865 290,49 €
Solde	337 485,57 €	274 941,96 €	612 427,53 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	---	1 201 483,67 €	1 201 483,67 €
RECETTES	1 125 849,90 €	1 852 087,98 €	2 977 937,88 €
Solde	1 125 849,90 €	650 604,31 €	1 776 454,21 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 6 252 862,96 €

Recettes : 6 865 290 ,49 € dont 337 485,57 € d'excédent reporté

soit un résultat de clôture de : 612 427,53 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 1 201 483,67 €

Recettes : 1 852 087,98 € dont 1 125 849,90 € d'excédent reporté

soit un résultat de clôture de : 1 776 454,21 €

3- Restes à réaliser 2019 reportés sur l'exercice 2020

Dépenses : 2 578 176,88 €

Recettes : 831 400,00 €

Solde des restes à réaliser : - 1 746 776,88 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	6 252 862,96 €	6 865 290,49 €
Investissement	1 201 483,67 €	2 977 937,88 €
TOTAL de L'EXERCICE 2019	7 454 346,63 €	9 843 228,37 €
Restes à réaliser	2 578 176,88 €	831 400,00 €
TOTAL	10 032 523,51 €	10 674 628,37 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 09 juin 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 41 voix pour, 6 voix contre Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT, Monsieur Frédéric CABROLIER

APPROUVE le compte administratif du budget annexe transports urbains pour l'exercice 2019 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2019 du budget annexe transports urbains de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

AUTORISE l'inscription au budget supplémentaire des reports de crédits d'investissement, soit :
Dépenses : 2 578 176,88 €
Recettes : 831 400,00 €.

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2019 du budget annexe transports urbains définitivement closes.

DEL2020_086 Compte administratif 2019 - budget annexe assainissement collectif

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

La gestion de l'assainissement collectif est soumise à une contrainte particulière (comme l'eau potable) puisque ce budget doit impérativement assurer l'intégralité du financement de ses dépenses par ses ressources propres, sans possibilité pour le budget général d'y contribuer.

Le montant de la redevance d'assainissement est la principale ressource de ce budget (5,05 M€ en 2019) qui a pu mener à bien d'importants investissements ces dernières années tout en maîtrisant l'évolution des tarifs pour l'utilisateur.

En 2019, les dépenses d'équipement se sont élevées à 3,88 M€, dont 1,91 M€ pour la modernisation des réseaux, 0,46 M€ pour l'assainissement pluvial, 0,64 M€ pour la STEP de Marssac, 0,54 M€ pour la valorisation du biogaz, 0,13 M€ pour des frais d'études et des acquisitions de matériels, 0,1 M€ pour l'amélioration des petites STEP et 0,1 M€ pour le schéma directeur.

Je sou mets à votre approbation le compte administratif du budget annexe assainissement non collectif pour l'exercice 2019.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2019	TOTAL 2019
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	---	7 555 020,36 €	7 555 020,36 €

RECETTES	567 430,72 €	8 689 256,59 €	9 256 687,31 €
Solde	567 430,72 €	1 134 236,23 €	1 701 666,95 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	1 619 193,74 €	6 882 068,61 €	8 501 262,35 €
RECETTES	0,00 €	8 535 195,96 €	8 535 195,96 €
Solde	-1 619 193,74 €	1 653 127,35 €	33 933,61 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 7 555 020,36 €

Recettes : 9 256 687,31 € dont 567 430,72 € d'excédent reporté
 soit un résultat de clôture de : 1 701 666,95 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 8 501 262,35 € dont 1 619 193,74 € de déficit reporté

Recettes : 8 535 195,96 €

soit un résultat de clôture de : 33 933,61 €

3- Restes à réaliser 2019 reportés sur l'exercice 2020

Dépenses : 2 589 472,39 €

Recettes : 2 182 085,60 €

Solde des restes à réaliser : - 407 386,79 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	7 555 020,36 €	9 256 687,31 €
Investissement	8 501 262,35 €	8 535 195,96 €
TOTAL de l'EXERCICE 2019	16 056 282,71 €	17 791 883,27 €
Restes à réaliser	2 589 472,39 €	2 182 085,60 €
TOTAL	18 645 755,10 €	19 973 968,87 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 9 juin 2020,

ENTENDU LE Présent exposé,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 41 voix pour, 0 voix contre 6 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole

HIBERT, Monsieur Frédéric CABROLIER

APPROUVE le compte administratif du budget annexe assainissement collectif pour l'exercice 2019 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2019 du budget annexe assainissement collectif de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

AUTORISE l'inscription au budget supplémentaire des reports de crédits d'investissement, soit :
 Dépenses : 2 589 472,39 €
 Recettes : 2 182 085,60 €.

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2019 du budget annexe assainissement collectif définitivement closes.

DEL2020_087 Compte administratif 2019 - budget annexe zones d'activités

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation le compte administratif du budget annexe zones d'activités pour l'exercice 2019.

	Résultats antérieurs	Réalizations 2019	TOTAL 2019
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	---	58 226,01 €	58 226,01 €
RECETTES	0,00 €	182 885,31 €	182 885,31 €
Solde	0,00 €	124 659,30 €	124 659,30 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	654 792,46 €	0,00 €	654 792,46 €
RECETTES		626 332,06 €	626 332,06 €
Solde	-654 792,46 €	626 332,06 €	-28 460,40 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 58 226,01 €
 Recettes : 182 885,31 €
 soit un résultat de clôture de : 124 659,30 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 654 792,46 € dont 654 792,46 € de déficit reporté
 Recettes : 626 332,06 €
 soit un résultat de clôture de : - 28 460,40 €

3- Restes à réaliser 2019 reportés sur l'exercice 2020

Dépenses : 0,00 €
 Recettes : 0,00 €
 Solde des restes à réaliser : 0,00 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	58 226,01 €	182 885,31 €
Investissement	654 792,46 €	626 332,06 €
TOTAL de l'EXERCICE 2019	713 018,48 €	809 217,37 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
TOTAL	713 018,48 €	809 217,37 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 9 juin 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 42 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le compte administratif du budget zones d'activités pour l'exercice 2019 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2019 du budget annexe zones d'activités de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2019 du budget annexe zones d'activités définitivement closes.

DEL2020_088 Compte administratif 2019 - budget annexe assainissement non collectif

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation le compte administratif du budget annexe assainissement non collectif pour l'exercice 2019.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2019	TOTAL 2019
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	---	60 033,14 €	60 033,14 €
RECETTES	188 389,27 €	91 898,83 €	280 288,10 €
Solde	188 389,27 €	31 865,69 €	220 254,96 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	---	219 222,69 €	219 222,69 €
RECETTES	9 966,63 €	251 784,00 €	261 750,63 €
Solde	9 966,63 €	32 561,31 €	42 527,94 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 60 033,14 €

Recettes : 280 288,10 € dont 188 389,27 € d'excédent reporté
 soit un résultat de clôture de : 220 254,96 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 219 222,69 €

Recettes : 261 750,63 € dont 9 966,63 € d'excédent reporté
 soit un résultat de clôture de : 42 527,94 €

3- Restes à réaliser 2019 reportés sur l'exercice 2020

Dépenses : 35 900,00 €

Recettes : 0,00 €

Solde des restes à réaliser : -35 900,00 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	60 033,14 €	280 288,10 €
Investissement	219 222,69 €	261 750,63 €
TOTAL de l'EXERCICE 2019	279 255,83 €	542 038,73 €
Restes à réaliser	35 900,00 €	0,00 €
TOTAL	315 155,83 €	542 038,73 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 9 juin 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 42 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le compte administratif du budget annexe assainissement non collectif pour l'exercice 2019 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2019 du budget annexe assainissement non collectif de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

AUTORISE l'inscription au budget supplémentaire des reports de crédits d'investissement, soit :

Dépenses : 35 900,00 €

Recettes : 0,00 €

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2019 du budget annexe assainissement non collectif définitivement closes.

DEL2020_089 Compte administratif 2019 - budget annexe parking

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation le compte administratif du budget annexe parking pour l'exercice 2019.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2019	TOTAL 2019
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	---	33 449,82 €	33 449,82 €
RECETTES	14 132,26 €	28 738,42 €	42 870,68 €
Solde	14 132,26 €	-4 711,40 €	9 420,86 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	---	120 723,75 €	120 723,75 €
RECETTES	30 003,73 €	100 079,03 €	130 082,76 €
Solde	30 003,73 €	-20 644,72 €	9 359,01 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 33 449,829 €

Recettes : 42 870,68 € dont 14 132,26 € d'excédent reporté
soit un résultat de clôture de : 9 420,86 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 120 723,75 €

Recettes : 130 082,76 € dont 30 003,73 € d'excédent reporté

soit un résultat de clôture de : 9 359,01 €

3- Restes à réaliser 2019 reportés sur l'exercice 2020

Dépenses : 146 512,59 €

Recettes : 597 888,00 €

Solde des restes à réaliser : 451 375,41 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	33 449,82 €	42 870,68 €
Investissement	120 723,75 €	130 082,76 €
TOTAL de l'EXERCICE 2019	154 173,57 €	172 953,44 €
Restes à réaliser	146 512,59 €	597 888,00 €
TOTAL	300 686,16 €	770 841,44 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 9 juin 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 41 voix pour, 5 voix contre
 Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame
 Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole
 HIBERT**

1 abstention(s)

Monsieur Frédéric CABROLIER

APPROUVE le compte administratif du budget annexe parking pour l'exercice 2019 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2019 du budget annexe parking de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

AUTORISE l'inscription au budget supplémentaire des reports de crédits d'investissement, soit :

Dépenses : 146 512,59 €

Recettes : 597 888,00 €

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2019 du budget annexe parking définitivement closes.

DEL2020_090 Compte administratif 2019 - budget annexe photovoltaïque

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation le compte administratif du budget annexe photovoltaïque pour l'exercice 2019.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2019	TOTAL 2019
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	---	96 584,27 €	96 584,27 €
RECETTES	27 246,22 €	100 692,99 €	127 939,21 €
Solde	27 246,22 €	4 108,72 €	31 354,94 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	---	134 236,78 €	134 236,78 €
RECETTES	86 734,50 €	95 781,00 €	182 515,50 €
Solde	86 734,50 €	-38 455,78 €	48 278,72 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 96 584,27 €

Recettes : 127 939,21 € dont 27 246,22 € d'excédent reporté

soit un résultat de clôture de : 31 354,94 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 134 236,78 €

Recettes : 182 515,50 € dont 86 734,50 € d'excédent reporté

soit un résultat de clôture de : 48 278,72 €

3- Restes à réaliser 2019 reportés sur l'exercice 2020

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

Solde des restes à réaliser : 0,00 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	96 584,87 €	127 939,21 €
Investissement	134 236,78 €	182 515,50 €
TOTAL de l'EXERCICE 2019	230 821,05 €	310 454,71 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €

TOTAL	230 821,05 €	310 454,71 €
-------	--------------	--------------

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 9 juin 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 42 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le compte administratif du budget annexe photovoltaïque pour l'exercice 2019 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2019 du budget annexe photovoltaïque de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2019 du budget annexe photovoltaïque définitivement closes.

DEL2020_091 Compte administratif 2019 - budget annexe ZAC Innoprod

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation le compte administratif du budget annexe ZAC Innoprod pour l'exercice 2019.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2019	TOTAL 2019
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	---	8 578 883,33 €	8 578 883,33 €
RECETTES	1 559 756,51 €	8 578 883,33 €	10 138 639,84 €
Solde	1 559 756,51 €	0,00 €	1 559 756,51 €
INVESTISSEMENT			

DEPENSES	1 203 093,21 €	8 467 643,00 €	9 670 736,21 €
RECETTES	---	8 545 317,49 €	8 545 317,49 €
Solde	-1 203 093,21 €	77 674,49 €	-1 125 418,72 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 8 578 883,33 €

Recettes : 10 138 639,84 € dont 1 559 756,51 € d'excédent reporté

soit un résultat de clôture de : 1 559 756,51 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 9 670 736,21 € dont 1 203 093,21 € de déficit reporté

Recettes : 8 545 317,49 €

soit un résultat de clôture de : -1 125 418,72 €

3- Restes à réaliser 2019 reportés sur l'exercice 2020

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

Solde des restes à réaliser : 0,00 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	8 578 883,33 €	10 138 639,84 €
Investissement	9 670 736,21 €	8 545 317,49 €
TOTAL de l'EXERCICE 2018	18 249 619,54 €	18 683 957,33 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
TOTAL	18 249 619,54 €	18 683 957,33 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 09 juin 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 42 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le compte administratif du budget annexe ZAC Innoprod pour l'exercice 2019 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2019 du budget annexe ZAC Innoprod de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2019 du budget annexe ZAC Innoprod définitivement closes.

DEL2020_092 Compte administratif 2019 - budget annexe ZAC Rieumas

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation le compte administratif du budget annexe ZAC RIEUMAS pour l'exercice 2019.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2019	TOTAL 2019
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	---	6 693 743,24 €	6 693 743,24 €
RECETTES	5 517 028,81 €	6 693 743,87 €	12 210 772,68 €
Solde	5 517 028,81 €	0,63 €	5 517 029,44 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	5 398 948,55 €	6 693 743,24 €	12 092 691,79 €
RECETTES	---	6 645 423,18 €	6 645 423,18 €
Solde	-5 398 948,55 €	-48 320,06 €	-5 447 268,61 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 6 693 743,24 €

Recettes : 12 210 772,68 € dont 5 517 028,81 € d'excédent reporté

soit un résultat de clôture de : 5 517 029,44 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 12 092 691,79 € dont 5 398 948,55 € de déficit reporté

Recettes : 6 645 423,18 €

soit un résultat de clôture de : -5 447 268,61€

3- Restes à réaliser 2019 reportés sur l'exercice 2020

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Solde des restes à réaliser : 0 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	6 693 743,24 €	12 210 772,68 €
Investissement	12 210 772,68 €	6 645 423,18 €
TOTAL de l'EXERCICE 2019	18 786 453,03 €	18 856 195,86 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €

TOTAL	18 786 453,03 €
-------	-----------------

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 9 juin 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 42 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le compte administratif du budget annexe ZAC RIEUMAS pour l'exercice 2019 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2019 du budget annexe ZAC RIEUMAS de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2019 du budget annexe ZAC RIEUMAS définitivement closes.

DEL2020_093 Compte administratif 2019 - budget annexe immobilier innoprod

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation le compte administratif du budget annexe Immobilier InnoProd pour l'exercice 2019.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2019	TOTAL 2019
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	---	549 804,73 €	549 804,73 €
RECETTES	143 591,37 €	606 391,94 €	749 983,31 €
Solde	143 591,37 €	56 587,21 €	200 178,58 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	---	463 752,98 €	463 752,98 €
RECETTES	1 150 803,48 €	412 303,09 €	1 563 106,57 €

Solde	1 150 803,48 €	-51 449,89 €	1 099 353,59 €
-------	-----------------------	---------------------	-----------------------

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 549 084,73€
 Recettes : 749 983,31 € dont 143 591,37 € d'excédent reporté
 soit un résultat de clôture de : 200 178,58 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 463 752,98 €
 Recettes : 1 563 106,57 € dont 1 150 803,48 € d'excédent reporté
 soit un résultat de clôture de : 1 099 353,59 €

3- Restes à réaliser 2019 reportés sur l'exercice 2020

Dépenses : 0,0 €
 Recettes : 0,0 €
 Solde des restes à réaliser : 0,0 €

	Total des dépenses	Total des recettes
Fonctionnement	549 804,73 €	749 983,31 €
Investissement	463 752,98 €	1 563 106,57 €
TOTAL de l'EXERCICE 2019	1 013 557,71 €	2 313 089,88 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
TOTAL	1 013 557,71 €	2 313 089,88 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 09 juin 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 42 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le compte administratif du budget annexe Immobilier InnoProd pour l'exercice 2019 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2019 du budget annexe Immobilier InnoProd de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2019 du budget annexe immobilier InnoProd définitivement closes.

Intervention de monsieur Granier :

Pour information, je vais d'abord vous donner les résultats consolidés des dix budgets, donc budget général plus tous les budgets annexes.

Sur l'exercice 2019 en fonctionnement,

EXERCICE 2019	DEPENSES	RECETTES	Solde
FONCTIONNEMENT	81 461 250,97 €	106 274 335,47 €	24 813 084,50 €
INVESTISSEMENT	65 068 237,05 €	62 236 889,24 €	-2 831 347,81 €
Résultat consolidé 2019	146 529 488,02 €	168 511 224,71 €	21 981 736,69 €

Si l'on compare à 2018, on a un solde cumulé supérieur de plus de 2 millions d'€, puisque le résultat 2018 était de 19 446 862, 81 €.

Sur ces montants-là, nous avons les restes à réaliser des opérations engagées sur 2019 et qui ne sont pas encore soldées. Sur ce reste à réaliser 2019, on a :

DEPENSES	RECETTES
16 527 909,52 €	7 316 653,64 €

Ce qui fait un solde de reste à réaliser de 9 211 255,88 €.

Du coup, le résultat 2019 moins le reste à réaliser, on a un résultat global de 12 770 480,81 €. Ce qui fait 21 981 736,69 € de résultat 2019 - 9 211 255,88 de reste à réaliser.

Voilà ce que je peux dire sur le budget consolidé.

Est-ce qu'il y aurait des questions, plus détaillées ?

Intervention de madame la présidente :

Monsieur Cabrolhier vous avez la parole.

Intervention de monsieur Cabrolhier:

Je ne sais pas si on intervient maintenant sur le budget consolidé, ou si l'on attend la fin du déroulé, parce que moi je souhaite intervenir sur le budget consolidé, et quand même, la photographie générale de votre gestion.

Intervention de madame la présidente :

Peut-être que l'on peut faire les budgets annexes, et vous intervenez au global ensuite.

Intervention de monsieur Cabrolhier:

D'accord.

Intervention de monsieur Granier :

Donc on va passer au compte administratif détaillé. Compte administratif du budget

général.

En fonctionnement, on a des dépenses de 51 582 643,11 € pour des recettes de 66 418 978,54 € ce qui fait un solde de 14 836 335,43 €.

En investissement, on a des dépenses de 32 009 334,37 € et des recettes de 32 769 227,21 €. Ce qui fait un solde de 759 892,84 €.

Si on rajoute les mêmes opérations que tout à l'heure, les restes à réaliser 2019 reportés :

Dépenses : 11 177 847,66 €

Recettes : 3 705 280,04 €

Solde des restes à réaliser : -7 472 567,62 €.

Le résultat final : je me suis trompé, ce sont les résultats 2018.

Je reste sur le fonctionnement. Donc on est sur un solde de 14,8 millions, et sur un investissement de 759 000 €.

En résultat de clôture avec des restes à réaliser de 7 472 567,62 €.

Et je vous demande de voter là-dessus.

Par contre, pour les votes du compte administratif ?

Intervention de madame la présidente :

Oui, on va répondre aux questions et après je laisserai le premier vice-président procéder au vote du compte administratif, effectivement, je sortirai de la salle.

Monsieur Cabrolier vous avez la parole.

Intervention de monsieur Cabrolier :

C'est sûr que le budget c'est toujours des chiffres. Alors, page 126, vous mettez dans votre compte-rendu que les principaux indicateurs financiers de l'agglo se sont améliorés de manière constante entre 2014 et 2019. Alors c'est vrai jusqu'en 2017 mais plus depuis 2017.

Quand on regarde d'ailleurs ce que vous avez dit, si l'on prend les dépenses de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement depuis l'année dernière, 2018, elles ont augmenté de 3,5 %. Or vous savez qu'il y a une loi de programmation des finances publiques qui veut encadrer, où l'État reprend la main sur les collectivités, et qui impose de ne pas augmenter au-dessus de 1,2 %. En vérité, c'est 1,125 %. Je sais que l'agglo et Albi n'ont pas contractualisé avec l'État par rapport à cette inflation des dépenses de fonctionnement. Mais c'est pour dire que, pour l'Etat en tout cas, qui a une vision très budgétaire, il ne faut pas être au-dessus de 1,2 %. Or depuis l'année dernière donc, d'une année sur l'autre, 3,5 %, on est passé 78 Millions cela a été dit, 78 millions à 81 millions. Et puis, depuis 2017 déjà, on avait augmenté puisqu'on avait augmenté de + 1,9 % de 2017 à 2018. Vous voyez que deux années consécutives on est au-dessus de ce que nous demande en tout cas la rigueur budgétaire.

Donc d'un côté les dépenses augmentent, et en plus ce ne sont pas de très bonnes dépenses, ce sont des dépenses de fonctionnement. Il est normal que les dépenses d'investissement en parallèle aient augmenté. On était sur une année électorale ; 2019, 65 millions ; l'année précédente 60 millions ; là il n'y a pas de surprise.

Ce qui est gênant, ce sont les recettes de fonctionnement en parallèle. Les recettes de fonctionnement elles, baissent. J'ai parlé tout à l'heure de la fiscalité, les recettes fiscales rentrent dans ces recettes de fonctionnement. Et alors elles baissent de façon assez importante, puisqu'en 2017 elles étaient à 111 millions d'euros, pour le budget consolidé ; elles sont à 107 millions d'euros l'année dernière, soit quand même -4 millions d'euros ; et là elles baissent de -1,1 % puisqu'elles sont à 106 millions et quelques.

Alors forcément, si l'on a des dépenses de fonctionnement qui augmentent et des

recettes qui diminuent, même légèrement, on a ce que l'on appelle une épargne de gestion, c'est la différence qui va nous servir à investir par nous-mêmes, sans emprunter. Et donc, l'épargne de gestion c'est un indicateur qui est très important. Et donc en 2018, cette épargne de gestion était à 28,7 millions, et elle est passée à 24 millions. -13 % d'épargne de gestion. Et en 2017, elle était à 32,2 millions, elle est passée à 28,7. Déjà -11 % d'épargne de gestion. De gestion donc sur la section de fonctionnement. Très embêtant !

Donc la conséquence de tout cela, moi je suis allé voir où est ce que le bât blesse. Félicitations, ce n'est pas sur le compte administratif, sur le budget général. Ce ne sont pas donc sur les dépenses de personnels. Il y a d'autres collectivités où c'est le cas. Là ce n'est pas le cas. Les recettes fiscales n'augmentent pas plus que ça, je vous l'ai dit, la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères, donc je me suis dit c'est forcément sur les budgets annexes. Et là il n'y a pas de surprise, d'ailleurs vous le dites, sur les budgets annexes il y a deux budgets qui nous coûtent cher - il y en a même trois, je vais parler d'un troisième, ce sera l'objet d'une de mes questions - on est obligés d'emprunter pour les budgets annexes. Et vous annoncez pour cette année, pour financer les investissements du coup, puisque l'on avait moins d'épargne de gestion dégagée de la section de fonctionnement, vous avez mobilisé trois nouveaux emprunts pour un montant total de 4,8 millions d'euros. Et vous en avez mobilisé deux pour le budget annexe assainissement collectif, et vous en avez mobilisé un pour un budget annexe qui nous coûte cher, mais pas qu'à vous, qui coûte cher aussi à la Région, qui est le budget transports urbains. Là, non seulement on a emprunté un montant de 780 000 €, mais aussi on a versé une subvention pour équilibrer, c'est la page suivante, de 925 000 €, une subvention pour équilibrer le fonctionnement.

Donc on voit que ce sont les budgets annexes qui nous coûtent cher. Après c'est transfert de compétence, vous ne pouvez pas faire grand-chose à partir du moment où on s'inscrit dans les différentes lois, la loi NOTRE etc.

Par contre, je termine avec deux questions. Il y a un budget annexe qui coûte cher surtout à la ville d'Albi. Alors je reviens parce que je sais qu'il y a quelques nouveaux qui ne doivent pas être au courant, les Cordeliers, donc c'est le budget annexe des parkings ; dans les Cordeliers, l'emprunt souscrit par la communauté d'agglomération en 2012 qui était de 7,7 millions d'euros sur 10 ans, était remboursable en dix annuités de 227 000. 10 ans, cela nous amène en 2022. Pour le parking des Cordeliers. Et, à l'époque, monsieur Bonnacarrère avait dit notamment à la chambre régionale des comptes, mais d'autres l'ont vécu, pour ne pas apparemment se mettre mal avec certains d'entre vous sur ce programme très coûteux, il était convenu que la commune d'Albi supportait l'effort de trésorerie lié à l'écart entre l'annuité et l'emprunt, donc c'est 967 000 €, et la redevance que l'on doit percevoir par Interparking qui gère le parking des Cordeliers. Cette redevance est de 360 000. Aujourd'hui il faut savoir que la commune d'Albi qui est sensée la recevoir ne la reçoit pas.

Donc je suis allé voir moi dans le budget annexe parking, de la C2A, si l'on retrouvait cet emprunt. Et effectivement, il y est ; l'emprunt, recettes d'investissement, page 8 de ce compte administratif ou 1 112 du déroulé. Les crédits ouverts, on a bien 360 000 qui ont été ouverts, mais, ma question, c'est ma première question, un peu technique, mais je ne me l'explique pas, et bien ces 360 000, les crédits ont été ouverts, mais c'est du reste à réaliser au 31/12. Je crois qu'il a été dit que sur l'ensemble des budgets consolidés, il y avait 16 millions sur l'année de restes à réaliser. Donc les 360 000 sont bien inscrits, mais en tout cas on ne les pas actionnés, on n'a pas remboursé en tout cas ces 360 000. On n'a pas actionné en tout cas l'emprunt. Excusez-moi, puisque ce sont des recettes d'investissement, qui correspondent à l'opération dont je vous ai parlé. Donc ça c'est ma première question. Si vous ne pouvez pas répondre ce soir cela intéresserait en tout cas d'avoir la réponse, parce que c'est connexe au budget de la commune d'Albi.

Après, dans les différentes pages il y a autre chose, et je pense que là par contre vous

allez pouvoir me répondre, c'est l'opération passerelle déplacements doux. Dans la section d'investissement, on voit qu'il y a eu 6,7 millions de crédits ouverts, et qu'à aujourd'hui il y a une réalisation de 3,4 millions, la moitié. Donc ma question, cela me chagrine depuis un certain temps, c'est de savoir où en sont les travaux de la passerelle ? Elle a l'air un peu à l'arrêt. J'espère qu'elle n'est pas tombée dans l'eau. En tout cas, dans le compte, on voit en plus qu'on est à la moitié des crédits et qu'en définitif sur cette année on n'a pas énormément actionné de crédits de paiement puisque les 6,7 millions c'est une autorisation de programme qu'on lance sur plusieurs années ; mais en tout cas sur l'année 2019, on voit que cela a été très peu actionné. Donc où en est la passerelle ?

Donc moi je ne serai pas si « rose » que ça sur la gestion. Je trouve que la gestion de la communauté d'agglo, qui est une collectivité jeune, est relativement bien gérée, félicitations. J'ai toujours eu l'occasion lors de ces dernières années de le dire. Par contre, attention, on a voté tout à l'heure un dégrèvement de la contribution foncière des entreprises ; dans le même rapport, vous dites qu'il y aura une contraction des recettes du fait de la crise que nous avons vécue d'1,7 million, d'1,6 million en termes de recettes de fonctionnement ; attention dans les années qui viennent, quand on voit en plus que l'on dégage de moins en moins d'épargne de gestion de la section de fonctionnement, j'ai bien peur que nous soyons obligés d'actionner l'emprunt, et on voit en tout cas qu'il y a déjà des budgets annexes qui nous coûtent cher notamment en emprunts. Donc je mets un bémol. Je vais m'abstenir parce que pour moi sur les budgets annexes il y a des choses qui me dérangent : la passerelle, je m'y étais opposé dès le départ, et également, on le voit, tout ce qui touche aux parkings surtout. Merci.

Intervention de monsieur Granier :

De toute façon on va voter les budgets un par un.

Intervention de madame la présidente :

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Mme Ferrand-Lefranc vous avez la parole.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Ce n'est pas une question, juste des explications de vote. Nous voterons contre le budget général pour des questions de choix budgétaires. Je crois que monsieur Pragnère l'avait déjà signalé la dernière fois.

Ensuite par rapport aux transports urbains aussi, que nous considérons comme insuffisants. Nous, nous avons un projet de gratuité des transports.

Dernier point, concernant les parkings, on considère qu'ils coûtent effectivement très cher à la collectivité.

Sur le reste nous nous abstiendrons.

Intervention de madame la présidente :

Alors juste pour que l'on soit tous sûr de bien parler de la même chose, nous ne sommes pas en train de voter le budget. On est en train de voter le compte administratif. C'est-à-dire la photographie du travail budgétaire et des réalisations budgétaires de 2019. D'accord ? On est bien là-dessus.

Donc on a bien pris acte de vos positions de vote qui finalement, on vous demande de les voter même si c'étaient celles des équipes précédentes. Tout comme la dernière année de notre mandat, ce sont les équipes suivantes qui voteront notre compte administratif. Donc vous aurez l'occasion lors du débat d'orientation budgétaire et lors du vote du budget de 2021, de faire part effectivement de vos orientations. Mais peut-être que c'est un petit peu compliqué de reprocher sur l'exercice de 2019 de ne pas avoir appliqué vos propositions pour 2020. Mais j'entends parfaitement votre position

de vote.

Monsieur Cabrolhier, sur un certain nombre des points que vous avez évoqués, parce qu'ils ont été nombreux, d'abord on a réduit de 0,1 % par an nos dépenses de fonctionnement entre 2013 et 2019. Peut-être qu'il ne faut pas confondre les dépenses réelles et les dépenses d'ordres. Tout comme pour les recettes, il y a vraiment les recettes réelles et les recettes d'ordres. Ça c'est le premier élément de réponse.

S'agissant ensuite des parkings, qui ont l'air de vraiment faire l'unanimité contre eux, je voulais juste également que l'on soit tous sûrs de parler de la même chose. Il n'y a pas de budget annexe de parkings. Nos parkings font l'objet de DSP. Donc tous les parkings sont dans le budget général. Le seul parking, vous pouvez vérifier, qui est dans le budget annexe, c'est le parking des temps modernes. Donc l'emprunt auquel vous faites référence de 360 000 € c'est le travail qui est mené actuellement de remise à niveau, de rénovation, de réhabilitation de ce parking des temps modernes qui est un parking dont on sait qu'il est particulièrement utilisé, et qui permet de répondre à énormément de nos concitoyens.

Donc sur les budgets annexes, on est vraiment sur le parking des temps modernes. Il n'y a pas de budget annexe parking des Cordeliers. Même si je sais que c'est un peu votre dada.

Intervention de monsieur Cabrolhier :

Excusez-moi, la communauté d'agglomération a souscrit un emprunt avec une annuité de 967 000 en 2012, donc il doit apparaître quelque part. La question est où apparaît-il ? Je me suis peut-être trompé,

Intervention de madame la présidente :

Au budget général monsieur Cabrolhier, c'est ce que je viens de vous dire.

Intervention de monsieur Cabrolhier :

Il est dans le budget général ?

Intervention de madame la présidente :

Tous les parkings qui sont sous le régime de la DSP sont dans le budget général.

Intervention de monsieur Cabrolhier :

D'accord.

Intervention de madame la présidente :

Toutes les dépenses et recettes sont dans le budget général.

Le budget annexe auquel vous faites référence n'est pas celui des Cordeliers, c'est celui des Temps Modernes.

S'agissant ensuite de votre question relative à la passerelle, j'avais prévu d'en parler lors de la délibération sur le schéma directeur cyclable. Mais monsieur Chapron ne m'en voudra pas de commencer à aborder la question tout de suite, puisque la question est posée, donc nous allons y répondre. Bien évidemment, vous aurez tous noté que dans la décision que vous venez de voter, enfin la décision qu'on a évoquée, la décision 284, il était fait référence à une dépense de 199 000 € qui date du 28 février dernier, puisque vous avez été, on l'a vu, très attentif à l'ensemble des décisions qui sont passées. Donc la passerelle aujourd'hui est fabriquée, elle est livrée, elle est d'ailleurs juste à côté de nous. C'est un symbole, elle est en cours d'assemblage. Reste maintenant à réaliser le montage et l'ancrage. Et là, je ne vous cache pas que nous avons des divergences importantes avec l'entreprise qui va être chargée du montage. L'entreprise italienne qui a fabriqué la passerelle a fait tout le boulot, elle a même pris de l'avance pendant le confinement. L'entreprise MAEG, puisque c'est son nom, était présente sur site mi-juin, ils ont fait un certain nombre de choses. Actuellement c'est IOA qui est présent sur des

questions, des points de soudure et sur des éléments liés à la préparation des pîes du pont pour l'accrochage de la passerelle. Néanmoins, effectivement, nous avons de réelles divergences sur les enjeux financiers et sur la manière dont pourrait être financé le montage lui-même de la passerelle. Et donc nous avons entamé une discussion ; il y a un référent expertise qui a été introduit fin mai, et nous avons enclenché des discussions importantes avec l'entreprise IOA pour bien calibrer les montants demandés, puisque les montants actuellement demandés nous paraissent bien supérieurs à ce qui avait été initialement prévu dans le marché. Et comme notre intérêt est à la fois bien évidemment de terminer ce projet qui est très attendu, mais également de défendre les intérêts financiers de l'agglomération, nous sommes en train de prendre un certain nombre de positions pour à la fois finir la passerelle et défendre les intérêts financiers de notre intercommunalité.

Tout ceci ayant été fait, je vais laisser la parole à monsieur le premier vice-président pour voter le compte administratif s'il vous plaît.

Intervention de monsieur Donnez :

Alors, on va voter pour le compte administratif 2019, le budget général :

Qui est contre ? Ok.

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Adopté à la majorité.

Ensuite, le compte administratif 2019 concernant le budget annexe des transports urbains :

Qui est contre ?

Abstentions ?

Qui est pour ?

Adopté à la majorité.

Compte administratif 2019 - budget annexe assainissement collectif :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Adopté à la majorité.

Compte administratif 2019 - budget annexe zones d'activités :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Adopté à la majorité.

Compte administratif 2019 - budget annexe assainissement non collectif :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Adopté à la majorité.

Compte administratif 2019 - budget annexe parking :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Adopté à la majorité.

Compte administratif 2019 - budget annexe photovoltaïque :

*Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Qui est pour ?
Adopté à la majorité.*

*Compte administratif 2019 - budget annexe de la ZAC Innoprod :
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Qui est pour ?
Adopté à la majorité.*

*Compte administratif 2019 - budget annexe ZAC Rieumas :
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Qui est pour ?
Adopté à la majorité.*

*Compte administratif 2019 - budget annexe immobilier Innoprod :
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Qui est pour ?
Adopté à la majorité.*

Intervention de madame la présidente :
Merci beaucoup.

On poursuit avec les affectations de résultat 2019 s'il vous plaît, pour le budget général et les budgets annexes.

DEL2020_094 Affectation résultat 2019 - budget général

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le compte administratif 2019 du budget général fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 14 836 335,43 €.

Je sou mets à votre approbation le projet d'affectation de résultat de fonctionnement qui se présente comme suit :

Résultat de fonctionnement : + 14 836 335,43 €

Résultat d'investissement (hors restes à réaliser) : + 759 892,84 €

Solde des restes à réaliser : - 7 472 567,62 €

Résultat d'investissement (y compris restes à réaliser) : - 6 712 674,78 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit donc être alloué à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :

Affectation au compte 1068 en investissement : **+ 6 712 674,78 €**

Report du résultat en section de fonctionnement : **8 123 660,65 €** (14 836 335,43 € - 6 712 674,78 €)

Report du résultat en section d'investissement : **759 892,84 €**

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 9 juin 2020,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 43 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

DECIDE l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 au compte 1068 du budget général 2019 pour un montant de **6 712 674,78 €**.

DECIDE le report du résultat de fonctionnement 2019 au compte 002 du général 2019 pour un montant de **8 123 660,65 €**.

DECIDE le report du résultat d'investissement 2019 au compte 001 du budget général 2019 pour un montant de **759 892,84 €**.

Intervention de monsieur Granier:

Affectation de résultat pour le budget général :

Le compte administratif 2019 du budget général fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 14 836 335,43 €. Un résultat d'investissement (hors restes à réaliser) de 759 892,84 €, avec un solde des restes à réaliser de -7 472 567,62 €.

Ce qui donne un résultat d'investissement (avec restes à réaliser) négatif de 6 712 674,78 €.

Il convient donc d'affecter le montant équivalent au compte 1068, c'est-à-dire 6 712 674,78 €, reporter le résultat de section de fonctionnement les 14 millions moins l'affectation de résultat c'est-à-dire 8 123 660,65 €, et le report en section d'investissement de 759 892,84 €.

Intervention de madame la présidente :

Pas de question particulière ?

S'il n'y en n'a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ? Madame Ferrand-Lefranc, madame Paturey, monsieur Tonicello, madame Hibert, monsieur Pragnère.

Des votes pour ?

Merci beaucoup.

On poursuit s'il vous plaît.

DEL2020_095 Affectation résultat 2019 - budget annexe assainissement collectif

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le compte administratif 2019 du budget annexe assainissement collectif fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 1 701 666,95 €.

Je sou mets à votre approbation le projet d'affectation de résultat de fonctionnement qui se présente comme suit :

Résultat de fonctionnement : + 1 701 666,95 €

Résultat d'investissement (hors restes à réaliser) : + 33 933,61 €

Solde des restes à réaliser : - 407 386,79 €

Résultat d'investissement (y compris restes à réaliser) : - 373 453,18 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit donc être alloué à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :

Affectation au compte 1068 en investissement : **+ 373 453,18 €**

Report du résultat en section de fonctionnement : **1 328 213,77 €** (1 701 666,95 € - 373 453,18 €)

Report du résultat en section d'investissement : **33 933,61 €**

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 9 juin 2020,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 43 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

DECIDE l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 au compte 1068 du budget annexe assainissement collectif 2019 pour un montant de **373 453,18 €**.

DECIDE le report du résultat de fonctionnement 2019 au compte 002 du budget annexe assainissement collectif 2019 pour un montant de **1 328 213,77 €**.

DECIDE le report du résultat d'investissement 2019 au compte 001 du budget assainissement collectif 2019 pour un montant de **33 933,61 €**.

Intervention de monsieur Granier :

Là nous avons un résultat de fonctionnement de 1 701 666,95 €, un résultat d'investissement (hors restes à réaliser) de 33 933,61 €, un solde des restes à réaliser de -407 386,79 €.

Il convient donc d'affecter la différence c'est-à-dire 373 453,18 € au compte 1068 et de reporter les crédits en section de fonctionnement pour un montant 1 328 213,77 €, et le report du résultat en section de fonctionnement de 33 933,61 €.

Intervention de madame la présidente :

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?

Votes contre ?

Abstentions ? Madame Ferrand-Lefranc, madame Paturey, monsieur Tonicello, madame Hibert, monsieur Pragnère.

Votes pour ?

Merci.

DEL2020_096 Affectation résultat 2019 - budget annexe zones d'activité

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le compte administratif 2019 du budget annexe zones d'activité fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 124 659,30 €.

Je sou mets à votre approbation le projet d'affectation de résultat de fonctionnement qui se présente comme suit :

Résultat de fonctionnement : + 124 659,30 €

Résultat d'investissement (hors restes à réaliser) : - 28 460,40 €

Solde des restes à réaliser : 0,00 €

Résultat d'investissement (y compris restes à réaliser) : - 28 460,40 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit donc être alloué à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :

Affectation au compte 1068 en investissement : **+ 28 460,40 €**

Report du résultat en section de fonctionnement : **96 198,90 €**
(soit 124 659,30 € - 28 460,40 €)

Report du résultat en section d'investissement : - **28 460,40 €**

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 9 juin 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 43 voix pour, 0 voix contre

5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

DECIDE l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 au compte 1068 du budget annexe zone d'activités 2019 pour un montant de **28 460,40 €**.

DECIDE le report du résultat de fonctionnement 2019 au compte 002 du budget annexe zone d'activités 2019 pour un montant de **96 198,90 €**.

DECIDE le report du résultat d'investissement 2019 au compte 001 du budget zone d'activités 2019 pour un montant de – **28 460,40 €**.

Intervention de monsieur Granier :

La troisième et dernière affectation de résultat, sur le budget annexe zones d'activité. Avec un résultat de fonctionnement de 124 659,30 €, un résultat d'investissement (hors restes à réaliser) de - 28 460,40 €.

Il convient d'affecter ces 28 460,40 € au compte 1068 et de reporter le résultat en section de fonctionnement de 96 198,90 €, et du report du résultat en section d'investissement de - 28 460,40 €.

Intervention de madame la présidente :

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?

S'il n'y en n'a pas, votes contre ?

Abstentions ? Madame Ferrand-Lefranc, madame Paturey, monsieur Tonicello, madame Hibert, monsieur Pragnère.

Votes pour ?

Merci.

On poursuit s'il vous plaît monsieur Venzal avec le tableau des effectifs.

DEL2020_097 Tableau des effectifs

Pilote : Ressources humaines

Monsieur Marc VENZAL, rapporteur,

Conformément aux articles 33 et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de la collectivité sont créés par délibération de l'organe délibérant, après avis du comité technique.

Le tableau des effectifs est le document cadre qui permet d'assurer le suivi et de faire évoluer les emplois de la collectivité.

Le tableau des effectifs présenté comporte des modifications apportées aux effectifs théoriques qui concernent plus particulièrement :

- Ressources humaines : conformément à l'organisation du service présentée lors du dernier comité technique :

- le poste d'attaché de responsable GPEC a été pourvu au sein du service par un agent de catégorie A
- le poste de responsable formation transformé en poste de rédacteur a été pourvu au sein du service par un agent de catégorie C
- le poste de catégorie C vacant suite à ces mouvements en interne permettra le recrutement d'un assistant administratif sur l'emploi.

• Développement économique - innovation : un poste d'adjoint administratif est transformé en poste de rédacteur dans le cadre d'une évolution des missions de l'agent.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84/53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'albigeois,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 23 juin 2020,

VU l'avis favorable du comité technique du 23 juin 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 43 voix pour, 0 voix contre 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de monsieur Venzal :

Merci madame la présidente.

Effectivement, il y a un projet de délibération qui concerne le tableau des effectifs. Je rappelle à l'assemblée que ce document est un document cadre, qui permet effectivement d'avoir le suivi et la compréhension de l'évolution des emplois sur la communauté d'agglo.

On peut, au vu des éléments qui vous sont proposés, noter quelques points saillants qui vous ont été indiqués. Je tiens quand même à préciser qu'on note une organisation qui est actualisée en cohérence avec les avis et préconisations du comité technique, avec peut-être un focus sur la prise en compte de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et des enjeux qui en découlent, en particulier l'accompagnement à la formation des agents ; tout cela s'inscrit dans un dialogue social de proximité.

A la lecture du tableau des effectifs que vous avez en page jointe, vous noterez qu'il y a un écart faible entre les ETP théoriques et les postes occupés, et peu de points

saillants mais qui restent à travailler.

Il faut noter que par rapport au rapport annuel qui vous a été présenté de 2019, il y a une différence en 2020 de 47,3 ETP qui correspond à une augmentation des effectifs de, à peu près, 9 %. Nous sommes aujourd'hui sur un total de 563,3 ETP dont 9 postes non pourvus. Il y a 1,59 % de postes ETP non pourvus, qu'on peut retrouver en particulier à la direction générale, à la communication presse, aux ressources humaines, à la maîtrise d'ouvrages études travaux, régie voirie, traitement des déchets, médiathèque Albi, politique de la ville, et relais d'assistantes maternelles.

Voilà madame la présidente.

Intervention de madame la présidente :

Merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a des questions concernant le tableau des effectifs ?

Madame Paturey vous avez la parole.

Intervention de madame Paturey :

Merci.

Je trouve que ce tableau des effectifs pose plus de questions qu'il n'apporte de réponses. Il me semble utile de porter à la connaissance de tous, la situation dans l'emploi de notre collectivité, par exemple quelle évolution des effectifs ? En effet, aussi combien employons-nous de CDD ? Pour des remplacements de courte ou longue durée ? Combien de CDI de droit public ? Quels sont les pourcentages par rapport aux emplois statutaires ? Sont-ils affectés à une personne précise ? Remplacements de maladie, accidents, formations, ou de congés annuels, sachant que cet agent génère le besoin d'un remplaçant à l'année lorsque l'on veut garder un service public de qualité. Avons-nous un pool de remplaçants aux statuts pérennes afin de lutter contre la précarisation des salariés, et apporter une cohésion aux équipes municipales ?

Je souhaiterais donc madame la présidente, que vous apportiez ces éléments de réflexion afin de mieux connaître la situation de l'emploi à la C2A.

Merci de prendre en compte cette demande.

Tant que l'on parle des effectifs, je voudrais aussi parler du rapport de proximité dont on vient de nous dire qu'il se passait bien. Aujourd'hui la collectivité territoriale est au service de ses administrés, et les agents de celle-ci travaillent à rendre notre territoire facile à vivre. Encore faut-il qu'il le soit aussi pour ses salariés.

Les personnes vulnérables, attestées par un certificat médical de leur médecin traitant, ont été placés à l'isolement pendant le confinement. La fin du confinement, au 11 juillet, a demandé à ces personnes de présenter si nécessaire un certificat médical de leur médecin pour continuer à bénéficier de cette mesure sanitaire, ou de privilégier le télétravail quand cela était possible, et cela l'était pour certains. Or, à la C2A, des agents se sont vus refuser les certificats médicaux de leur médecin traitant, attestant de leur nécessaire isolement. Mais ce n'est pas tout. Alors qu'il était possible d'installer ces agents en télétravail, on le leur a refusé ; et voire, certains chefs de service menacent les agents d'abandon de poste s'ils ne reviennent pas en présentiel.

La C2A est une des rares collectivités à réagir ainsi dans le Tarn, qui ne respecte ni les prescriptions médicales, ni la santé de ses salariés. Notre belle ville Unesco devrait être plus humaine avec ses salariés.

Intervention de madame la présidente :

Monsieur Cabrolhier vous avez la parole.

Intervention de monsieur Cabrolhier :

Juste pour dire, mais cela a été cité, il y avait effectivement par rapport à ce que l'on nous a distribué, le rapport d'activité à fin 2019, 516 agents, et là il y en a 556. Ce qui fait, au début par exemple du dernier mandat en 2015 il y en avait 490, ça fait +13 %.

On a je pense, intégré le service eau potable, les 33. On n'est pas du tout d'augmentation, mais enfin cela ne me choque pas plus que ça. Donc je vais voter pour ce rapport, parce que je vois des choses plus dissonantes dans d'autres collectivités. Moi ce qui me gêne c'est que l'on fait remonter des compétences au niveau de l'agglo, et pour autant dans certaines mairies en tout cas, les agents continuent à augmenter, ça, ça me gêne. Mais cela ne me choque pas que la communauté d'agglo soit obligée de toute façon pour intégrer les compétences d'augmenter les effectifs. Voilà. En plus l'augmentation s'explique, en grande partie.

En plus cela avait été répondu tout à l'heure.

Merci.

Intervention de madame la présidente :

Merci. Peut-être que ce serait bien que vous ne donniez pas l'impression que vous critiquiez l'augmentation des effectifs puisque vous la justifiez dans la deuxième partie de votre propos, et qu'effectivement les transferts de compétences sont quasiment à l'unanimité à l'origine des recrutements entre guillemets ou en tout cas de l'augmentation des effectifs de l'agglomération.

Madame Paturey, les réponses aux questions que vous posez, c'est normal que vous ne les trouviez pas dans le tableau des effectifs. Le tableau des effectifs est une photographie de l'état de l'emploi dans la collectivité à un instant T, et donc on sera très régulièrement amenés à vous présenter l'évolution du tableau des effectifs. Toutes les questions auxquelles vous faites référence, vous les trouverez dans le rapport social qui sera présenté et sur lequel, je suis sûre, vous aurez beaucoup de commentaires à faire.

Deux petits éléments. Un élément qui est sûrement une coquille dans le texte que vous lisez, c'est que le confinement ne s'est pas terminé le 11 juillet mais bien le 11 mai. Deuxième élément, c'est que là aussi, on ne parle pas des équipes municipales mais des équipes communautaires.

Je me permets de vous rappeler que même si l'on est dans le même lieu, nous sommes ici en Conseil communautaire, et que je crois que cela serait assez agréable pour l'ensemble de mes collègues élus des autres communes, d'arrêter d'entendre parler de municipalités, de villes d'Albi, de cité UNESCO. Je crois que nous sommes sur un territoire qui est beaucoup plus large que celui-là, et qu'il est peut-être temps sur ce deuxième Conseil communautaire que chacun prenne la mesure de la collectivité dans laquelle il siège. Et peut-être ai-je oublié de le dire aussi en début de séance mais nous sommes bien en Conseil communautaire, nous sommes là pour travailler sur un territoire de 16 communes, avec chacune ses spécificités, avec chacune ses attentes, et surtout un projet de territoire qui me paraît mériter que l'on puisse travailler tous dans le même sens et ne pas chaque fois revenir à nos clochers aussi beaux soient-ils. Et sachant qu'en termes de clochers, l'agglomération est bien bien fournie et pas qu'à Albi. Il y a plein d'endroits et d'ailleurs je vous engage les uns et les autres à aller voir ailleurs ce qui s'y passe, parce que cela permet aussi de sortir peut-être de considérations qui parfois peuvent paraître un peu étriquées dans cette séance.

Je vous remercie.

Donc nous étions sur le tableau des effectifs.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Madame Ferrand-Lefranc, madame Paturey, monsieur Tonicello, madame Hibert, monsieur Pragnère.

Votes pour ?

Merci beaucoup.

Monsieur Venzal vous pouvez poursuivre avec le RIFSEEP.

DEL2020_098 Application du RIFSEEP à l'ensemble des filières

Pilote : Ressources humaines

Monsieur Marc VENZAL, rapporteur,

La mise en place du Rifseep est une obligation pour les collectivités territoriales, qui ne peuvent faire évoluer leur régime indemnitaire en dehors de ce cadre.

L'agglomération a délibéré sur la mise en place de ce régime indemnitaire lors de la séance du conseil communautaire du 12 février 2019.

Cependant, les collectivités doivent s'inscrire dans le cadre légal existant, et certaines filières ne pouvaient bénéficier jusqu'à présent de ce nouveau régime indemnitaire.

Un décret du 27 février 2020 donne enfin le cadre de référence applicable à l'ensemble des filières, et notamment aux filières sociale et technique.

Il est donc proposé d'appliquer le Rifseep tel que délibéré en 2019 à l'ensemble des cadres d'emplois et filières désormais éligibles.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale , notamment articles 88 et 111,

VU le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

VU la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

VU l'arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

VU la circulaire 3 avril 2017 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique territoriale,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 23 juin 2020,

VU l'avis favorable du comité technique du 23 juin 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'application du RIFSEEP à l'ensemble des filières, désormais éligibles.

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget en cours.

Intervention de monsieur Venzal :

Effectivement, il y a un deuxième projet de délibération.

Je rappelle, puisque nous sommes quelques nouveaux élus au sein de cette assemblée, que le RIFSEEP signifie régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des suggestions, de l'expertise de l'engagement professionnel. Depuis fin 2016, c'est un nouveau dispositif indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes sans perte de rémunération pour les agents concernés.

La C2A a donc délibéré le 12 février 2019 pour sa mise en place. Suite au décret du 27 février 2020 qui donne le cadre de référence applicable à l'ensemble des filières, le bureau communautaire et le comité technique du 23 juin 2020 ont ainsi donné un avis favorable à sa mise en place.

Intervention de madame la présidente :

Merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a des questions concernant cette délibération dont vous avez compris qu'elle est là pour intégrer, dans le travail qui avait déjà été fait, de nouvelles catégories qui jusqu'à présent n'en dépendait pas.

Madame Paturey vous avez la parole.

Intervention de madame Paturey :

Par rapport à cette délibération et par rapport au RIFSEEP, il y a quand même un certain problème, notamment pour les EJE et les ASE qui ne retrouvent pas leur compte. A savoir que l'on va voir cohabiter deux types d'indemnités : une indemnité restante puisqu'il n'était pas question de pénaliser les salariés qui sont en activité, puisqu'avec le RIFSEEP, ils passent d'une indemnité qui était aux alentours de 10 % de leur salaire, de leur traitement, à une petite cinquantaine d'euros. Or les salariés ne veulent pas, n'ont pas directement de perte de revenu puisqu'ils le maintiennent, mais les entrants ne bénéficieront pas de cet avantage qu'ils avaient.

Donc on demande à ce que soit relevé le niveau du RIFSEEP pour permettre aux entrants EJE ou ASE de maintenir les revenus qu'ils auraient eu s'ils étaient rentrés il y a deux ans, avec le précédent régime indemnitaire.

Nous demandons qu'à travail égal salaire égal finalement.

Intervention de madame la présidente :

Merci. Vous avez un succès fou monsieur Venzal dans ces délibérations.

Est-ce que sur cette délibération il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Madame,

Intervention de madame Paturey :

Je préciserai que je ne m'abstiens pas parce que cela serait pénaliser les salariés. Mais je pense que c'est notoirement insuffisant.

Intervention de madame la présidente :

Merci.

Donc est-ce qu'il y a des abstentions ?

Donc les mains levées tout à l'heure ne se relèvent plus.

Est-ce qu'il y a des votes pour ?

Merci, à l'unanimité.

Nous poursuivons monsieur Venzal avec le versement de la subvention exceptionnelle au RIA s'il vous plaît.

DEL2020_099 Versement d'une subvention exceptionnelle au Restaurant inter-administratif d'Albi (RIA)

Pilote : Ressources humaines

Monsieur Marc VENZAL, rapporteur,

L'agglomération bénéficie depuis de nombreuses années des services du restaurant inter-administratif d'Albi, dont elle participe au financement. Il accueille des convives des administrations locales, dont l'agglomération, la ville d'Albi, la Poste et diverses administrations d'Etat.

C'est un mode de restauration convivial apprécié des agents, à un tarif abordable, pour les utilisateurs comme pour les financeurs.

Le restaurant inter-administratif est géré par l'Association de Gestion du Restaurant Inter Administratif (AGRIA). Son équilibre financier est précaire depuis quelques années notamment du fait de l'érosion du nombre de rationnaires, accélérée depuis le départ de services de la cité administrative voisine.

La fermeture liée à l'épidémie de covid-19 a encore fragilisé la situation, et nécessite le versement d'une subvention des collectivités et administrations parties prenantes pour pallier les difficultés de trésorerie.

Un audit devant faire émerger des propositions d'évolution sera également conduit.

Il est proposé de participer au redressement de la trésorerie, proportionnellement à la quote part des rationnaires agglomération.

Cette participation se ferait par le versement d'une subvention exceptionnelle estimée à 3 500 €.

En assurant ce financement, l'agglomération serait également partie prenante de l'audit réalisé.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84/53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 23 juin 2020,

CONSIDÉRANT l'audit qui sera conduit pour envisager des solutions d'évolution du restaurant inter-administratif,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 3 500 € au Restaurant Inter-Administratif aux fins de participer au redressement de trésorerie.

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits dans les budgets de l'exercice en cours

Intervention de monsieur Venzal :

Merci de me redonner la parole. Effectivement le dernier projet de délibération que je vous propose concerne le versement d'une subvention exceptionnelle au restaurant inter-administratif d'Albi.

Vous avez pu lire dans les éléments qui vous ont été donnés en termes d'aide à votre décision des éléments qui sont clairement et largement explicités dans le projet de délibération.

Ce qu'il faut par contre en retenir, de mon point de vue, et principalement, c'est la participation de la C2A à la phase d'audit afin d'accompagner cette association à la recherche de résolutions et d'axes d'amélioration pour pallier cette situation de déséquilibre et de précarité dans laquelle elle se trouve depuis plusieurs années.

Intervention de madame la présidente :

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions concernant cette délibération ?

Donc merci beaucoup. Il est important effectivement que l'on puisse donner un avenir à ce RIA que beaucoup de nos collaborateurs fréquentent.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci.

Nous poursuivons s'il vous plaît monsieur Gilles avec le partenariat avec l'IN&MA.

DEL2020_100 Partenariat avec l'IN&MA - Diagnostic de la production en entreprise

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

Suite au diagnostic territorial réalisé pendant la période de confinement par la communauté d'agglomération de l'Albigeois en partenariat avec les chambres

consulaires, l'Etat, la communauté d'agglomération Castres Mazamet et Gaillac Gradinet Agglomération, il est apparu que 38% des entreprises albigeoises ayant répondu au questionnaire déclarent vouloir repenser leur activité, leur organisation ou leur système de production.

Dans ce contexte, le Grand Albigeois s'est rapproché de l'École Supérieure de la Performance In&Ma afin de proposer un service intégré aux entreprises du territoire qui comprend :

- dans un premier temps, une mission d'étude et d'expertise assurée gratuitement par l'École Supérieure de la Performance à Albi ;
- dans un deuxième temps, un accompagnement par la direction de l'économie et de l'innovation de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour la mise en œuvre de solutions, via l'accès à des financements spécifiques.

L'objectif du partenariat est d'accompagner deux à trois entreprises par an.

Conclue pour une année, renouvelable deux fois, la convention de partenariat donnera lieu au versement à l'In&MA d'une subvention de 2 000€ par année, au titre de la prise en charge des frais pédagogiques afférents.

Le projet de convention de partenariat entre les deux structures est joint à la présente délibération.

Ainsi, sur la base de ces éléments, je vous propose :

- d'approuver la convention annexée
- d'autoriser le président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention annexé,

VU l'avis favorable du Bureau en date du 23 juin 2020,

CONSIDÉRANT l'intérêt, au titre de sa compétence développement économique, à accompagner les entreprises dans la redéfinition de leurs modes de production et plus généralement à disposer d'un tissu productif performant,

CONSIDÉRANT les compétences développées par l'In&Ma en matière de performance industrielle,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée.

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 2 000€ pour 2020 à l'In&Ma.

DIT que les crédits afférents à la mise en œuvre de la convention sont prévus au budget 2020.

AUTORISE le président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

Intervention de monsieur Gilles :

Oui madame la présidente, merci.

Les deux délibérations qui sont soumises à l'approbation du Conseil ont pour objet de voir la communauté d'agglomération accroître encore son effort au profit des entreprises du Grand Albigeois.

La première des délibérations propose à votre examen une convention entre l'agglomération et l'école supérieure de la Performance IN&MA Albi, afin de créer un outil en quelque sorte à double détente dans le contexte particulier où une proportion importante d'entreprises sollicitées par un questionnaire ont répondu, s'interrogeaient dans le contexte de la crise sanitaire sur leur organisation ou bien sur leur système de production ou bien même parfois sur la finalité même de leur entreprise.

Comment mieux les accompagner : l'outil qui est proposé à double détente consiste à voir par un partenariat avec l'école supérieure de la Performance, la communauté d'agglomération participer, aider au choix de quelques entreprises ciblées d'ici la fin de l'année, pour un travail d'accompagnement au cours du premier semestre 2021.

IN&MA de son côté apportant sa capacité d'audit sur les coûts, en particulier ou à titre d'exemple, les coûts de production.

L'IN&MA participe donc à cet audit. La communauté d'agglomération accompagne ensuite pour la recherche et la conduite de solutions.

A ce titre et pour ce partenariat, l'agglomération subventionnerait à hauteur de 2 000€ la société IN&MA.

Voilà ce qui est soumis donc à l'examen du Conseil.

Intervention de madame la présidente :

Parfait.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame Ferrand-Lefranc vous avez la parole.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Merci.

Nous voterons pour cette délibération, avec des questions sur les projets supports : quelles impulsions ? Vers quoi allez-vous en fait, au niveau général ?

Au niveau de l'agglomération, cela rejoint la deuxième délibération, c'est-à-dire quel est le plan de relance de l'économie locale ? Quelle agglomération, je dis bien agglomération, en dehors de l'application des décisions gouvernementales ? Vers quel projet de territoire va-t-on ? Quelles impulsions seront données ? Quelles commandes publiques ? Quelles organisations et les acteurs de territoire ? Quelle articulation avec le plan que lance la Région ? Avec le Green Deal Européen ? Est-ce que nous recentrons cette dynamique vitale vers les besoins fondamentaux des habitants, comme la sécurité alimentaire, l'eau, l'éducation et la formation, mais aussi la transition énergétique, la rénovation thermique, qui seront autant d'emplois locaux ?

Intervention de madame la présidente :

Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Monsieur Gilles a prévu de vous présenter au Conseil communautaire prochain l'intégralité du plan de relance porté par l'agglomération, sachant que malgré ce que vous avez l'air d'imaginer concernant le fait que nous ne serions capables d'appliquer que des dispositifs nationaux, beaucoup de choses ont été faites, et beaucoup de choses ont été faites pour les entreprises du territoire depuis le premier jour du confinement. Et je pense que ce sera intéressant effectivement de pouvoir revenir sur les actions qui ont été mises en place. Les entreprises n'attendaient pas notre aide à partir du moment où effectivement la presse est autour de la table du Conseil communautaire, les entreprises attendaient notre aide depuis le premier jour du confinement et vous verrez que l'agglomération a tenu sa place. L'agglomération a eu un panel d'action particulièrement important et appréciée de l'ensemble de nos partenaires économiques du territoire, et je crois que ça c'est aussi ce que nos partenaires attendent de nous, qu'on soit là lorsqu'ils en ont besoin. Vous verrez que ces actions ont démarré au début du confinement et se poursuivront dans l'avenir, dans un avenir à court, moyen et long terme. Monsieur Gilles vous présentera l'ensemble de ces éléments au prochain Conseil communautaire.

La deuxième délibération peut-être sur la convention avec la chambre des métiers.

Intervention de monsieur Gilles :

Oui. On vote après ?

Intervention de madame la présidente :

Ah oui, je ne l'ai pas fait voter, pardon excusez-moi.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

A l'unanimité, merci.

Donc on passe à la chambre des métiers.

DEL2020_101 Partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Tarn pour une relance durable

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

L'Agglomération dispose de par la Loi, d'une compétence partagée avec la Région en termes de développement économique.

L'Agglomération considère qu'un tissu économique durablement dynamique passe par la présence sur son territoire d'un artisanat diversifié, positionné sur les secteurs actuels comme sur les futurs relais de croissance, intégrant les nouvelles technologies du numérique et engagé dans la transition énergétique.

La crise de la Covid19 ayant particulièrement affecté les entreprises artisanales, l'agglomération mobilise des crédits et décide d'abonder le fonds régional l'Occal, au profit notamment des artisans albigeois.

L'Agglomération souhaite également s'appuyer sur la Chambre des Métiers et de

L'Artisanat du Tarn, interlocuteur historique des entreprises artisanales, pour mener des actions de court et moyen termes à même de favoriser une reprise durable.

Elle considère que l'ancrage local de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Tarn est un atout essentiel en vue du maintien d'un artisanat dynamique à l'échelle de notre territoire.

De son côté, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat souhaite renforcer son partenariat et a, à ce titre, recruté un chargé de développement dédié au territoire albigeois.

Pour information, le territoire de l'intercommunalité compte 2180 entreprises artisanales réparties ainsi :

- 277 dans les métiers de l'alimentation
- 768 dans l'artisanat de production
- 348 dans les métiers du bâtiment
- 787 dans les métiers de services.

La convention triennale qui vous est proposée aborde les thématiques essentielles que sont le développement économique artisanal, l'économie circulaire, la transition énergétique.

Elle s'inscrit pleinement dans les enjeux locaux de relance de l'activité en lien étroit avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Tarn, partenaire clé de notre territoire. Cette convention donnera lieu à un plan d'actions révisé annuellement. Le plan d'actions 2020-2021 est annexé à la convention. La participation de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au titre de ce plan d'actions 2020-2021 est de 8 000 euros.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention annexé,

VU l'avis du Bureau portant sur le plan de relance Albigeois en date du 19 mai 2020,

VU l'avis du Bureau en date du 15 juillet 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée.

APPROUVE le plan d'action et de financement de 8 000 € associé à la convention pour l'année 2020-2021.

DIT que les crédits afférents à la mise en œuvre du plan d'action seront prévus au budget primitif 2021.

AUTORISE la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à accomplir

toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes différents.

Intervention de monsieur Gilles :

La deuxième délibération madame la présidente consiste à voir converger les efforts de l'agglomération et de la chambre des métiers et de l'artisanat pour soutenir notre artisanat.

Le Grand Albigeois compte plus de 2 200 artisans investis dans les domaines traditionnels qui sont ceux de l'alimentation, de la production, des services, et du bâtiment bien sûr. La chambre des métiers et de l'artisanat accompagne individuellement ces entreprises dans leur création, immatriculation, et jusqu'à leur cession au terme de leur vie, en passant par la formation.

L'agglomération a pour vocation de créer un tissu favorable au développement de leurs activités.

Le projet de convention qui est soumis à votre examen se donne plusieurs objets :

- Soutenir le tissu artisanal de l'albigeois ;
- Développer une stratégie pro artisanat ;
- Développer une stratégie d'appropriation du numérique chez nos artisans, ce qui n'est pas toujours le cas ;
- Enfin d'accompagner la transition écologique.

Vous trouverez dans une annexe à cette convention, toutes les actions concrètes qui convergent vers la réalisation de ces différents objectifs. Cette convention serait triennale, avec une actualisation chaque année des actions concrètes envisagées et engagées.

La participation de l'agglomération consiste à aider au financement de la Chambre des métiers et de l'Artisanat dans cette démarche d'accompagnement de nos artisans, et pour le millésime 2020/2021 à hauteur de 8 000 €, en partie ou en totalité vous le verrez, justifié par notamment la possibilité de conduire des audits web pour nos artisans, qui visent à les aider à s'orienter vers le numérique et à adopter le numérique. Voilà le projet de convention soumis à votre examen et à votre décision.

Intervention de madame la présidente :

Merci monsieur Gilles.

Est-ce qu'il y a des questions ?

S'il n'y en n'a pas, je vous confirme l'intérêt de la Chambre des Métiers pour cette convention. Nous étions hier avec monsieur le maire de Cunac à l'assemblée générale de la Chambre des Métiers, et effectivement le président a souligné l'importance de ces partenariats, qui font aussi l'objet du plan de relance que monsieur Gilles vous présentera.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci beaucoup.

Nous poursuivons, et avant donner la parole à monsieur Chapron, je reviens sur les commissions de délégation de service public, les commissions d'appel d'offres, puisque nous étions un petit peu étonnés qu'il n'y ait pas de représentants de la liste B dans les commissions. Je vous confirme qu'il y aura donc, dans les titulaires : Éric GUILLAUMIN, Jean-Michel BOUAT, Jean-François ROCHEDREUX, Marc VENZAL, Naïma MARENGO et Pascal PRAGNERE. Et dans les suppléants : Anne-Marie ROSE, Yves CHAPRON, Bruno LAILHEUGUE, Grégory AVEROUS, Danielle PATUREY. Ceci, pour la commission de délégation de service public.

Et pour la commission d'appels d'offres : Éric GUILLAUMIN, Jean-François ROCHEDREUX, Marc VENZAL, Danielle PATUREY et Gérard POUJADE dans les titulaires. Et Anne-Marie ROSE, Yves CHAPRON, Bruno LAILHEUGUE, Grégory AVEROUS et Nathalie FERRAND-LEFRANC dans les suppléants.

Monsieur Chapron vous avez la parole sur la révision du schéma directeur cyclable communautaire s'il vous plaît.

DEL2020_102 Révision du schéma directeur cyclable communautaire

Pilote : Déplacements doux

Monsieur Yves CHAPRON, rapporteur,

Au 1er janvier 2010, les communes membres de l'Agglomération ont transféré l'aménagement, la gestion et l'entretien de la voirie dans son ensemble ainsi que les aménagements et ouvrages d'art en site propre réservés à la circulation des cyclistes.

Grâce à ces compétences, l'Agglomération peut contribuer directement à la réalisation d'aménagements cyclables à la fois en site propre (pistes cyclables, voies vertes) et sur voirie (bandes cyclables, doubles sens cyclables, chaudiou, ...).

En 2011, l'enquête déplacements réalisée à l'échelle de l'Agglomération avait évalué la part modale du vélo à 3,4 %. Il s'agit du rapport entre le nombre de déplacements réalisés à vélo et l'ensemble des déplacements effectués sur une période donnée, généralement un jour ouvré. Ce résultat correspondait à un niveau de pratique conséquent comparativement à d'autres agglomérations de même type et avec des marges de progression importantes.

En 2013, l'Agglomération s'est dotée d'un schéma directeur afin d'organiser le développement du réseau cyclable.

Les objectifs prioritaires de ce premier schéma directeur cyclable portaient :

- sur le développement d'axes interurbains forts, en particulier Est-Ouest (entre Marssac et Saint-Juéry), et leur prolongement par des continuités sur le territoire de la commune d'Albi (le long de la rocade) ;
- sur la création d'aménagements dans les communes pour répondre également à des besoins de déplacements locaux dans la continuité d'infrastructures existantes ou pour desservir des pôles générateurs de déplacements ;

Depuis 2013, le linéaire d'aménagements cyclables a augmenté de 27 %, pour atteindre 111 km en juin 2020 dont 25,6 km de pistes cyclables.

Pour les aménagements en site propre, l'effort a porté notamment :

- Sur l'axe Albi-Marssac : création de pistes cyclables le long de l'avenue d'Albi à Marssac et de la rue des portes d'Albi à Albi. En 2020, une nouvelle piste sera aménagée entre le lycée Fonlabour et l'entrée de la zone Albipôle à Terssac côté rue Jean Thomas assurant ainsi une continuité des aménagements cyclables entre Albi et Marssac ;
- Sur l'axe Albi-Saint-Juéry avec l'aménagement d'une voie verte entre la rue de

Gerone et la rue Puech Gaillard ;

- Sur les continuités cyclables le long de la rocade (près de 3,5 km) qui seront achevées en 2021 et permettent de répondre à la fois à des besoins de déplacements locaux et de constituer de grands itinéraires à l'échelle de l'Agglomération.

L'évolution du réseau cyclable s'est également appuyée sur la création d'aménagements sur voirie avec à titre exemple :

- La quasi généralisation sur Albi et Saint-Juéry des voies à double sens cyclable et plus ponctuellement sur d'autres communes. Ces aménagements (30 km au total) permettent de mailler finement le réseau cyclable ;
- Le développement du recours au chaudiou (voie centrale à chaussée banalisée) qui permet de proposer des continuités cyclables sur des chaussées trop étroites pour y créer des bandes cyclables (10 km au total) ;
- La quasi généralisation des cédez le passage aux feux qui constituent des facilités pour les cyclistes en leur permettant ainsi d'éviter des arrêts parfois pénalisants.

Après six années de mise en œuvre, il est proposé d'engager la première révision du schéma directeur cyclable afin de le faire évoluer et d'être en capacité de répondre à l'objectif fixé dans le plan de déplacements urbains (PDU), approuvé en 2011, d'augmenter la part modale du vélo de 50 % à l'horizon 2027 en s'appuyant à la fois sur le renforcement des infrastructures et le développement des services vélos.

Cette révision doit permettre :

- de réinterroger les objectifs du schéma directeur initial et les axes prioritaires à aménager au regard notamment des évolutions observées dans les pratiques cyclables et les attentes du public, dans l'urbanisation, les infrastructures et les équipements publics ou privés ;
- d'intégrer les actions du PDU relatives aux aménagements cyclables et en particulier l'expérimentation de voies express vélo ;
- d'intégrer des projets cyclables identifiés dans le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé en 2020 ;
- d'ajuster et compléter le schéma directeur et sa hiérarchisation ;
- de veiller à la cohérence du schéma directeur avec les projets du Département, de la Région et de l'État ;
- de disposer d'un plan d'actions prévisionnel jusqu'à l'horizon 2027.

Il est proposé de conduire cette révision avec l'appui d'un prestataire spécialisé en mobilité et de solliciter pour cela des subventions auprès de l'ADEME, du Département, de la Région et de l'État.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération en date du 2 juillet 2013 approuvant le schéma directeur cyclable communautaire,

VU la délibération en date du 28 septembre 2017 approuvant le plan de déplacements urbains,

VU l'avis du Bureau communautaire du 23 juin 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le lancement de la révision du schéma directeur cyclable communautaire ;

AUTORISE le président à procéder à toutes les formalités nécessaires à la révision du schéma directeur cyclable communautaire et à solliciter toutes subventions auprès de l'État, de l'ADEME, du Département du Tarn et de la Région Occitanie ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget en cours.

Intervention de monsieur Chapron :

Merci madame la présidente.

Donc il s'agit d'un projet de délibération qui porte sur la révision du schéma directeur cyclable communautaire.

Je vais dans un premier temps rappeler deux ou trois dates, trois plus précisément.

Pour rappel, en janvier 2010, les communes membres de l'Agglomération ont transféré l'aménagement, la gestion et l'entretien de la voirie dans son ensemble ainsi que les aménagements et ouvrages d'art en site propre réservés à la circulation des cyclistes, donc les déplacements doux.

L'Agglomération a pu contribuer directement à la réalisation d'aménagements cyclables en site propre et ensuite sur voirie par la création de bandes cyclables, de doubles sens cyclables, et de chaudioux.

En 2011, en liaison avec le PDU, suite à l'enquête déplacements qui portait sur 2000 ménages, la part modale du vélo sur la communauté d'agglomération a été mesurée à 3,4 %. Cette part modale, pour que tout le monde comprenne, il s'agit bien du rapport entre le nombre de déplacements réalisés à vélo et l'ensemble des déplacements effectués pour une période donnée.

Ensuite en 2013, l'Agglomération s'est dotée d'un schéma directeur afin d'organiser le développement du réseau cyclable. Dans ce schéma directeur, deux lignes directrices ont été définies :

- La première porte sur le développement d'axes interurbains forts, en particulier Est-Ouest (il s'agissait de la liaison entre Marssac et Saint-Juéry), et leur prolongement par des continuités sur le territoire de la commune d'Albi (essentiellement le long de la rocade) ;*
- Le deuxième axe portait sur la création d'aménagements dans les communes pour répondre également à des besoins de déplacements doux, le dernier exemple étant un déplacement doux qui a été créé sur la commune de Carlus.*

Depuis 2013, pour donner quelques chiffres, le linéaire d'aménagements cyclables a augmenté de 27 %. Nous avons à ce jour 111 km en juin 2020, dont 25,6 km de pistes cyclables, ce qui représente 23 % du réseau.

Pour les aménagements en site propre, l'effort a porté notamment :

- Sur l'axe Albi-Marssac, avec la création de pistes cyclables le long de l'avenue d'Albi à Marssac et de la rue des portes d'Albi à Albi. En 2020, une nouvelle piste sera aménagée entre le lycée Fonlabour et l'entrée de la zone Albipôle à Terssac, côté rue Jean Thomas, pour assurer la continuité des aménagements entre Albi et Marssac ;*
- Sur l'axe Albi-Saint-Juéry avec l'aménagement d'une voie verte entre la rue de*

Gerone et la rue Puech Gaillard ;

- *Sur les continuités cyclables le long de la rocade, il s'agit à peu près de 3,5 km de pistes cyclables, en site propre, qui seront achevées en 2021, de façon à répondre à des besoins de déplacements locaux et essentiellement à assurer les grands itinéraires à l'échelle de l'Agglomération.*

L'évolution du réseau cyclable s'est également appuyée sur la création d'aménagements sur voirie avec à titre exemple :

- *La quasi généralisation sur Albi et Saint-Juéry des voies à double sens cyclable et plus ponctuellement sur d'autres communes. Ces aménagements représentent 30 km de circulation possible pour les vélos ;*
- *Leur développement avec un recours au chaudiou qui est une voie centrale à chaussée banalisée, qui permet de proposer des continuités cyclables quand les des chaussées sont trop étroites ;*
 - *La quasi généralisation des cédez le passage aux feux pour plus de sécurité pour les cyclistes et faciliter leurs déplacements.*

Après ces six ans de mise en œuvre, il vous est proposé d'engager la première révision du schéma directeur cyclable afin de le faire évoluer et d'être en capacité de répondre à l'objectif fixé dans le plan de déplacements urbains (le PDU).

Nous avons comme objectif d'augmenter de 50 % la part modale du vélo, c'est-à-dire de la porter de 3,4 %, avec une augmentation de 50 % donc de 1,7, à environ au-delà de 5 à 6 %.

Cette révision que nous allons engager, en concertation bien sûr avec l'ensemble des communes du Grand Albigeois, va nous permettre de :

- *Réinterroger les objectifs du schéma directeur initial, les axes prioritaires ;*
- *D'intégrer les actions du PDU relatives aux aménagements cyclables et en particulier l'expérimentation de voies express vélo (il s'agit de la fiche 8 du PDU) ;*
- *D'intégrer des projets cyclables identifiés dans le plan local d'urbanisme intercommunal ;*
- *D'ajuster et de compléter le schéma directeur ; de faire vivre ce réseau ;*
- *De veiller à la cohérence du schéma directeur avec les projets Départementaux, puisque vous savez qu'il y a un projet départemental qui se déploie, de la Région et de l'État ;*

Cela sera notre ligne de conduite pour les six ans à venir, donc nous allons disposer d'un plan d'actions prévisionnel jusqu'à l'horizon 2027.

Il vous est proposé de conduire cette révision avec l'appui d'un prestataire spécialisé en mobilité et de solliciter pour cela des subventions auprès de l'ADEME, du Département, de la Région et de l'État.

Donc je vous propose d'approuver le lancement de la révision du schéma directeur cyclable communautaire, et d'autoriser la présidente à procéder à toutes les formalités nécessaires à la révision de ce schéma, et surtout à solliciter toutes subventions auprès de l'État, de l'ADEME, du Département du Tarn et de la Région Occitanie, sachant que les crédits nécessaires sont déjà inscrits au budget en cours.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de madame la présidente :

Merci monsieur Chapron.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Tonicello vous avez la parole.

Intervention de monsieur Tonicello :

Merci.

Pour donner une réelle place au vélo dans l'albigeois, il nous paraît important que plusieurs éléments soient pris en compte :

- D'abord des continuités cyclables sécurisées, vous en avez parlé, et continues dans les rues et aux carrefours ; cela paraît être un élément très important ;*
- Par ailleurs ce qu'il faut souligner c'est le caractère dangereux des contresens cyclables en ville. Alors c'est vrai que c'est pratique pour certains, mais cela dissuade aussi beaucoup de gens de prendre le vélo, parce que beaucoup de personnes, en particulier ceux qui se sentent un peu fragiles, hésitent à prendre le vélo pour ces raisons-là surtout lorsqu'il n'y a pas d'alternative à ces contresens cyclables.*
- Deuxième priorité selon nous, ce sont des traversées de rocade et des pénétrantes sécurisées pour entrer dans la ville. Cela manque également. Avec ces deux avancées nous irions beaucoup plus loin vraisemblablement dans la pratique du vélo dans l'Albigeois.*
- Enfin, un dernier point sur lequel je voudrais attirer votre attention, c'est qu'il faut absolument une démarche participative de cette révision du schéma directeur cyclable. Il me paraît important d'associer les habitants, les usagers du vélo, les acteurs du territoire, et puis associer à cette démarche participative un travail vraiment très important sur les transports en commun, quant à leur cadencement aux horaires, aux circuits, à la gratuité, et quant à la place de la voiture en ville en particulier Albi avec la question des parkings de périphérie.*

Voilà, je vous remercie.

Intervention de monsieur Chapron :

J'ai bien noté vos remarques. Effectivement, la place dans la concertation dans le cadre de cette révision me paraît essentielle. Elle va passer bien sûr par les communes concernées qui j'en suis sûr ne manqueront pas de travailler avec les populations des communes. Vous avez noté la question des continuités cyclables sécurisées ; alors effectivement, je dirais que tout ce qui est piste cyclable en agglomération, ce qui est quand même à noter c'est que les statistiques et les études qui ont été faites dans ce cadre montrent qu'en termes d'accidentologie ce n'est pas un réel problème. Sachant quand même qu'un travail pédagogique est à faire, des stages de formation ont été organisés, des vélos sont mis à disposition, un plan de développement d'incitation à l'achat de vélo et à l'utilisation du vélo qui doivent s'accompagner essentiellement de formation.

Ensuite, j'ai bien noté effectivement les traversées de rocade et les pénétrantes dans la ville, et je pense qu'à travers l'expérimentation que nous ferons, enfin j'espère que nous ferons sur la question de ces pénétrantes, de ces voies express vélos, on arrivera à trouver des solutions techniques acceptables pour cette cohabitation dont vous parlez et qui me paraît tout à fait justifiée.

Intervention de madame la présidente :

Merci monsieur Chapron.

Il n'y a pas de raison que l'on change notre mode de fonctionnement, et bien évidemment tout s'est toujours fait en concertation, je rajouterai même avec les associations concernées ; à la fois les associations de cyclistes au sens large, mais également les associations liées à la prévention routière et à toutes ces questions-là. Donc bien évidemment les choses seront faites toujours de cette manière-là. Les commissions qui seront mises en place également dans le cadre du prochain Conseil communautaire vous permettront d'être encore plus spécifiquement attachés à toutes ces questions et à leur mise en place. Mais bien évidemment que lorsque l'on parle de ces questions-là, elles se font elles aussi en parfaite concertation avec toutes les personnes concernées.

S'agissant de la dangerosité ou pas des contresens cyclables, notre collègue Steve Jackson n'est pas là ce soir mais il vous dirait que ce dispositif est celui qui génère le

moins d'accidents de la circulation pour les vélos, puisqu'il ~~conge finalement à la fois~~ les vélos à faire attention mais également les automobilistes à être en permanence sur une attention importante. Donc je vous propose que l'on relance ces discussions lors d'un prochain conseil.

Est-ce qu'il y a des votes contre la présentation que vous a faite monsieur Chapron de la révision du schéma directeur cyclable communautaire ?

Abstentions ?

Votes pour ?

Merci beaucoup.

Nous poursuivons avec monsieur Rochedreux s'il vous plaît, une demande de subvention à l'ADEME.

DEL2020_103 Demande de subvention ADEME - recrutement d'un chargé d'animation du Contrat de Transition Ecologique

Pilote : FINANCEMENTS EXTERIEURS/QUALI

Monsieur Jean-François ROCHEDREUX, rapporteur,

Suite à un appel à projet du Ministère de la transition écologique et solidaire mené en juin 2019, le Grand Albigeois a signé en décembre 2019 un Contrat de Transition Ecologique (CTE) avec la préfecture de Département, l'ADEME et la Caisse des Dépôts. Ce contrat qui porte sur la période 2019-2022 a été approuvé par le conseil communautaire le 17 décembre 2019.

Le CTE du Grand Albigeois a pour ambition d'apporter des réponses concrètes, visibles et lisibles, aux problématiques de la transition écologique : il s'agit d'améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants, d'impliquer les entreprises locales, de s'appuyer sur nos forces (vivier étudiants, tissu de PME-TPE) pour asseoir la dynamique de transition. Le fil rouge du CTE est ainsi « Les énergies de tous pour l'épanouissement de chacun ».

Le CTE du Grand Albigeois porte sur 4 orientations stratégiques :

- Transition énergétique,
- Mobilité décarbonée pour tous,
- Economie circulaire,
- Exemplarité des partenaires du CTE.

12 partenaires se sont engagés dans cette démarche et ont mis en avant leur volonté de faire progresser la transition écologique du territoire en apportant leurs concours technique et/ou financier aux 23 actions et 18 actions en projet qui ont été validées par le comité de pilotage du contrat de novembre 2019. Les partenaires signataires de la charte d'engagement du CTE du Grand Albigeois sont :

- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre d'Agriculture
- Fédération Française du Bâtiment
- Tarn Habitat
- Territoire d'Energie 81
- IMT Ecole des Mines
- INU Champollion

- Lycée et PFT Fonlabour
- CEMEX
- RAGT Energie
- VOA

Le CTE du Grand Albigeois a vocation à s'inscrire dans la durée et à permettre la mobilisation des acteurs du territoire sur les thématiques de transition écologique. Il est envisagé de solliciter de nouveaux partenaires, au premier rang desquelles les communes, les entreprises et les associations environnementales, pour alimenter cette dynamique.

Parmi les actions inscrites dans le CTE du Grand Albigeois tel que validé en décembre 2019, une action concerne l'animation du contrat. La réussite du CTE passe en effet par des moyens d'animation renforcés permettant à l'agglomération de se positionner pleinement comme animateur et instigateur de la transition écologique et énergétique sur le territoire.

Ces capacités d'animation seraient mises à profit pour accélérer la transition écologique du territoire, assurer le suivi des actions inscrites dans le CTE, relancer les partenaires déjà engagés sur leurs actions, favoriser l'implication de nouveaux acteurs (communes, entreprises, associations, citoyens) et le partage d'expériences, ou encore définir de nouveaux projets partenariaux complexes.

L'ADEME peut cofinancer un poste d'animation du CTE pour un contractuel de 3 ans sur une base forfaitaire de 24 000€/an sur 3 ans et 20 000€ de communication sur la période de 3 ans. Le plan de financement prévisionnel de l'opération sur les 3 années 2020-21-22 serait donc le suivant :

Dépenses €HT	Recettes €HT
Frais de personnels: 150 000€ Frais de communication: 20 000€	ADEME : 92 000€ Grand Albigeois : 78 000€
TOTAL : 170 000€	TOTAL : 170 000€

Sous réserve d'un retour positif de l'ADEME, un chargé de mission « animation du CTE » pourrait être recruté dès le second semestre 2020.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le contrat de transition écologique du Grand Albigeois approuvé lors du conseil communautaire du 17 décembre 2019,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 23 juin 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de recruter un chargé de mission « animation du contrat de transition écologique » sous réserve de la réalisation du plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses €HT	Recettes €HT
Frais de personnels: 150 000€ Frais de communication: 20 000€	ADEME : 92 000€ Grand Albigeois : 78 000€
TOTAL : 170 000€	TOTAL : 170 000€

APPROUVE la demande de subvention auprès de l'ADEME ,

AUTORISE madame la Présidente ou son représentant à signer tout acte relatif à cette opération.

Intervention de monsieur Rochedreux :

L'objet de cette délibération est de vous proposer que l'on sollicite l'ADEME pour un recrutement d'un chargé d'animation du contrat de transition écologique.

Ce contrat de transition écologique, on a répondu à un appel et on a été lauréat d'un appel à projet du ministère de la transition écologique, pour signer un contrat entre différents partenaires : la préfecture de Département, l'ADEME, la Caisse des Dépôts et donc l'agglomération.

L'idée de ce contrat, c'était l'idée du ministère, plutôt que d'avoir des actions descendantes, c'est de s'appuyer sur les forces du territoire. Nous avons identifié comme force du territoire sur l'albigeois, notamment notre vivier d'étudiants, et puis le tissu de PME TPE. C'est pour cela que dans notre démarche on a proposé de s'appuyer sur ces deux forces qui sont particulières : on a énormément d'étudiants, et 90 % des entreprises sont des PME TPE.

Il y a 4 orientations stratégiques dans ce contrat :

- *La transition énergétique,*
- *La mobilité décarbonée pour tous,*
- *L'économie circulaire,*
- *Et l'exemplarité des partenaires sur leur fonctionnement propre.*

12 partenaires se sont engagés pour l'année 2020. Il est évident que l'année 2020 va être un petit peu compliquée pour la réalisation de tous les engagements pris. On sait pourquoi. Et puis il y a 18 actions en projet. Vous avez la liste de tous les signataires.

Et donc, l'objet de la délibération c'est justement de pouvoir animer correctement et volontairement et avec enthousiasme ce contrat. C'est pourquoi nous allons solliciter l'ADEME qui peut nous subventionner à hauteur de 24 000 € par an sur trois ans, et 20 000 € pour la communication. Cela nous ferait un total de 170 000 €, avec une participation du Grand Albigeois de 78 000 €.

Donc la proposition que l'on vous fait c'est de solliciter l'ADEME pour cette subvention. Si vous avez des questions, on pourra reparler du contrat de transition écologique parce que c'est un sujet important que l'on pourra détailler lors d'un prochain Conseil communautaire.

Intervention de madame la présidente :

Monsieur Tonicello vous avez la parole.

Intervention de monsieur Tonicello :

Une question, si je ne me trompe pas, une offre de stage était parue pour six mois à compter d'avril 2020, donc le poste que vous présentez c'est la conversion de ce stage en un emploi ?

Intervention de monsieur Rochedreux :

Non, ce sont deux choses différentes.

On a recruté un stagiaire qui est en place et qui s'occupe particulièrement de la partie biodiversité ; on a été un peu faible dans ce contrat, donc c'est complémentaire à ce stage.

Intervention de madame la présidente :

Merci.

Donc s'agissant de ce recrutement et donc de l'objet de la subvention à savoir la demande d'une subvention auprès de l'ADEME, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci beaucoup.

Nous poursuivons s'il vous plaît monsieur Guillaumin avec l'opération Lebon.

DEL2020_104 Opération Lebon : plan de financement et demande de subvention

Pilote : Maîtrise d'ouvrage et programmation des travaux

Monsieur Eric GUILLAUMIN, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a lancé le projet de construction d'un centre technique communautaire regroupant les activités des transports urbains, du parc auto, et du service mutualisé des systèmes d'information et des réseaux.

Ce centre se situe sur la zone d'activités de Jarlard. L'opération comprend la construction de deux bâtiments neufs et la rénovation d'un bâtiment existant sur le site.

Un bâtiment est destiné à héberger les services administratifs et d'exploitation des transports urbains et parc auto. L'autre bâtiment accueillera un grand atelier pour la maintenance et les réparations des bus, des véhicules communautaires et de la ville d'Albi.

Un bâtiment déjà existant sera en partie rénové pour accueillir le service DMSIR. Enfin, 2 hectares d'aménagements VRD sont prévus (voiries de circulation, parkings, espaces verts, réseaux humides et secs).

La communauté d'agglomération de l'Albigeois souhaite que le chauffage et le rafraîchissement des bâtiments de bureaux, à partir des ressources naturelles du site, soit étudiée.

Dans cette perspective, une étude de faisabilité d'un système de chauffage réversible, alimenté par des sondes géothermiques sur nappe phréatique est prévue.

Cette étude peut faire l'objet de financement par la Région Occitanie.

Aussi, je vous propose :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DÉPENSES HT		RECETTES	
Études de faisabilité de projet d'efficacité énergétique ou		Région Occitanie (50%)	6 500 €

d'énergies renouvelables. (dispositif de développement des installations géothermiques intermédiaires)	13 000 €	Communauté d'agglomération de l'Albigeois	6 500 €
TOTAL	13 000 €		13 000 €

- de solliciter la subvention prévue au plan de financement prévisionnel auprès de la Région Occitanie dans le cadre du dispositif de développement des installations géothermiques intermédiaires (études de faisabilité de projets d'efficacité énergétique ou d'énergies renouvelables).

- d'autoriser le président à procéder à la signature de tout acte y afférent et accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération,

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT l'intérêt général de réaliser une étude de faisabilité pour le recours à de la géothermie sur sondes pour le chauffage et le rafraîchissement de bureaux,

CONSIDÉRANT que des subventions peuvent être mobilisées auprès de la Région Occitanie,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DÉPENSES HT		RECETTES	
Etudes de faisabilité de projets d'efficacité énergétique ou d'énergies renouvelables. (dispositif de développement des installations géothermiques intermédiaires)	13 000 €	Région Occitanie (50%)	6 500 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	6 500 €
TOTAL	13 000 €		13 000 €

SOLLICITE les subventions prévues au plan de financement prévisionnel auprès de la Région Occitanie.

AUTORISE le président ou son représentant à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Intervention de monsieur Guillaumin :

Merci madame la présidente.

Donc là c'est une demande de plan de financement et une demande de subvention.

Le Site Lebon, pour rappel, la communauté d'agglomération a décidé la construction d'un centre technique communautaire, sur le site Lebon qui se trouve zone de Jarlard. C'est un site qui fait 2,3 hectares, où on va regrouper les transports urbains, le parc auto, et les services informatiques de l'agglomération sur ce site-là, qui sont déjà présents. Donc là, on aura la création de deux bâtiments : un bâtiment administratif parc autos et transports, on aura un bâtiment atelier, et on aura la rénovation des services informatiques sur le site.

L'objectif de cette délibération est de demander une subvention pour essayer d'utiliser la géothermie sur le site, voir si c'est possible, de manière à pouvoir chauffer ces bâtiments-là, et les rafraîchir aussi. C'est une technique que nous avons utilisée déjà sur le bâtiment d'Innoprod. Il y a une possibilité de le faire, grâce à la subvention. Il y en a pour 13 000 € ; nous demanderions à la Région 50 %, et l'agglomération prendrait en charge 50 %.

Intervention de madame la présidente :

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame Ferrand-Lefranc vous avez la parole.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Merci.

J'avais des questions : pour savoir s'il y avait des habitations à proximité, par rapport aux nuisances sonores de l'atelier, et par rapport aux nuisances chimiques parce que je suppose qu'ils utilisent des produits. C'était une première question. La deuxième question, par rapport au parking, est-ce que ce sont des parkings perméables ou imperméables ? C'est une question récurrente, et l'agence de l'eau avait attiré l'attention sur la nécessité de faire des parkings perméables, donc pour une question de préfiltration des polluants. Et pour les questions d'inondation : la prévention d'inondation par absorption des eaux pluviales.

Merci.

Intervention de monsieur Guillaumin :

Je vais essayer de vous répondre le mieux possible.

En ce qui concerne le bruit, cela a été étudié, il y a des panneaux anti-bruit mis en place au niveau des parkings, notamment des bus, pour éviter la mise en route des véhicules et que pendant un certain temps ces véhicules soient à l'arrêt et moteur tournant. Cela a été pris en compte.

En ce qui concerne les écoulements, des bacs de rétention sont prévus sur le site. On a aussi de la réutilisation des eaux usées, notamment avec un système pour les lavages des véhicules etc., ça c'est quelque chose qui est étudié aussi.

Et ensuite, vous m'avez parlé de ?

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

J'avais juste demandé s'il y avait des habitations à proximité.

Intervention de monsieur Guillaumin :

Il y a des habitations à proximité, mais de l'autre côté de la rue ; c'est là justement où l'attention a été portée pour ces panneaux anti-bruit.

Intervention de madame la présidente :

Merci monsieur Guillaumin.

Sachant que l'agglomération porte depuis de très nombreuses années, ne vous en déplaît, une attention importante aux bâtiments qu'elle construit ou réhabilite ; et l'hôtel d'entreprises d'Innoprod, que je vous engage vraiment à aller découvrir, était le premier bâtiment public de Midi-Pyrénées avec ses qualités énergétiques et environnementales ; l'eau de pluie est récupérée, il y a des puits canadiens, des panneaux photovoltaïques, un certain nombre de critères pris en compte déjà à ce moment-là. Vous vous doutez bien qu'une agglomération qui a été lauréate d'un contrat de transition écologique, c'est qu'effectivement nous avons une attention très particulière portée à toutes ces questions, de manière très transversale et depuis un certain temps, puisque nous n'aurions pas eu la confiance du ministère si nous avions tout à coup décrété que nous nous lancions dans ces thématiques. Donc oui bien sûr depuis très longtemps l'agglomération est attentive à toutes ces questions, et ce bâtiment a aussi bien évidemment fait l'objet d'un cahier des charges qui prend en compte tous ces critères.

S'agissant de la délibération qui était donc un plan de financement et une demande de subvention, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Votes pour ?

Merci beaucoup.

Nous poursuivons monsieur Guillaumin avec un autre plan de financement concernant la médiathèque Pierre Amalric s'il vous plaît.

DEL2020_105 Mise en accessibilité du cheminement extérieur de la médiathèque Pierre Amalric à Albi - Plan de financement et demande de subvention

Pilote : Maîtrise d'ouvrage et programmation des travaux

Monsieur Eric GUILLAUMIN, rapporteur,

Le Conseil communautaire du 2 juillet 2019 a approuvé le plan de financement prévisionnel de la mise en accessibilité du cheminement extérieur de la médiathèque Pierre Amalric à Albi à hauteur de 250 000 € H.T.

A l'issue de la phase de passation des marchés de travaux, le coût de l'opération est réévalué à 202 757.50 € HT.

Cette opération peut bénéficier d'une subvention, à hauteur de 80 % du coût des travaux, de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre de la dotation générale de décentralisation Bibliothèques. Les dépenses en travaux faisant partie de l'assiette éligible aux subventions s'élèvent à 186 740,00 € H.T.

En conséquence, il convient de modifier le plan de financement prévisionnel comme

suit :

DÉPENSES HT		RECETTES	
Travaux de mise en accessibilité du cheminement extérieur	202 757,50 €	Etat (80% d'une dépense subventionnable de 186 740 € HT) DRAC DGD bibliothèques	149 392,00 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	53 365,50
TOTAL	202 757,50 €		202 757,50 €

- de solliciter la subvention prévue au plan de financement prévisionnel auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre de la dotation générale de décentralisation Bibliothèques,
- d'autoriser le président à procéder à la signature de tout acte y afférent et accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération,

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que l'État subventionne à hauteur de 80 % les opérations de mise en accessibilité des bâtiments publics,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DÉPENSES HT		RECETTES	
Travaux de mise en accessibilité du cheminement extérieur	202 757,50 €	Etat (80% d'une dépense subventionnable de 186 740 € HT) DRAC DGD bibliothèques	149 392,00 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	53 365 ,50 €
TOTAL	202 757,50 €		202 757,50 €

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement prévisionnel auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre de la dotation générale de décentralisation Bibliothèques.

AUTORISE le président ou son représentant à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget de la communauté

d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Intervention de monsieur Guillaumin :

Merci madame la présidente.

Là on est sur la mise aux normes des bâtiments de notre collectivité. C'est quelque chose que l'on avait déjà programmé.

Pour ceux qui connaissent la médiathèque, c'est pour pouvoir permettre aux gens qui sont sur le parking du bas d'accéder à la médiathèque d'une manière accessible. Donc c'est la création d'une rampe qui va partir du bas et arriver à l'étage, et la création d'un ascenseur aussi.

Vous pouvez noter que la subvention que l'on demande est très importante puisque nous sommes sur un projet de 202 757,50 €, et que nous avons 80 % de subvention de la DRAC. Donc c'est très important. La charge de l'agglomération : 53 365,50 €. C'est une mise en accessibilité du bâtiment.

Intervention de madame la présidente :

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Donc non seulement on construit mais on réhabilite et on rend accessible des bâtiments qui ne l'étaient pas.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Merci beaucoup.

Nous passons maintenant la parole à monsieur Averous pour les demandes de subvention concernant la médiathèque.

DEL2020_106 Demande de subvention de l'Etat pour achat de mobilier dans les médiathèques au titre de la DGD

Pilote : Réseau des médiathèques

Monsieur Grégory AVEROUS, rapporteur,

Les Médiathèques du Grand Albigeois (MÉGA) entreprennent, dans le cadre du Projet Scientifique, Culturel, Educatif et Social voté par l'Agglomération en octobre 2018, le changement des mobiliers le nécessitant.

La majeure partie des mobiliers des 4 médiathèques date de l'origine des établissements : 2001 pour Amalric, 1998 pour Lescure, 1995 pour St Juéry, 1985 pour Cantepau. Parmi ces mobiliers, beaucoup sont dans un état d'usure important.

Les réflexions menées depuis 2016 dans le cadre du Projet Scientifique, Culturel, Educatif et Social (PSCES) ont mis en évidence la nécessité, à la fois pour améliorer l'accueil des usagers, et pour attirer d'avantage vers le livre et la lecture, de changer

progressivement une partie du mobilier d'origine.

L'Agglomération a conclu un marché multi-attributaires pour le mobilier des médiathèques, pour la période 2019-2022 correspondant à un programme pluriannuel de renouvellement du mobilier des médiathèques du réseau.

L'Etat peut aider, financièrement, les collectivités territoriales dans ces changements de mobilier, au titre de la Dotation Générale de Décentralisation sur le volet "Mobilier", à une hauteur comprise entre 20 % et 40 %.

Pour 2020, il est prévu de changer certaines banques de renseignements et de retours (St Juéry, Amalric Accueil et Adultes) ainsi que les sièges correspondants pour le personnel, de renouveler les chaises des tables de travail à Amalric (elles datent de l'origine, et un nombre important ne sont plus réparables), des fauteuils à Lescure, du mobilier de présentation de collection, etc.

Le total de la somme de ce projet s'élève à 69 375,51 € HT. Il est proposé de solliciter l'Etat dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation « mobilier » à hauteur de 40% du coût total de l'opération.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est :

Dépenses	Recettes
Mobilier : 69 375,51 €	Etat – DGD (40%) : 27 750,20 €
	Autofinancement (60%) : 41 625,31 €
TOTAL HT : 69 375,51 €	TOTAL HT : 69 375,51 €

Le Conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 23 juin 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de renouvellement du mobilier des médiathèques du réseau tel qu'exposé

AUTORISE la présidente à solliciter une subvention auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) au titre de la Dotation Générale de Décentralisation à hauteur de 40 % du coût total du projet, estimé à 69 375,51€ HT.

Intervention de monsieur Averous :

Merci madame la présidente.

Je vais soumettre à votre vote deux projets de délibérations concernant le réseau des

médiathèques.

La première portera sur une demande de subvention de l'État pour achat de mobilier dans les médiathèques au titre de la DGD. Les Médiathèques du Grand Albigeois ont entrepris depuis 2018 le changement des mobiliers les plus vétustes. Pour rappel, la majeure partie des mobiliers datent de la création de ces établissements ; 2001 pour Amalric, 1998 pour Lescure, 1995 pour St Juéry, 1985 pour Cantepau ; donc chacun pourra comprendre l'état d'usure importante de ces installations.

L'agglomération a déjà conclu un marché pour l'achat de ce mobilier des médiathèques, qui court sur la période 2019-2022.

L'État peut aider financièrement le changement de ces mobiliers au titre de la Dotation Générale de Décentralisation, sur une enveloppe comprise entre 20 et 40 % du coût global.

Notre projet a un coût global qui s'élève à 69 375,51 € HT. Il est proposé de voter une demande de subvention à hauteur de 40% du coût total, ce qui amènerait une demande de subvention de 27 750,20 € pour un autofinancement restant de 60 % à 41 625,31 €.

Intervention de madame la présidente :

Merci monsieur Averous.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame Ferrand-Lefranc vous avez la parole.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Toujours en santé environnementale, pour savoir si dans le cahier des charges il y avait des critères d'éco-conditionnalité, par rapport notamment aux colles, aux COV, aux formaldéhydes et par rapport aux plastiques ?

Intervention de monsieur Averous :

Je vais laisser la réponse à madame Guiraud-Chaumeil.

Intervention de madame la présidente :

Je vous en prie monsieur Averous.

Intervention de monsieur Averous :

J'ai juste proposé la délibération mais je ne suis pas à l'origine du projet donc je ne connais pas tout cela encore.

Intervention de madame la présidente :

Est-ce qu'il y a des votes contre ce changement de mobilier ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Votes pour ?

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Excusez-moi madame la présidente, pour savoir si l'on pourrait quand même avoir une réponse à la question ?

Intervention de madame la présidente :

Vous l'aurez.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

J'adresse un courrier aux services ou à vous-même ?

Intervention de madame la présidente :

Vous aurez la réponse madame Ferrand-Lefranc, il n'y a pas de souci.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :
Merci.

Intervention de madame la présidente :

Est-ce qu'il y a des votes pour ?

Il y avait des abstentions ? Non.

Votes pour ?

Merci beaucoup.

Nous passons à la vente de jeux issus du rebut des collections. Et il n'est pas dit si les jeux sont en plastique ou pas.

Monsieur Averous, à vous la parole.

DEL2020_107 Vente de jeux, issus de la mise au rebut des collections des médiathèques du Grand Albigeois

Pilote : Réseau des médiathèques

Monsieur Grégory AVEROUS, rapporteur,

Les Médiathèques du Grand Albigeois procèdent continuellement à du « désherbage », c'est-à-dire au retrait des collections de documents abîmés, devenus obsolètes, qui ont simplement fait l'objet d'une actualisation, ou d'un retrait consécutif à mise en place du réseau (réflexion sur l'offre de documents au niveau du réseau et non plus d'une seule médiathèque). Pour ceux qui sont en relatif bon état, il est proposé de procéder à une vente aux particuliers.

Tous les documents sont concernés (fictions, documentaires, BD, revues, CD et jeux), exceptés les DVD pour des raisons juridiques, et tout document qui aurait une valeur patrimoniale (les documents d'intérêt local, ou des « collections d'études » qui sont alors mis en magasin de conservation). Des listes de ces documents désherbés sont soigneusement établies (dites listes de pilon) et le tampon « annulé » est apposé sur l'estampille de la bibliothèque (sur page de titre).

Une vente a lieu une fois ou deux par an.

Le prix des documents a été fixé en conseil communautaire en mars 2018, sauf pour les jeux qui n'étaient jusqu'ici pas inclus.

Il est proposé de fixer le tarif de vente pour les jeux à 3 € le jeu.

Le Conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 23 juin 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le tarif suivant pour la vente de documents mis au rebut par le réseau des médiathèques :

- 3 € pour un jeu.

Intervention de monsieur Averous :

La deuxième délibération concerne la vente de jeux issus de la mise au rebut de la collection des médiathèques du Grand Albigeois.

Les Médiathèques du Grand Albigeois procèdent régulièrement au « désherbage », c'est-à-dire au retrait des collections de documents soit abîmés soit devenus obsolètes. Pour ceux qui sont en relatif bon état, il est proposé une vente aux particuliers.

Tous les documents sont concernés à l'exception des DVD qui bénéficient d'une réglementation particulière, et tout autre document qui aurait une valeur patrimoniale. Ces ventes ont lieu une fois ou deux fois par an.

Le prix des documents de façon général avait déjà été fixé en conseil communautaire en mars 2018, à l'exception des jeux qui étaient exclus du dispositif.

Il est donc proposé à votre vote une vente pour les jeux à 3 € unitaire.

Intervention de madame la présidente :

Merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a des questions concernant cette délibération que vous retrouverez de manière assez traditionnelle tous les ans ?

S'il n'y en n'a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Madame Ferrand-Lefranc vous avez la parole.

Intervention de madame Ferrand-Lefranc :

Juste pour préciser que ces questions de santé environnementale sont quand même très importantes. Qu'en 14 ans, entre 2003 et 2017, on a eu le doublement des pathologies chroniques au niveau cardiovasculaire, et au niveau obésité. Et que le dernier rapport de la CNAM, sorti ce mois-ci, a pointé le fait qu'en 2023, donc pas si loin que ça, on aura une augmentation telle qu'on sera à 120 milliards d'augmentation des coûts par rapport à ces pathologies chroniques.

Donc j'insiste et insisterai régulièrement sur ces questions-là, non pas pour embêter les élus mais simplement parce que c'est pour nous en tout cas une question majeure, et ces questions d'écologie rejoignent l'économie, comme vous l'avez souvent dit dans vos présentations lors de la campagne. Effectivement les coûts de ces questions que nous ne traiterons pas, aurons un impact fort sur notre économie.

Merci.

Intervention de madame la présidente :

Merci beaucoup. N'en doutez pas, c'est une préoccupation pour chacun et chacun d'entre nous. Nous avons d'ailleurs une délégation, une élue qui sera en charge de la délégation sur la santé environnementale. Donc vous aurez une interlocutrice privilégiée.

Nous avons donc épuisé l'ordre du jour de ce conseil.

Je vous remercie.

Je vous souhaite un bel été, de belles vacances pour celles et ceux qui en prennent ou qui y retournent. Et soyez en forme, nous avons beaucoup de travail pour les semaines et les mois à venir.

On se retrouve fin septembre.

Merci beaucoup.

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le 21/12/2020

SLO

ID : 081-248100737-20201215-DEL2020_239-DE